

#### Conseil départemental de l'Essonne Direction de l'Environnement Conservatoire départemental





# La forêt départementale de Bellejame à Linas et Marcoussis

Étude historique (XVè-XXIè s.) et diagnostic patrimonial



Rapport d'étude



**Fevrier** 2023

Philippe Viette, direction d'étude Philippe Cachau, historien de l'art

# La forêt départementale de Bellejame

Étude historique et diagnostic patrimonial

Coordinateur, direction d'étude : Philippe Viette Agence InSitu, 2 rue Jules Ferry 91660 Le Mérévillois

Chargé d'étude : Philippe CACHAU

Historien du Patrimoine, Chercheur associé Centre F-G. Pariset (EA 538)

INTRODUCTION	5
I. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE DU SITE	8
I. HISTORIQUE	11
I.1. <u>Les origines (XV<sup>e</sup>- XVI<sup>e</sup> siècles)</u>	
Le fief de Bellejambe à Longjumeau	11
Le fief de Bellejambe du XVè au début du XVIè siècle	12
1515-1526 : De Richard Hochet aux Lemaistre	13
L'acquisition des Lemaistre, de la légende à la réalité	14
1509-1526 : Bellejambe sous la famille Hochet	14
I.2. <u>Bellejame au temps des Lemaistre (XVI<sup>e</sup> siècle)</u>	
1526-1527 : Cession à Pierre et Claude Lemaistre	15
Une famille native de Monthléry	15
1527-1528 : Bellejambe saisie par René d'Illiers, seigneur de Marcoussis	16
1534 : Décès de Claude   Lemaistre ; 1534-1562 : Pierre   Lemaistre, sei	_
1562-1578 : Jacqueline de Marle, veuve Lemaistre, Dame de Bellejambe	18
1578-1579 : De Gilles à Jérôme Lemaistre	19
1579-1626 : Jérôme I Lemaistre, premier grand seigneur de Bellejambe	20
1606 : Union de Jérôme I Lemaistre avec le milieu de la finance	20
Fin XVIè – début XVIIè siècle : Nouveaux aménagements du domaine	21
I.3. <u>De Bellejambe à Bellejame, le Grand Siècle</u>	
Un château digne d'un parlementaire parisien	22
Des moyens pour un domaine de prestige	23
Bellejambe au début du XVII <sup>è</sup> siècle	25
Premier quart XVII <sup>è</sup> siècle : poursuites des ouvrages du domaine	25
1626 : Mort de Jérôme I Lemaistre	27
1626-1666 : Louis Lemaistre, seigneur de Bellejame et de Guillerville	27

	1627-1662 : Amenagements de Bellejame et halssance du reseau hydraulique	28
	De Bellejambe à Bellejame, une seigneurie en gestation	31
	François II Levé, architecte de Bellejame	32
	Louis Lemaistre, un seigneur en ses terres	33
	1643-1653 : Le fief de la Flotte	34
	1660 : Portion du fief de la Roue	34
	1650-1662 : Conforter l'intégité de Bellejame	35
	1650-1662 : Les terres du Déluge	36
	Successions de Louis Lemaistre (1662-1675) et d'Éléonore Prudent de Michau (1671675)	
	1666-1669 : Jérôme II Lemaistre	38
	1669-1712 : Marie Françoise Feydeau, veuve Lemaistre	39
1.3	3. <u>De Bellejambe au Siècle des Lumières</u>	
	1712-1733 : Henri Louis Lemaistre	40
	De nouveau aménagements	41
	1733-1763 : Marie Françoise Lemaistre	41
	1763-1771 : Marie Madeleine Lemaistre, comtesse d'Eaubonne	44
	1771-1791 : Charles Thomas de Bullion	44
	1771-1772 : Création et nettoyage des pièces d'eau du château	46
	1791-1792 : Pierrette Gabrielle Petitjean, veuve Bullion	48
۱.4	4. <u>Le XIX<sup>è</sup> siècle et les ultimes aménagements</u>	
	1792-1819 : Augustin Dubois de Bellejame	49
	1818-1831 : Jean-Marie Augustin Dubois de Bellejame, premiers aménagements on nouveau parc	
	1831-1841 : Le baron Pierre Paul Denniée	52
	Portrait du baron Denniée (1781-1848)	54
	1839-1841 : Du baron à la baronne Denniée	55

Années 1830 : un projet de nouveau parc dans l'air du temps	56
1841-1880 : Alphonse Éric Joly de Bammeville	58
Joly de Bammeville, une famille de négociants picards d'origine poitevine	59
Bellejame au temps des Joly de Bammeville	60
1874-1881 : Décès et succession d'Alphonse Éric Joly de Bammeville	61
1880-1892 : Claire Marthe Joly de Bammeville	63
Portrait d'Éric Edmond Joly de Bammeville (1838-1916)	63
I.5. <u>Le XX<sup>è</sup> siècle : Des Joly de Bammeville aux Pontevès d'Amirat</u>	
1892-1920 : Octave Gaston Aimé Joly, comte de Bammeville	64
1920-1946 : Louise Marie Edmée Joly de Bammeville, marquise de Pontevès	66
1946-2000 : Jean François Henri Aimé de Pontevès d'Amirat	68
I.5. <u>Le XXI<sup>è</sup> siècle : l'ère du renouveau</u>	
Depuis 2000 : le Conseil départemental de l'Essonne	70
2001-2002: Naissance du Centre national du Rugby	71
ÉPILOGUE	71
II. ANALYSE DIACHRONIQUE DES LIEUX	73
III. ANALYSE DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX	81
Conclusion	94
Sources d'archives	98
Bibliographie	105
Table des illustrations	107
Ressources iconographiques	109

# Introduction

Propriété du Conseil départemental de l'Essonne depuis 2000, située sur les communes de Marcoussis et de Linas, la forêt départementale de Bellejame constitue une partie de l'un des sites historiques des XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles les plus en vue du département. Elle fait partie des onze massifs forestiers départementaux. La gestion sylvicole relève de l'Office national des Forêts (ONF). Le Département gère, quant à lui, les équipements, les cheminements et le patrimoine historique.

Le domaine doit sa réputation aux éminents parlementaires parisiens qui le formèrent et l'occupèrent durant près de trois siècles : les Lemaistre. Leur prétention nobiliaire les conduisit au nom de « Lemaistre de Bellejame », suivi au début du XIX siècle par les « Dubois de Bellejame » père et fils.

Le site demeure en effet profondément attaché à la personnalité des premiers que l'on sait établis à Montlhéry depuis le XV<sup>e</sup> siècle. Bellejame leur doit ainsi l'étendue de la seigneurie, son château, ses jardins, son parc et, surtout, son nom : le « Bellejambe » des origines fut modifié au XVII<sup>e</sup> siècle sous sa forme actuelle.

Depuis la fin des années 1990, le site a fait l'objet de diverses études : Arnaud Deschar (1998), Paul Cély et Stéphane Harlé (2001) et Jean-Pierre Dagnot (2007 - 2015).

Jusque-là, on ne disposait que de *l'Anastase de Marcoussy* par Perron de Langres (1694), de *l'Histoire de Marcoussis* par l'historien-géographe Victor-Adolphe Malte-Brun (1863) et de la monographie sur *Marcoussis* par l'érudit local Henri Germain (1973).

Force est de constater que, malgré leur intérêt respectif, ces différents écrits sont de valeur inégale :

- 1°) Parfait connaisseur des lieux depuis son adolescence, **Arnaud Deschar** s'est livré dans son mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, soutenu à Paris-I Panthéon-Sorbonne en 1998 sous la direction de Daniel Rabreau, a une intéressante analyse topographique et spatiotemporelle du site, particulièrement celle du château. Le jeune historien y déplore l'abandon des lieux depuis les années 1970. Malgré une analyse approfondie, l'historique, plutôt sommaire, est essentiellement basé sur la bibliographie existante et les sources établies.
- 2°) Plus ambitieuse fut l'étude de MM. **Paul Cély et Stéphane Harlé** réalisée dans le cadre des fouilles archéologiques du site avant la réalisation du projet de Centre national du Rugby à compter de 2001. Il fait état de l'important travail d'identification

des sources depuis le Moyen Âge, tant dans les fonds départementaux que nationaux, effectué par Jean-Pierre Dagnot, évoqué plus bas.

L'historique du lieu put être ainsi amplement complété sans pour autant que tous les éléments d'informations disponibles aient été systématiquement exploités. Il en résulte une étude principalement axée sur les données archéologiques issues des fouilles, complétées toutes fois que nécessaire par les données historiques réalisées. Comme l'étude qui suit, on regrettera plusieurs erreurs de cotations des documents.

3°) Ingénieur de formation, historien local de Marcoussis et actif défenseur de son patrimoine, **Jean-Pierre Dagnot** se prit de passion pour l'histoire de Bellejame dans les années 2000 dans le cadre de la réalisation du Centre national de Rugby. De 2007 à 2015, il mit en ligne peu à peu, par épisodes, l'histoire de Bellejame de la fin du Moyen Age à nos jours.

M. Dagnot livra pêle-mêle le fruit de ses investigations, non sans confusion parfois. Ceci étant, il livre de nombreuses sources inédites, fruit de son long et patient travail de dépouillement des sources, lesquelles nous ont beaucoup servi dans la rédaction de cette étude.

Craignant de se voir plagier ses travaux, Jean-Pierre Dagnot ne souhaita pas hélas indiquer, toutes fois utiles, l'origine des documents identifiés. Il modifia même parfois dates et cotes des documents. Il en résulte un travail passionnant mais inabouti sur le plan scientifique, laissant le lecteur insatisfait dans ses recherches personnelles.

Sur la base des travaux indiqués, nous nous sommes donc livrés à un important travail d'investigation et de synthèse des éléments évoqués, complétés d'éléments nouveaux, particulièrement pour la période *Joly de Bammeville* (fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> s.).

Nous avons corrigé, chaque fois que possible, les inexactitudes et approximations portées çà et là. De même, nous nous sommes efforcés d'indiquer, autant que possible, les cotes véritables des documents des études évoquées.

Au regard des connaissances actuelles et des nôtres, une analyse renouvelée de l'histoire de Bellejame et des éléments patrimoniaux subsistants a été effectuée.

Si la plupart des plans figurés étaient connus des auteurs précédents, nous avons pu identifier de nouvelles sources, parfois exceptionnelles, tels les plans du parc remanié au début du XIX<sup>e</sup> siècle ou les clichés du fonds *François Fort*, fils du poète Paul Fort (1872-1960), pris dans les années 1970, suite à l'incendie du château en 1976.

Nous tenons à exprimer à cet égard notre profonde gratitude envers M. Patrick Bourgueil, président de l'Association historique de Marcoussis (A.H.M.), et M. Daniel Liénard, secrétaire, pour leurs précieux et généreux concours dans nos recherches.

Nous exprimons également tous nos remerciements à l'équipe des Archives départementales de l'Essonne à Chamarande pour leur aimable collaboration.

Nous tenons à souligner ici un fait assez exceptionnel pour un domaine départemental : les périodes anciennes, celles des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, les plus difficiles à identifier et généralement les moins présentes, sont parvenues jusqu'à nous. Tant dans les archives conservées à Chamarande qu'à Paris, les fonds notariaux ont été miraculeusement préservés des aléas du temps.

Toutefois, tant pour des raisons de disparition que de conservation, certains documents sont demeurés inaccessibles, toutes périodes confondues.

Indiquons enfin que la présente étude porte principalement sur le parc et le domaine dans sa globalité, et non sur les bâtiments, ces derniers ayant été détruits en 2001 et ayant fait l'objet d'une analyse détaillée par MM. Deschar en 1998, Cély et Harlé en 2001. Le lecteur prendra donc soin de s'y référer.

Outre l'historique du XV<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle et les fiches descriptives des éléments patrimoniaux conservés, nous avons souhaité intégrer une analyse topographique, nécessaire à une meilleure compréhension du lieu.

# Géographie physique du site

Située au sud de Paris, dans le Hurepoix, la forêt départementale de Bellejame s'étend dans la vallée de la Salmouille, rivière qui la borde au nord et qui se jette dans l'Orge, affluent de la Seine, sur la commune de Leuville.

La forêt est délimitée au sud, à l'est et en partie au nord par la commune de Linas, puis au nord, à l'ouest et en partie au sud par celle de Marcoussis (fig.11-13). Elle est bordée par le Centre National de Rugby sur la rive nord de la Salmouille, le GR 11 au sud, le plateau de Guillerville à l'est, la rue Jean de Montaigu à Marcoussis, à l'ouest.

Le domaine forestier départemental couvre une superficie de 22 hectares dont 58 ares 35 centiares sur Marcoussis et 21 hectares 14 ares 34 centiares sur Linas<sup>1</sup>.

Sous l'Ancien Régime, le domaine relevait principalement de la seigneurie de Marcoussis et se partageait à l'est entre celles de Linas et de Montlhéry (cf. lconographie fig.1).

À Marcoussis, il était bordé de plusieurs lieux-dits : *Le Houssay* et *Les Basses Corneilles* au nord, *Les Sablons* et *Les Launettes* à l'ouest, ainsi que *Chouanville*, originellement *Choinville*, au sud-ouest (fig.1). Ajoutons ceux de *Vauguerin* au sud-est, du fief de *La Flotte* et du lieudit des *Écluses*, à l'est, sur Linas, puis de la seigneurie de *Guillerville*, au nord-est, sur Montlhéry (cf. Iconographie fig.2).

Parfaitement orienté sur le plan des points cardinaux, le parc se situe à 250 mètres au sud de la voie qui relie, depuis le Moyen-Âge, Marcoussis à Montlhéry et, à l'est, à 1,5 km de la RD 2020, ancienne voie romaine de Paris à Orléans<sup>2</sup> devenue route royale n° 20, puis route nationale 20.

La vallée de la Salmouille, dite aussi « de Marcoussis » parce que située en grande partie sur la commune, s'ouvre à l'est sur celle de l'Orge. Elle se termine par les vallons des *Vaux*, des *Fonds de Beauregard* et de *La Queue de Janvry* qui constituent les sources de la Salmouille<sup>3</sup>.

Large de 2 à 3 mètres et peu profonde, la Salmouille est alimentée par les eaux de ruissellement des bas plateaux environnants et des talwegs de 100-150 mètres d'altitude parcourus d'une multitude de rus et ruisseaux<sup>4</sup>. Des sources de nappe grossissent son débit au fil de son parcours. Cet aspect du site doit être souligné, l'élément aquatique revêtant un aspect important dans la physionomie du parc, ses installations hydrauliques et son évolution. La rivière demeure en effet un élément

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Actes de vente sur les deux communes du 13 juillet 2000.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Cf. Cély – Harlé, 2001, p. 17.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>Cf. Deschar, 1998, p. 18-19.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>Cf. Deschar, 1998, p. 19.

déterminant dans l'organisation de la vallée, point de convergence des multiples cours d'eau présents.

Traversé au centre, au fond de la vallée et d'ouest en est, par la rivière susdite (cf. Iconographie figs. 8 et 76-78), le parc de Bellejame est venu s'inscrire dans un contexte propice à l'alimentation en eau des jardins et des cultures environnantes comme à leurs infrastructures (douves, bassins, canaux, source, glacière).

Sur fond de terrains limoneux, le domaine présente une inclinaison marquée au sud (81 à 70 mètres NGF<sup>5</sup>), tandis que le versant nord révèle une pente plus douce (69 mètres NGF)<sup>6</sup>, bien exposée au sud, éléments qui lui confèrent « une situation privilégiée comparable au château de Montagu en amont »<sup>7</sup>.

Le plan topographique levé en 1981 (cf. Iconographie fig. 20) par Yves Gross, géomètre-expert à Montlhéry, fait apparaître une vaste surface plane dont la physionomie peut être autant naturelle que de mains d'homme.

L'intervention humaine à compter des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, période d'émergence et de constitution progressive du domaine seigneurial, ne fait pas de doute et ce particulièrement dans le contexte de la Renaissance et de son goût des sites orthogonaux dont témoignent les plans d'Ancien Régime (cf. Iconographie figs. 1-8). Quoiqu'entièrement remanié au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le parc actuel conserve, çà et là, les traces de ce passé régulier<sup>8</sup>.

Au sud et à l'est du parc, au-delà du GR 11, subsistent les champs environnants (cf. Iconographie figs. 121-122), miraculeusement conservés – pour combien de temps ? - qui lui donnent ce caractère rural si appréciable dans une zone fortement marquée par une forte densité urbaine.

La limite du site est indiquée ponctuellement, au sud et à l'est, par la présence de l'ancien mur de clôture qui, en 1998, était encore conservé sur 800 mètres. On y trouve les traces des quatre entrées primitives qui servent l'accès au chemin longeant les cultures (GR 11) <sup>9</sup> (cf. Iconographie figs. 112-117, 118-119).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>Norme Générale de France.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>Cf. Cély – Harlé, 2001, p. 17.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>Cf. Deschar, 1998, p. 19.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup>Cf. Analyse du site, n° 2.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup>Cf. Deschar, 1998, t. I, p. 24.

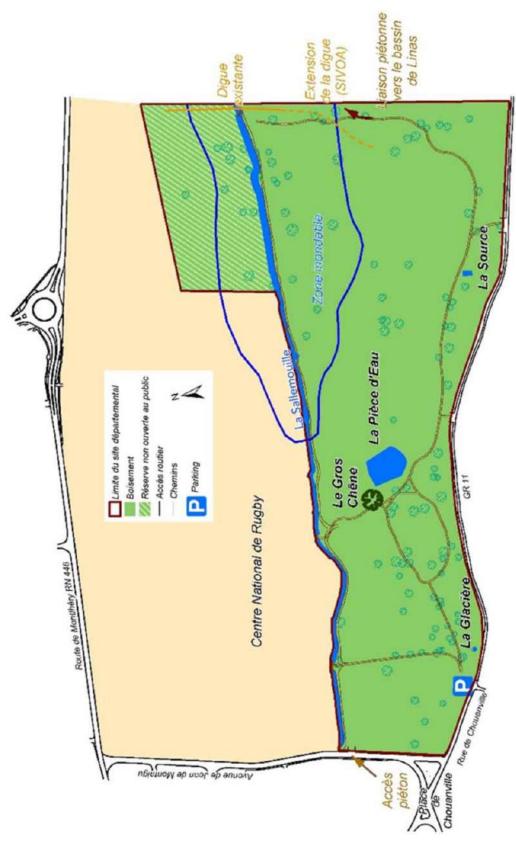


Figure 1 in-text : Plan du parc départemental de Bellejame, Direction des Espaces Naturels Sensibles, CD 91

# Historique

# I.1 Les origines (XV<sup>è</sup>- XVI<sup>è</sup> siècles)

#### Le fief de Bellejambe à Longjumeau

Selon l'auteur du XVII<sup>e</sup> siècle, Perron de Langres, avocat au Parlement de Paris, auteur en 1694 de *Anastase de Marcoussy ou recherche curieuse de son origine, progrès et agrandissement*, récit repris au XIX<sup>è</sup> siècle par le géographe-historien Victor-Albert Malte-Brun, l'origine du site remonterait au XII<sup>è</sup> siècle<sup>10</sup>.

Cette période vit l'acquisition d'une portion de la seigneurie de Chevanville – actuelle Chouanville – qui relevait des seigneurs de Marcoussis, par un seigneur de Bellejambe dont le fief se trouvait à Longjumeau, près de l'église Saint-Martin, et qui lui donna son nom. Le fief de Marcoussis resta leur possession jusqu'en 1406<sup>11</sup>.

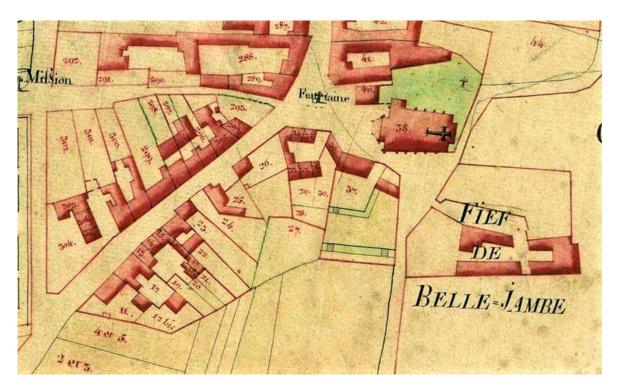


Figure 2 in-text : Fief de Belle-Jambe, près de la paroisse Saint-Martin de Longjumeau, plan terrier, 1776, Archives communales de Marcoussis.

Précepteur des enfants de Léon II de Balsac, seigneur de Marcoussis, Perron de Langres eut accès à divers documents. Il signale ainsi un acte d'aveu au roi en 1367

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup>AD 91, 13 J 76; Malte-Brun, 1867, p. 285

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup>Ibid et voir plus bas.

faisant état d'un Guillaume Bellejambe, détenteur du fief par la dame Lyénord Dormoy, seigneur de Villiers-le-Châtel, près La Ferté-Alais). Fief qui relevait du roi à cause de sa seigneurie de Montlhéry<sup>12</sup>. Guillaume de Bellejambe était fils de Lucas de Bellejambe et de Jehannette, son épouse mineure<sup>13</sup>.

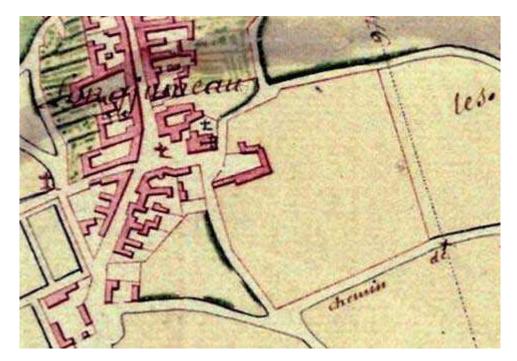


Figure 3 in-text: Le fief de Belle-Jambe à Longjumeau en 1782, plan d'intendance, AD 91, C2/40.

## Le fief de Bellejambe du XV<sup>e</sup> siècle au début du XVI<sup>e</sup> siècle

En 1367, les tuteurs de Guillaume de Bellejambe, Jéhan de Bellejambe et Pierre Flamiche Le Jeune, respectivement son frère et son cousin, vendirent le fief à Jehan de Montagu, seigneur de Marcousssis, intime de Charles VI, puissant trésorier de la Couronne et grand maître de France<sup>14</sup>.

Cette assertion de Perron de Langres, reprise par Malte-Brun et maints historiens ensuite, pose problème : en 2009, Jean-Pierre Dagnot mentionne pour l'année 1400 un cahier de cens de l'hôpital de Balizy, près de Lonjumeau, où il est fait mention des enfants de feu Lucas Bellejambe pour deux arpents de terre tenant à M<sup>e</sup> Jacques Cosson et, plus loin, pour une vigne à la fontaine Buard<sup>15</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup>Cf. Cély-Harlé, 2001, p. 19-20; J.-P. Dagnot, 2011-2014, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame1.htm

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup>Cf. Malte-brun, 1867, p. 285 et voir plus bas l'acte de 1406 mentionné par J-P. Dagnot.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup>Il fut l'auteur de la splendide forteresse de Marcoussis, dit « château de Montagu », dont ne subsistent plus que des vestiges.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup>Cf. Dagnot, 2009, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/longjumeau1.htm.

L'acte de vente fut passé en réalité en 1406 devant Jehan Huc et Jehan Closier, notaires au Châtelet de Paris, par Jehan de Bellejambe, écuyer, et Guillaume Bellejambe, frère et aïeul, tuteurs et curateurs du jeune Guillaume, à Jehan de Montagu, chevalier, conseiller, chambellan du roi, vidame de Laonnois et seigneur de Marcoussis moyennant 500 écus d'or<sup>16</sup>.

Selon Perron de Langres, repris par Malte-Brun, le fief de Bellejambe fut légué un siècle plus tard par Amanieu de Garlande, seigneur de La Roue à Linas, à un certain Étienne Prévôt « à titre de chef cens, portant lods, ventes, saisine, amandes (sic) et autres droits seigneuriaux avec 4 arpents de terre, étant alors en bois et buissons, à condition de défricher lesdittes terres, les labourer et les entretenir, tellement que lesdits cens puissent être pris et levés par chacun an, et que le preneur seroit tenu de faire édifier sur le lieu une maison bonne et manable dans cinq ans prochainement venans »<sup>17</sup>.

Cette citation atteste qu'il n'existait alors aucune habitation, le fief servant de terres labourables et produisant revenus.

Au début du XVI<sup>è</sup> siècle, Étienne Prévôt céda Bellejambe aux Célestins de Marcoussis. Cette cession se vit opposer en 1509 le retrait féodal de l'amiral Louis Malet de Grandville, seigneur de La Roue, qui souhaita le donner en récompense à l'un de ses valets, Richard Hochet<sup>18</sup>.

On sait par le bail à cens de 1515, évoqué plus bas, que Bellejambe disposait alors d'une demeure et ses annexes.

#### 1515-1526: De Richard Hochet aux Lemaistre

Si l'on en croit Perron de Langres, repris par Malte-Brun, l'intérêt de la famille Lemaistre pour Bellejambe apparut lorsque Claude Lemaistre voulut s'en rendre acquéreur des héritiers de Richard Hochet<sup>19</sup>.

Prêtre, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, chanoine du Mans et de Meaux, prieur de Saint-Denis et de Chaumont, curé de Chemiré-Le-Gaudin, Claude était le fils de Geoffroy Lemaistre, seigneur de Cincehour, Gumoy, Brétigny et autres lieux, prévôt de Montlhéry de 1512 à 1545, et de Catherine Frémin, sa première épouse<sup>20</sup>. De cette union, étaient nés aussi trois autres garçons : Jacques, l'aîné, sieur du Buisson, Gilles, seigneur de Cincehour, premier président du Parlement de Paris et

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup>Cf. Dagnot, 2009, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/longjumeau1.htm.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup>AD 91, 13 J 76, Perron de Langres, 1694, p. 34 (transcription XIX<sup>e</sup>).

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup>AD 91, 13 J 76, Perron de Langres, 1694, p. 34; Malte-Brun, 1867, p. 286.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup>Il tenait cet office de sa première épouse Katherine Frémyn. Il mourut le 30 juillet 1545 et non en 1549 comme le prétend Malte-Brun (cf. infra J-P. Dagnot 2011, famille Lemaistre).

enfin Pierre, premier du nom, secrétaire du roi et greffier à la chambre des comptes, évoqué plus bas.

#### L'acquisition des Lemaistre, de la légende à la réalité

Selon Perron de Langres, puis Malte-Brun, le prix proposé à Claude Lemaistre apparut trop élevé. Aussi, celui-ci résolut-il de l'avoir pour rien en profitant de l'origine étrangère de Hochet qui ne pouvait alors transmettre son bien par testament, ni le vendre, le roi devenant dès lors son héritier naturel. Claude Lemaistre fit saisir la terre par son frère, Jacques, procureur du roi, au nom du souverain. Les deux hommes firent ensuite affecter la terre par le monarque à leur frère Pierre, lequel la céda quelques temps plus tard à Claude<sup>21</sup>.

La vérité historique est bien différente<sup>22</sup>. Richard Hochet, valet de chambre de l'amiral Louis Malet de Graville (1438-1516), seigneur de Marcoussis, avait pour épouse Jehanne des Marets, femme de chambre de Marie de Balsac (1440-1503), dame de Marcoussis, qui était d'origine hollandaise. Il ne s'agit donc pas des origines étrangères de Hochet mais bien de celles de sa femme.

En 1515, Bellejambe fut baillé à cens au couple par Louis Malet de Graville en termes fort instructifs : « ...le fief, lieu et manoir de Belle Jambe qui sont de présent en ruine, ainsi qu'il se comporte et extend de toutes parts, clos à fossez, où il y a maison, granche [grange], court, jardin, aisances et appartenances avecques les terres deppendants dudit fief (...). Cette prise faite en considération des bons et agréables services que ledit Ochet et sa femme ont fait au seigneur bailleur et à feu la vidame de Chartres sa fille »<sup>23</sup> et ce « ...moyennant 20 sols tournois pour les bastiments et 2 sols 6 deniers tournoys l'arpen pour les terres... ». Le bail évolua en cession en remerciements des soins apportés par le couple Hochet à Louis Malet de Graville et sa famille<sup>24</sup>.

#### 1509-1526 : Bellejambe sous la famille Hochet

Hochet résida à Bellejambe jusqu'en 1519 au moins, devant suivre les enfants de Malet de Graville partis s'établir à Chartres. Il mit alors à disposition des Célestins de Marcoussis les « ...moitié du fief et maison manable, toute close de fossés, estable,

<sup>22</sup>Cf. Dagnot, 2011, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame2.htm

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup>AD 91, 13 J 76, Perron de Langres, 1694, p. 34; Malte-Brun, 1867, p. 286.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup>Cf. Dagnot, janvier 2011, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame2.htm

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup>Ibid. Le propos de J-P. Dagnot est quelque peu confus. Le « Loys » en question est le prénom « Louis » en français médiéval. Malet de Graville étant mort en 1516, il ne peut s'agir que de lui et non de son prétendu fils. On regrettera l'absence de références dans son exposé.

bergerie, court, contenant trois quartiers », d'autres pièces de terres d'une superficie de 25 arpents et une dizaine de rentes de faible valeur<sup>25</sup>.

L'origine hollandaise de son épouse, propriétaire de l'autre moitié, ne permit pas de la céder si bien que celle-ci convainquit son époux d'abandonner la cession aux Célestins au profit d'une rente de 10 livres rachetable<sup>26</sup>. Richard Hochet conserva Bellejambe jusqu'à son décès à Chartres en 1526. Son épouse se remaria la même année avec le seigneur de Marcoussis, René d'Illiers<sup>27</sup>.

# I.2. Bellejame au temps des Lemaistre (XVIè siècle)

#### 1526-1527 : Cession à Pierre et Claude Lemaistre

En 1526-1527, les héritiers de Richard Hochet, dont sa veuve et Guillaume de Vaudetar, seigneur de Pouilly-le-Fort et de Condé, vidame de Meaux, conseiller au Parlement et aux requêtes du Palais, vendirent Bellejambe aux frères Pierre et Claude Lemaistre.

Le fief est décrit ainsi dans une déclaration commune de leurs biens en 1531 : « *Une maison appelée hostel de Bellejambe, clos à fossés avec 18 arpents* (...), acquis de la veuve et [des] héritiers [de] feu Richard Hochet »<sup>28</sup>. Une demeure avec fossés est donc signalée à nouveau à cette époque. Suivaient les terres de la seigneurie de Bellejambe.

Par le jeu des alliances et des filiations, Bellejambe devait demeurer la possession des Lemaistre durant près de trois siècles.

### Une famille native de Montlhéry

La famille Lemaistre était bien connue localement<sup>29</sup> puisqu'elle était établie à Montlhéry depuis le milieu du XV<sup>e</sup> siècle au moins. Elle apparait à cette période sous le nom de Boniface Lemaistre, artisan boucher, qui faisait partie de la bourgeoisie marchande de la ville. En 1475, apparait un Jehan Lemaistre le jeune, marchand hôtelier puis, en 1482, un procureur du roi.

L'évolution des Lemaistre leur permit d'accéder aux fonctions de marguillier de la paroisse, puis de prévôt de la commune au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Perron de Langres évoque un Geoffroy Lemaistre, prévôt de Montlhéry dont serait issu le Claude

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup>Cf. Dagnot, janvier 2011, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame2.htm

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup>Décès signalé dans une supplique de Pierre Lemaistre à Jacqueline de Marle du 19 mars 1538 (ibid).

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup>Cf. Dagnot, janvier 2011, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame2.htm

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup>Cf. Dagnot, 2011, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/lemaistre1.htm

Lemaistre évoqué plus bas<sup>30</sup>. La famille essaima ensuite sur les communes de Linas et de Longjumeau<sup>31</sup>.

On comprend mieux dès lors sa motivation pour l'acquisition de Bellejambe. La boucle était bouclée.

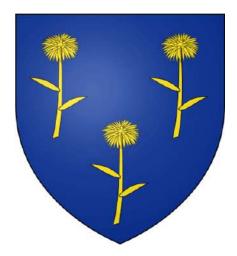


Figure 4 in-text : Blason des Lemaistre de Bellejame

# 1527-1528 : Bellejambe saisie par René d'Illiers, seigneur de Marcoussis

À peine acquis, le fief de Bellejambe se trouva parmi les biens saisis en 1527 par les commissaires du roi Jehan Mautrot et Jehan Petit du Housset en raison du procès intenté par Jehanne de Graville envers René d'Illiers, seigneur de Marcoussis, son époux, en vue de leur séparation<sup>32</sup>. Jusqu'en 1528, date à laquelle Pierre Lemaistre assure avoir commencé à « jouyr » du lieu, les deux commissaires du roi furent affectés à la gestion du fief<sup>33</sup>.

Bellejambe figurait en effet parmi les biens saisis sur les frères Lemaistre par ordre de René d'Illiers<sup>34</sup> en raison du non-règlement de neuf années d'arrérages de cens, soit de 1520 à 1528 environ<sup>35</sup>.

Le conflit entre le seigneur et la dame de Marcoussis inaugura dans leur seigneurie une période trouble jusqu'en 1532. Le 12 juillet de cette année, Jehan Dumont, sergent ordinaire de la prévôté de Marcoussis, se rendit à Bellejambe afin d'obtenir le

\_

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup>AD 91, 13 J 76.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup>Ibid et voir plus haut.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup>Voir à ce propos, Dagnot, mai 2011, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/illiers.htm

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup>Cf. supplique de Pierre Lemaistre à Jacqueline de Marle du 19 mars 1538 (ibid).

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Généalogie complète de la maison d'Illiers dans l'ouvrage de François-Alexandre Aubert de La Chesnay-des-Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. VIII, p. 224 (3).

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup>Suivant les diverses indications portées par J-P Dagnot, cette période varie de trois à quatre ans.

règlement de la créance. Le fief est dit alors la propriété de Claude Lemaistre, premier du nom. On y indique : « *une maison* [avec] *granche* [grange], jardin, *cour*, (...) [et] *clos à fossés* appelé Bellejambe, *chargé de 16 sols parisis* [de cens] *par chacun an* »<sup>36</sup>.

## 1534 : Décès de Claude I Lemaistre 1534-1562 : Pierre I Lemaistre, seigneur de Bellejambe

Claude Lemaistre devait peu profiter de son fief puisqu'il décéda là deux ans et demi plus tard, le 8 décembre 1534. Le fief revînt alors à son cadet Pierre, puis au décès de celui-ci en 1562 à sa veuve, Jacqueline de Marle<sup>37</sup>.

Durant ce temps, Pierre Lemaistre, premier du nom, poursuivit l'agrandissement du lieu par diverses acquisitions. Un premier acte du 12 septembre 1536 est signalé dans l'inventaire de son arrière-arrière-petit-fils Louis en 1666, le dernier étant daté du 3 mars 1639<sup>38</sup>. Il est encore question du « *manoir de Bellejambe* » et de ses 16 sols de cens dans une déclaration datée de 1549. Un « *étang neuf* » est signalé alors à propos d'une pièce de terre de 4 arpents.

Pierre Lemaistre était d'autant plus disposé aux agrandissements de son domaine, qu'outre la dot de son épouse, il allait bénéficier des successions de son père Geoffroy en 1545 et, surtout, en 1547, de celle de l'impressionnant personnage qu'était son beau-père, Germain de Marle, seigneur du Tilloy, notaire au Châtelet de Paris, secrétaire du roi, graveur général des Monnaies et ancien prévôt des marchands de la capitale de 1502 à 1504.

Le premier marché d'ouvrages attesté à Bellejame est un contrat de curage des fossés daté du 25 février 1550 entre Jérôme I Lemaistre et les manœuvriers Jéhan Bonnyn, Noël Lemaistre, Guillaume Bardin et Joachim Six, originaires de Chartres et de Marcoussis. Il devait être effectué du 15 mars au 30 avril suivants « *jusques a terres vives et seiches* »<sup>39</sup>.

Une première description de la ferme-métairie de Bellejambe, qui constituera la future aile sud du château avec basse-cour près de la Salmouille, nous est fournie par le bail de six ans, établi le 30 avril 1594, entre Renée Lefèvre, épouse de Jérôme I Lemaistre, et Nicolas Garreau, laboureur établi à Linas, moyennant l'occupation de la ferme, à savoir une chambre basse et un grenier de l'enclos, ainsi que la livraison d'une partie des moissons, soit 3 muids de grains.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup>Cf. Dagnot, mai 2011, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/illiers.htm. Sur le va-et-vient dans le règlement de cette créance, cf. Dagnot, ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup>Cf. Malte-Brun, 1867, p. 286-287.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup>AN, MC, CX/165: Inventaire de Louis Lemaistre du 5 août 1666, cote 81 des papiers.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup>AD 91, 2 E 54/14. Transcription dans Cély-Harlé, 2001, t. II, p. 5.

Le lieu consistait en « maison manable grange estables estant en la bassecour dudit Bellejambe avec la quantité de quatre vingtz arpens tant de terres labourables que prez et saulsoy (...) »<sup>40</sup>.

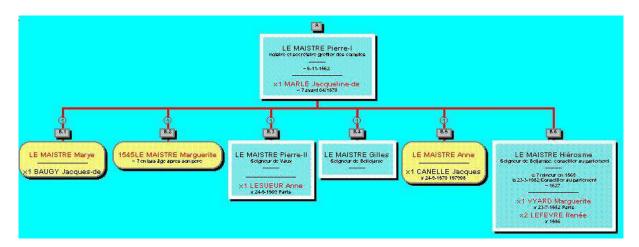


Figure 5 in-text : Filiation de Pierre I Lemaistre de Bellejambe J.-P. Dagnot, 2011.

# 1562-1578 : Jacqueline de Marle, veuve Lemaistre, dame de Bellejambe

À la mort de son époux Pierre Lemaistre en 1562, Jacqueline de Marle bénéficia, suivant l'usage, de l'usufruit de ses biens, partagés entre ses quatre enfants subsistants (Gilles, Pierre II, Jérôme, Anne) et son gendre, Jacques de Baugy, tuteur de ses enfants mineurs avec Marie Lemaistre. Les inventaires des deux époux sont hélas en déficit<sup>41</sup>.

Les actes identifiés par Jean-Pierre Dagnot indiquent que Bellejambe revînt à Gilles Lemaistre, l'ainé des trois fils. Moins doué que son second, Pierre II, et que Jérôme, le dernier né, évoqués plus bas, il est dit seulement « *écuyer seigneur de Bellejambe* » <sup>42</sup>.

Une nouvelle description de la seigneurie est fournie par un aveu fait à François de Balsac, seigneur de Marcoussis, le 8 juillet 1574, signalé par Perron de Langres<sup>43</sup> : « le fief de Bellejambe assis en la terre et seigneurie de Marcoussis qui consiste en maison, cour, jardin prés, 17 arpents de terre labourables que tient de présent dudit seigneur advouant en roture et cens la veuve de Pierre le Maistre, et qui auroit été par cydevant baillez en roture par feu monseigneur ladmiral de Graville bisayeul dudit seigneur advouant, qui est 62 sols 6 deniers tournoys par an lequel cens est compris

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup>AD 91, 2 E 54/37. Transcription dans Cély-Harlé, 2001, t. II, p. 5.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup>Cf. Dagnot, avril 2011, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame3.htm

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup>Cf. Dagnot, avril 2011, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame3.htm <sup>43</sup>AD 91, 13 J 76, p. 34-35.

en la somme de 110 lt de cens ci dessus déclairés ». En octobre 1575, la maison est dite « hostel seigneurial de Bellejambe » 44.

#### 1578-1579 : De Gilles à Jérôme Lemaistre

Au décès de Jacqueline de Marle, veuve Lemaistre, le 5 mars 1578, en son domicile parisien de la rue des Deux-Portes, paroisse de Saint-André-des-Arts, et suite au règlement de sa succession en mai 1578 entre ses quatre enfants et son gendre, Bellejambe revînt pour moitié à Anne et Gilles.

En juillet 1578, Anne Lemaistre, épouse de Jacques Canelle, seigneur de Bernon, procéda à un échange avec son frère Gilles : elle lui céda sa moitié de Bellejambe contre la cession de la terre de Gonesse et le versement d'une soulte de 100 écus<sup>45</sup>.

Un an plus tard, en juillet 1579, malade et dans le climat d'incertitude des guerres de religions, Gilles Lemaistre, demeuré célibataire et sans descendance, souhaita procéder, sous réserve d'usufruit, à la donation de Bellejambe à son jeune frère Jérôme, étudiant en Sorbonne. L'acte fut passé à Bellejambe en présence des médecins Loys Cochin, docteur régent en médecine à Paris, et Pierre Gaignan, docteur en médecine à Linas<sup>46</sup>.

Suite au décès de Gilles dans le second semestre 1579, le partage des terres familiales fut parachevé en fin d'année entre Jérôme Lemaistre, seigneur de Bellejambe et de Saint-Philibert, et Pierre II Lemaistre, seigneur de Vaux et de Montsabert, conseiller au Parlement de Paris, président de la chambre des Enquêtes, qui lui céda son tiers de Bellejambe<sup>47</sup>.

Cette année-là, l'existence d'un premier verger à Bellejambe est attestée par la vente de fruits faite par Gilles Lemaistre à deux marchands de Linas, Langevin Mazerac et Mathieu Thévenon. Il fait état en effet des « fruits qui proviendront la présente année, des arbres pommiers, poiriers, seriziers estant situés et assis dedans le jardin et clos dudit Beljambe » à la réserve faite par le seigneur de deux pommiers de reinettes. La transaction fut conclue moyennant la somme de quarante écus d'or et le droit « par le seigneur de choisir deux cents de pommes et vingt cents de poires en plus du marché » 48.

<sup>45</sup>Cf. Dagnot, avril 2011, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame3.htm

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup>Cf. Dagnot, avril 2011, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame3.htm

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup>Voir la transcription de l'acte par J-P. Dagnot, avril 2011, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame3.htm

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup>J-P. Dagnot explique mal la présence de ce tiers de propriété de Bellejambe entre les mains de Pierre II Lemaistre. Il est possible qu'il ait été légué en partie par Anne ou Gilles sans que l'origine soit établie précisément dans les sources existantes.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup>Cf. Dagnot, novembre 2015, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljamparc.htm

## 1579-1626: Jérôme I Lemaistre, premier grand seigneur de Bellejambe

Né à Paris, le 28 avril 1557, Jérôme Lemaistre, premier du nom, devint avocat au Parlement en 1580. Il sera conseiller au Parlement de Paris, puis maître des requêtes et achèvera brillamment sa carrière en tant que président de la 4<sup>ème</sup> chambre des enquêtes.

En 1580, tout juste âgé de 23 ans, Jérôme apparait alors comme le nouveau maître de Bellejambe. En février, il fit curer les douves du manoir<sup>49</sup>.

Dans l'inféodation effectuée devant Me Belot, notaire à Paris, le 25 avril 1580, par Jérôme Lemaistre à François de Balsac, seigneur de Marcoussis, moyennant la remise de 40 écus, Bellejambe est décrit comme : une « maison close de fossés<sup>50</sup>, basse-cour, grange, estable, pressoir, jardins, 35 arpents de terre, que ledit sieur Lemaistre possédoit en roture (...) »51. Il s'agit là du premier acte d'inféodation des Lemaistre vis-à-vis des Balsac d'Illiers pour la seigneurie de Bellejame. Tradition qui devait perdurer jusqu'à la Révolution<sup>52</sup>.

En 1582, les problèmes pécuniers de Jérôme Lemaistre l'amenèrent à épouser, en juillet, Marguerite Vyard dont la dot se montait à 8 333 écus. Il apportait de son côté, une rente en douaire prefix de 266 écus, les terres de Bellejambe et de Saint-Philibert, près de Brétigny, ainsi que l'hôtel parisien de la rue de la Verrerie. De leur union, naquit un fils, Bernard, mort à une date indéterminée.

#### 1606 : Union de Jérôme I Lemaistre avec le milieu de la finance

Devenu veuf en 1586, Jérôme I Lemaistre convola en secondes noces, le 7 septembre 1606, avec Renée Lefèvre, fille de Jean II Lefèvre, seigneur de Caumartin, baron de Saint-Port, receveur général des finances de Picardie († 1579), et de Marie Varlet (†  $1581)^{53}$ .

La dot de l'épousé consistait en une rente de 7 466 écus. Aux biens du précédent mariage, Jérôme ajouta le moulin de Brétigny, acquis peu de temps auparavant et 1 200 livres de rentes. Il autorisa sa nouvelle épouse à demeurer à Bellejambe sa vie

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup>Marché retranscrit dans Cély – Harlé, t. II, 2001, p. 5 et cf. t. I, p. 37.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup>En fait de fossés, il s'agit de douves comme l'indiquent le contrat de 1580 et le plan terrier de 1790. Les premiers sont secs, les secondes en eau.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup>Cf. Malte-Brun, 1867, p. 287 et Dagnot, mai 2011, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/ Chroniques/beljame6.htm

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup>Voir chapitres suivants.

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup>Cotte 1 de l'inventaire de ses biens et papiers du 13 avril 1627 (voir ch. suivant).

durant. De cette union, naquirent six enfants : Louis, Madeleine, Augustin, Jean, Antoine et Séraphin<sup>54</sup>.

Ses activités parisiennes conduisirent l'avocat au Parlement à demeurer à son l'hôtel parisien de la rue des Massons, paroisse Saint-Séverin. Il changera régulièrement de domicile comme l'attestent différents actes.

Le château de Bellejambe était surtout fréquenté à la belle saison, tradition qui sera maintenue en grande partie jusqu'à la fin du XIX<sup>è</sup> siècle.

## Fin XVI<sup>e</sup>-début XVII<sup>e</sup> : Nouveaux aménagements du domaine

En se liant avec une famille issue de la finance, Jérôme I Lemaistre allait pouvoir rebâtir l'ancien manoir de Bellejambe : la modeste demeure du début du siècle laissa ainsi place à un « *chasteau clos de fossés à fond de cuves* » tel que signalé dans une constitution de rente en 1587<sup>55</sup>.

Comme la demeure précédente, en fait de fossés, les plans d'Ancien Régime montrent que le château était entouré en réalité de douves (fig.8). Le fait est confirmé par un aveu de 1706 qui indique clairement que les « *château et basse-cour sont fermés de fossés remplis d'eau vive, avec six arpents de jardins, potager et parterre* ». Il est aussi confirmé par la noyade d'un marchand de fer parisien en 1748, inhumé dans l'église de Marcoussis<sup>56</sup>.

En 1590, Lemaistre recruta un jardinier du nom de Philippe Leclerc qu'il domicilia sur place. Comme ses aînés, il poursuivit l'agrandissement du domaine, parfois à peu de frais par des échanges de terres, tel celui avec Loyse Petit, établie à Chenanville (Chouanville), qui lui céda un quartier de terre devant le clos de Bellejambe<sup>57</sup>.

En 1594, la ferme existante et sa basse-cour furent baillées avec sa métairie et 80 arpents de terres labourables contre le versement de trois muids de grains et six chapons. En fait de ferme, il s'agissait d'un grand corps de logis à droite de la cour qui formait l'aile sud du château. Dans certains documents, ferme et métairie sont confondues. Il convient donc de parler de ferme-métairie.

Jérôme Lemaistre poursuivit son assise dans la région en se portant défenseur, en juin 1596, de la porte de ville de Montlhéry vers Linas et en hébergeant à Bellejambe des marchands locaux tel Loys de Scymoy. Il accepta aussi d'être le parrain de plusieurs enfants dont Marie, fille de Mathurin Bligny, notaire royal à Montlhéry, de

-

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup>Voir chapitre suivant.

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup>Cf. Dagnot, mai 2011, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame6.htm

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup>Cf. Dagnot, octobre 2015, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljamchat2.htm; novembre 2015, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljamparc2.htm

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup>Cf. Dagnot, mai 2011, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame6.htm

Françoise, fille de Jehan Porteau, prévôt de la ville, ou de Nicolas, fils de Jehan Lefèvre, sergent royal<sup>58</sup>. Sa notoriété lui vaudra bien des avantages<sup>59</sup>.

En 1600, la présence d'un nouveau jardinier est signalée à Bellejambe en la personne d'Honoré Marchais. Un marché fut conclu avec lui afin « de faire et parfaire bien et duement le jardin du lieu seigneurial dudit Beljambe y planter et semer en temps et saisons convenables toutes sortes de graines et plants, les arroser, arracher et replanter, tondre les pallisades, bordures (...), replanter eddifier les lieux qui luy seront monstrés et selon l'advis que le seigneur entretenir les allées et cabinets, tondre aussy lesdits cabinets et tonnelles, les entretenir de perches et raccommoder touttefois que bezoing, entretenit la treille de l'allée du bout de la vigne qui est dedans le clos dudit Beljambe. Refaire dresser et entretenir les cabinets du bout de la (?). Mettre aussy les pallisades des deulx costés du palmal?, labourer les planches devant les pallisades des deulx costés (...) faire des greffes de toutes sortes de sauvageons, faire au dedans comme au dehors aux jardins et cabinets son mestier de jardinier, moyennant vingt escus d'or soleil, deulx septiers de bled mestail; le dit Marchais aura sa demeure et habitation avescq sa fille, pourra avoir deulx vaches qu'il pourra mettre à la corde (...) »<sup>60</sup>.

Le parc de Bellejambe prenait ainsi forme, ce qui devait conduire Jérôme I Lemaistre à revoir à nouveau la demeure existante.

#### I.3 De Bellejambe à Bellejame : le Grand Siècle

#### Un château digne d'un parlementaire parisien

Le début du XVII<sup>e</sup> siècle fut marqué par la poursuite des ouvrages du château. Par lettres patentes du 15 septembre 1603, Jérôme I Lemaistre obtînt l'autorisation du roi Henri IV de « *prendre les matériaux du château de Montlhéry pour faire bastir sa maison* »<sup>61</sup>. Cette autorisation concernait, selon Malte-Brun, une enceinte et une tour de l'ancienne forteresse, démantelée dès 1591. Elle venait en retour des services rendus au monarque pour son accès au trône<sup>62</sup>.

En réalité, la décision venait récompenser un cousin de Jérôme, Jean Lemaistre, dont l'arrêt du 28 juin 1593 venait conforter la loi successorale du royaume après la crise

<sup>60</sup>Cf. Dagnot, novembre 2015, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljamparc.htm

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup>Cf. Dagnot, mai 2011, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame6.htm

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup>Voir ch. suivant.

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup>Cf. Dagnot, mai 2011, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame6.htm

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup>Cf. Malte-Brun, 1867, p. 288-289; Deschar, 1998, p. 95, note 49.

déclenchée par la mort d'Henri III en 1589. L'arrêt confirmait également l'autorité du Parlement de Paris en tant que gardien des lois fondamentales de la monarchie<sup>63</sup>.

« Les habitants de Montlhéry avaient été très ardents à démolir le château », nous dit Perron de Langres, « et avaient laissé sur place une grande quantité de matériaux ainsi que des portes et des pans de murs. Hiérosme Lemaistre en raison de services rendus à Henri IV et qui faisait reconstruire sa maison de plaisance, obtint de ce roi l'autorisation de prendre dans les démolitions toutes les pierres dont il aurait besoin, mais sans pouvoir toucher à la tour du donjon. Cependant il rencontra tant de difficultés à arracher celles qui étaient encore debout qu'il se contenta de ce qu'il trouva sur le sol (…) »<sup>64</sup>. Ces pierres réapparaitront lors de la démolition des bâtiments en 2000<sup>65</sup>.

Jérôme Lemaistre fit venir un charpentier de Paris pour les couvertures du château, de l'escalier hors-œuvre, du colombier et sa lucarne, et de la basse-cour<sup>66</sup>. Un maçon du nom de Jehan Rousseau fut employé aux ravalements des façades et à la pose des carrelages.

#### Des moyens pour un domaine de prestige

Les moyens financiers du couple Lemaistre-Lefèvre de Caumartin étaient impressionnants. Ils furent les prêteurs de nombreuses personnes, du simple marchand au grand seigneur : 1 800 livres furent délivrées ainsi à Charlotte de Pisseleu ; 2 400 livres à Léonard de Pisseleu, seigneur de Helly, et Marie de Gondi, son épouse ; 1 800 livres à Jehan Levesque, boulanger, bourgeois de Paris.

En 1610, le couple fit déclaration de ses biens sur Linas au commandeur du Déluge et aux chapelains de La Roue dont : « grange, estable, jardin, taillis, terres labourables, contenant 8 arpens encloz de murailles d'un bout par le hault à la garenne du chasteau de Montlhéry et d'autre par le bas à la rue saint Merry ; également une maison entre la rue Saint Mery et la rivière (...) ».

## 1616 : Le fief de Guillerville

En 1611, Jérôme Lemaistre accrut le domaine de Bellejambe à l'ouest par l'acquisition de la ferme du Bouchet, suite au décès d'Anne de Courcy, puis à l'est, en 1616, avec l'acquisition de l'importante seigneurie de Guillerville, droits de basse et moyenne justices compris, des mains de Louis Le Royer, greffier de la prévôté de Montlhéry.

23

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup>Cf. Malte-Brun, 1867, p. 288, note 1.

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup>AD 91, 13 J 76, Perron de Langres, 1694.

<sup>&</sup>lt;sup>65</sup>Cf. Dagnot, novembre 2015, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljamchat3.htm

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup>Cf. Dagnot, mai 2011, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame6.htm

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup>Cf. Malte-Brun, 1867, p. 288-289.

Il doubla ainsi la superficie du domaine, le parc du château demeurant limité au fief de Bellejame (cf. Iconographie figs. 7, 21). Guillerville obtiendra le droit de haute justice par lettres patentes du roi de 1657<sup>67</sup>. Ce fief relevait du roi par la châtellenie de Montlhéry comme l'indiquent les fois et hommages rendus par les Lemaistre au cours du siècle.

Dans les aveux et dénombrements rendus par celui-ci en octobre 1656, Guillerville est dit composé d'un logis couvert de tuiles « contenant trois espasses ou environ », d'une chapelle sous le vocable de Sainte-Catherine et d'«un jardin avec plants d'arbres fruitiers ensuite » (verger), d'un autre logis couvert de même avec cinq espaces et d'un moulin à eau avec logement de meunier, cour au-devant, une grange avec étable à l'intérieur, un jardin par-derrière, suivi d'un vaste verger où se trouvait un étang « pour recevoir l'eau qui fait moudre led. moulin qui vient du ruisseau qui sort de l'Etang dud. Marcoussis », à savoir le cours de la Salmouille qui provenait du grand étang en amont et qui se partageait ensuite du parc de Bellejame par le bras gauche en direction du moulin. Il est précisé que la propriété de ce bras, dit « ruisseau », fut concédée en 1533<sup>68</sup>.

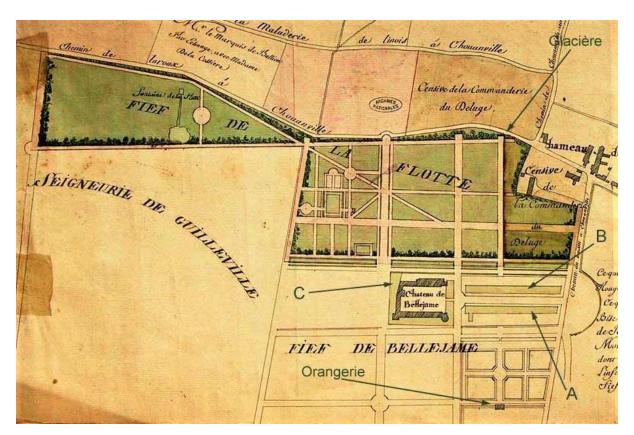


Figure 6 in-text: Plan du domaine de Bellejame avec mention des différents fiefs, plan terrier, 1773.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup>Cf. Dagnot, mai 2011, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame6.htm; Deschar, 1998, p. 36-37.

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup>AD 91, E suppl 61.

Le fief comprenait également, près l'étang ci-dessus, un bois de hautes futaies et taillis de 5 arpents environ (1 ha 70 ares) de superficie. Suivait une pièce de terre audevant dont partie en pré et l'autre en aulnaie, de 2 arpents de superficie (0,68 ha) et une autre pièce de pré joignant la rivière de 7 quartiers de superficie.

Le document livrait ensuite l'état des autres fiefs mouvants : Villiers, Les Fourneaux, Saulay de Gallerand, etc. La situation devait demeurer en l'état jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>69</sup>.

Jérôme I Lemaistre prit ainsi désormais les titres de « *Seigneur de Beljambe, du Quesnel, Saint-Marc et Guillerville* ». Il fit ses fois et hommages au seigneur de Villebouzin et lui régla 220 livres de droits seigneuriaux<sup>70</sup>.

## Bellejambe au début du XVIIè siècle

Bellejambe est dit à ce moment comme « consistant en chasteau & maison seigneurialle terres, prés, boys »<sup>71</sup>. Le colombier de la basse-cour – conservé de nos jours – fut baillé en 1616 à Jehan Boisard, poulaillier (sic), établi à Linas.

Pour assurer une gestion stable des terres et une optimisation de ses revenus, Jérôme I Lemaistre fit appel aux services d'un receveur amodiateur en la personne de Loys Blanchard. L'expérience tourna court puisqu'en 1618, Blanchard, qui logeait avec son épouse à Bellejambe, dut vendre à Lemaistre une série de terres qu'il possédait dans la région pour 330 livres. La somme servit à l'apurement des comptes d'amodiation<sup>72</sup> de la ferme.

L'année suivante, les comptes dressés entre Loys Blanchard et Renée Lefèvre, rendirent le premier redevable de la somme de 1 316 livres, 3 muids 8 septiers de bled et 8 septiers d'avoine<sup>73</sup>.

## Premier quart XVIIè siècle : poursuites des ouvrages du domaine

La construction du nouveau château et la permission accordée par Henri IV à Jérôme I Lemaistre ne plurent guère aux habitants de Montlhéry qui se voyaient ainsi privés des pierres utiles à leurs propres maisons. C'est ce qui ressort de la plainte portée en 1615 aux Requêtes du Palais à Paris contre Lemaistre. Les habitants y dénoncent son attitude excessive et exclusive.

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup>AD 91, E suppl. 61 : Aveu et dénombrement de Guillerville du 1<sup>er</sup> décembre 1727.

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup>Cf. Dagnot, mai 2011, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame6.htm; Deschar, 1998, p. 36-37.

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup>Constitution de rente de Jérôme et Pierre III Lemaistre à Gabriel Choart en 1615 (cf. Dagnot, mai 2011, ibid).

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup>Amodiation ou faire-valoir indirect : concession d'une terre moyennant des prestations périodiques payées au concédant, originairement en nature puis en numéraire.

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup>Cf. Dagnot, mai 2011, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame6.htm

La mort d'Henri IV en 1610 et la faiblesse du pouvoir royal, du fait de la minorité de Louis XIII et de la régence de Marie de Médicis, les amenèrent à réveiller la rancœur accumulée :

«Loys Durand, Anthoine Lanoullier & Loys Gourby, procureurs pour plaider à l'encontre de Mr Messire Hiérosme Lemaistre, en l'instance pendante par devant Messire des requestes du Pallais à Paris, entre ledit seigneur de Beljambe et lesdits procureurs et la remonstre que lesdits habitans ayent pour le bien et surreté de tous, de paier et faire de grand fraiz, pour parvenir et faire la desmollition du chasteau dudit Montlhéry affin de le rendre neutre & incapable de loger des gens de guerre. Sa majesté n'a jamais entendu les priver de prendre de la pierre venante de la desmollition par eulx faite pour la réparation de leurs murailles, de faict que ledit seigneur de Beljambe ne se peult dire seigneur et propriétaire de toute ladite desmollition, mais seulement porteur d'une permission d'y prendre des pierres, telle quantité qu'il auroit besoing pour faire bastir en sa maison de Beljambe, duquoy sadite majesté n'a entendu priver lesdits habittans d'en prendre pour leur nécessité [manque] à luy donné et pouvoir de disposer du total, et néanmoing en ayant ledit seigneur de Beljambe prins telle quantité qu'il luy a plu, mesme dicelles faire desmollir à grands fray par lesdits habitans ny ont, iceulx, prins que par son consentement et par la permission que leur en y a donné et que leur a plu donné de peine a ammasser quelle ne valloit permission demander pour se mettre (...) »<sup>74</sup>.

En 1620, un maçon en terre se vit charger de refaire les clôtures du parc et des jardins, le seigneur fournissant à nouveau les pierres<sup>75</sup>.

Le 16 novembre de cette année, Jérôme I Lemaistre baillait pour six ans à Martin Mettinier, laboureur, par la voie de son procureur Charles Asselin, voyer à Montlhéry, le colombier de Bellejambe pour la somme de 40 livres<sup>76</sup>.

En 1622, Jérôme Lemaistre fit aveu au seigneur de Marcoussis de son « *hôtel et donjon de Bellejambe*<sup>77</sup>. La physionomie de ce premier château a été établie par Arnaud Deschar en 1998 (cf. Iconographie fig. 27).

Contrairement à ce qu'indique l'étude de MM. Celly et Harlé en 2001<sup>78</sup>, il ne doit pas être confondu avec celui porté sur la vue de Gaignières en 1704<sup>79</sup>. En effet, les bâtiments représentés sont caractéristiques du style mansardien en vigueur dans la

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup>Cf. Dagnot, mai 2011, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame6.htm

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup>Cf. Dagnot, mai 2011, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame6.htm

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup>AD 91, 2 E 54/49. Transcription dans Cély-Harlé, 2001, t. II, p. 5.

<sup>&</sup>lt;sup>77</sup>AD 91, E suppl. 61.

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup>Cf. Cely – Harlé, 2001, t. I, p. 22. Ils datent le château des années 1630-1640, ce qui historiquement, tant du point de vue de l'histoire du lieu que de celle de la situation politique du moment (Fronde), n'est pas envisageable.

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup>Cf. vue, p. 44.

seconde moitié du XVII<sup>e</sup>, quand les châteaux de la première moitié du siècle affichaient traditionnellement un plan en U avec baies à meneaux et grands toits à la française conformément à la tradition de la seconde moitié du XVII<sup>è</sup> siècle. Nous évoquerons plus bas les remaniements du milieu du XVII<sup>è80</sup>.

#### 1626 : Mort de Jérôme I Lemaistre

Jérôme I Lemaistre mourut à Bellejame, le 28 octobre 1626. Sa veuve René Lefèvre et ses enfants firent dresser son inventaire, le 13 avril 1627<sup>81</sup>. Ils avaient pour noms : Louis, l'aîné, qui suit ; Madeleine, veuve de Guy Tambonneau, baron du Vignau ; Augustin, conseiller au Parlement, commissaire du roi aux requêtes du Palais ; Antoine, sieur de Guillerville, co34nseiller du roi à la cour des aides ; Jehan, chanoine de Notre-Dame de Paris, prieur de Saint-Nicolas-des-Champs ; et Séraphin, prieur de Saint-Aignan de Dié, futur aumônier du roi.

Cet inventaire fait état de diverses augmentations du domaine sur les seigneuries de Marcoussis et de Linas : fiefs de Guillerville, du Bouchet, de Chouanville, du Housset et autres terres.

Le partage des biens prit la forme d'une transaction en date du 3 juin 1628 : « afin d'éviter un procès (...), les enfants se rangent à l'estimation raisonnable de leur mère (...), la Dame aura la jouissance sa vie durant du pavillon de la maison seigneuriale, d'un bucher, de l'usage des herbes et fruits dans le jardin et sera dégagée de toutes debtes dans la succession »<sup>82</sup>.

Bellejame revint naturellement à Louis en tant qu'aîné de la famille tandis que son frère Jehan reçut une partie des terres et dépendances dont le jardin en clôture et que leur mère bénéficia de l'usufruit des lieux sa vie durant. La situation demeura en l'état jusqu'aux legs de Jehan à Louis en 1629<sup>83</sup> et au décès de Renée Lefèvre à Paris, le 9 décembre 1631, inhumée le lendemain en la paroisse de Saint-Jean-en-Grève<sup>84</sup>.

#### 1626-1666 : Louis Lemaistre, seigneur de Bellejame et de Guillerville

Né à Paris en 1607, Louis Lemaistre fut successivement conseiller au Parlement de Paris, le 4 mai 1618, maitre des requêtes de l'hôtel du roi, le 17 décembre 1626, puis intendant d'Amiens de 1636 à 1643. Il avait épousé en premières noces, par contrat du 23 février 1620, Françoise Brandon, fille d'Antoine Brandon, maître des comptes,

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup>Cf. Louis Lemaistre.

<sup>&</sup>lt;sup>81</sup>AN, MC, XLIX/291. Décès porté dans l'inventaire.

<sup>&</sup>lt;sup>82</sup>AN, MC, CXVIII/852.

<sup>&</sup>lt;sup>83</sup>Voir plus bas.

<sup>&</sup>lt;sup>84</sup>https://gw.geneanet.org/pierfit?lang=fr&p=renee&n=le+fevre+de+caumartin

et de Charlotte Gayan, son épouse. Elle reçut en dot 70 000 livres et la seigneurie de Quesnel.

De cette union, naquirent deux enfants : Jérôme, second du nom, né en 1620, et Françoise, l'année suivante, évoqués plus bas.

Suite au décès de sa première épouse après la naissance de Françoise, Louis Lemaistre se remaria par contrat du 8 juillet 1623 avec Éléonore Prudent de Michault, fille de Prudent de Michault, gentilhomme de Monseigneur, grand prieur de France, et de Marie Rémond. Ce contrat fit l'objet d'une convention préalable avec les parents de l'épousée<sup>85</sup>. La dot de celle-ci fut portée à 60 000 livres.

De nombreuses personnalités avaient signé au contrat dont Alexandre de Vendôme, fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrée, François d'Argouge, seigneur des Grèves, conseiller de la Reine Mère Marie de Médicis, Pierre de Paris, seigneur de Guigny, maître d'hôtel ordinaire du roi, beau-frère de Louis Lemaistre par son union avec Marguerite Prudent de Michault, sœur de l'épousée, les parlementaires Tambonneau ou Le Tonnelier, etc.

# 1627-1662 : Aménagements de Bellejame et naissance du réseau hydraulique

À Bellejambe, Louis Lemaistre poursuivit l'action de son père. Qu'il s'agisse du château ou du parc, le domaine lui doit sa physionomie des XVIIè-XVIIIè siècles. Afin d'alimenter les nouveaux bassins du parc, il fit réaliser en 1627 la fontaine de la Flotte que l'on voit aujourd'hui (cf. Iconographie figs. 83-86)<sup>86</sup>. Elle lui permit d'établir les trois bassins, dont le grand quadrangulaire, visibles sur le plan terrier de 1790 (cf. Iconographie fig. 8).

Les ouvrages furent réalisés par les maçons de Marcoussis, Jacques Jagu et Arthur Branchon, consignés dans un compte en date du 22 septembre 1630<sup>87</sup>. Le même Jagu apparait dans un marché de maçonnerie du 26 du même mois aux côtés de son confrère Léonard Gacheny, originaire du Poitou<sup>88</sup>. Jagu demeura en activité à Bellejame jusqu'en 1662, date du parfait règlement de ses ouvrages<sup>89</sup>.

Le 5 novembre 1634, Louis Lemaistre passait marché avec le maître fontainier Charles Potin, établi à Chilly, pour la réalisation d'ici à juin 1635 d'une fontaine de 5 toises et demie de diamètre (10 mètres environ) et de 15 pouces de profondeur (38 cm)

<sup>&</sup>lt;sup>85</sup>AN, MC, LXXXVIII/76.

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup>AN, MC, CX/162: Inventaire des papiers de Louis Lemaistre du 5 août 1666.

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup>AD91, 2 E 63/1

<sup>&</sup>lt;sup>88</sup>Ibid. Marché retranscrit dans Cély – Harlé, t. II, 2001, p. 6.

<sup>&</sup>lt;sup>89</sup>AD91, 2 E 63/5 : Quittance du 4 août 1662.

moyennant 260 livres<sup>90</sup>. Le marché était ainsi rédigé: « construire un bassin et fontaine de cinq toises et demy de diamètre tout rond sans niche, de quinze pouces de profondeur ou tout autre profondeur qu'il plaira au sieur, faire un gros cordon de graisserie avesq un demy rond qui sera au dessus, un marchepied de quatre pouces de large allentour du cordon et mesme graisserie que le cordon; faire les fondations de chaulx et sable et le reste du pourtour à chaux vive, fournir les matériaux nécessaires... à placer au lieu qui sera montré par le sieur en son jardin audit Beljambe le rendre parfait moyennant le prix de deux cent soixante livres... Faire un regard.... pour recevoir un dandy, fournir les tuaux pour le conduit d'un dandy qui tomberont dans ledit bassin de telle grosseur qu'il plaira au seigneur au prix de trois sols la livre, fournir et mettre les robinets....la décharge duquel bassin sera faite dans les fossés ou dans la rivière au choix. Ledit Petit de prendre tout le plomb à Beljambe (...) »<sup>91</sup>.

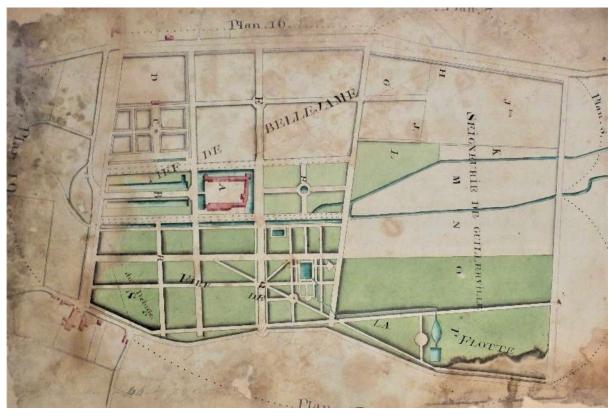


Figure 7 in-text : Réseau hydraulique du parc de Bellejame , plan terrier, 1790, AD 91, 1 J 868.

Il s'agit là du grand bassin circulaire visible au centre du parterre face au château. Ce marché fait état de vieux plomb à remployer, ce qui laisse entendre qu'un système d'adduction d'eau avait été mis en place au siècle précédent pour le jardin de l'ancien

-

<sup>&</sup>lt;sup>90</sup>AD91, 2 E 54/81. 9, 745 mètres exactement. Marché retranscrit dans Cély – Harlé, t. II, 2001, p. 6-7.

<sup>&</sup>lt;sup>91</sup>Cf. Dagnot, juillet 2015, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljamchat.htm

manoir. Plus loin, est mentionnée la source de la Flotte réalisée en 1627 : « un « bassin de la fontaine qui estoit ci-devant dans le jardin de bellejambe »92.

En 1641, un marché fut conclu avec le fontainier Jean Gosselin à Linas pour la réalisation des conduites destinées à l'alimentation des bassins des jardins depuis la fontaine de la Flotte. Il fut conclu moyennant quatorze sols pour chaque toise des tuyaux<sup>93</sup>. Ce sont ces conduites qui sont en partie visibles actuellement dans le parc (cf. Iconographie figs. 87-102).

Le marché fut rédigé en ces termes : « (...) Jean Gosselin, demeurant à Linois, lequel a promis et s'est obligé envers Messire Louis Lemaistre, conseiller d'estat, seigneur de Beljamme, absent et acceptant par honorable homme Jean Dubois demeurant à St Eutrope les Chanteloup, de bien doucement fouiller et faire une tranchée de largeur "compétante" pour conduire et faire couller les eaux de la Fontaine de la Flotte situées dans le parc dudit seigneur de Beljamme, par le long des tranchées de la vieille fontaine jusqu'au bassin estant dans le parterre dudit seigneur de Beljamme et dans lesdites tranchées, poser mestre et planer des tuaulx de bois d'aulne, lequel bois sera fourny par ledit sieur de Beljamme et percé par ledit Gosselin sans qu'il luy soit permis de prendre aultre personne en pour luy aider à percer lesdits tuaulx, qui sera tenu les emboister et joindre l'un dans l'aultre, savoir soixante toises de cinq à six poulces de diamètre qui seront montés posés depuis et contre ladite fontaine de la Flotte jusques où ils pourront s'étendre (...), reste desdits tuaulx de trois pouces de diamètre lesquelles tranchées où seront planés ledits tuaulx auront deulx pieds de profondeur ou davantage, bien doucement refermer par ledit Gosselin lesdites tranchées, et recouvrir lesdits tuaulx bien doucement comme il appartient de le faire par ledit Gosselin, de sorte que lesdites eaux coullent et descendent facillement par lesdits tuaux dans ledit bassin, lequel bois d'aulne sera pris par ledit Gosselin dans le parc dudit sr de Beljamme, les frettes qu'il conviendra pour emboister lesdits tuaux seront fournies par ledit sr de Beljamme pour garantir ainsy la conduitte des eaux par lesdits tuaux sans qu'il s'en puisse perdre pendant deux années, à compter du jour qu'il aura parachevé la bezoigne cy dessus mentionnée et où il arriverait faulte sera tenu de la réparrer à ses fraiz et despends incontinent et sans délay, et au cas où lesdits tuaux se cassent, le bois sera fourny par ledit sieur de Beljamme, l'eau sera jettée hors ladite fontaine, de la haulteur de vingt cinq pieds, par un petit adjutoir de six ou sept lignes, le tout sera posé dans le milieu du bassin (...) »<sup>94</sup>.

La fabrication des frettes fut confiée la semaine suivante : « fut présent en sa personne Jean Legrain, maistre serrurier demeurant à Linois, lequel a vollontairement recongnu et confessé avoir promis et s'oblige par ces présentes à Messire Louis

<sup>&</sup>lt;sup>92</sup>Cf. Cély- Harlé, 2001, p. 37-38.

<sup>&</sup>lt;sup>93</sup>Cf. Dagnot, novembre 2015, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljamparc.htm 94lbid.

Lemaistre, (...), absent et acceptant par Marie Beausse veufve en dernières noces du concierge de la maison dudit sr de Beljame, accepter de fournir et livrer audit sieur de Beljamme toutes les frettes qu'il conviendra de mestre aux tuaux de bois servant à conduire les eaux de la fontaine appelée la Flotte située dans l'enclos dudit sr de Beljame jusque dans le parterre et bassin dudit enclos et rendre toutes les dites frettes, faictes et parfaictes en cette façon, scavoir que les grandes frettes n'excèderont pas le poids de deux livres, les secondes ou moyennes de sept quarterons et les petites d'une livre et demie et que au cas où elles se rompent, ledit Legrain sera tenu de résoudre et raccommoder; cette convention ainsy faicte à raison de quatre sols six deniers tournois pour chacune livre de fer, mise en œuvre »<sup>95</sup>.

En 1646, un contrat d'entretien hydraulique moyennant 16 livres nous apprend que : « (...) Jehan Gaslin, manouvrier demeurant à Lynois, lequel a volontairement recognu confessé et promis à Messire Louis Lemaistre, estant de présent en son chasteau de Bellejame, et acceptant, d'entretenir le canal de l'eau de la Fontaine de la Flotte dans le parc de Bellejame pour la faire descendre par les tuaux dans la fontaine du parterre dudit Bellejamme pour la faire jeter de onze pieds de hault ou plus, pour la faire venir dans la cuisine dudit chasteau de Bellejame par les tuaux qui vont être posés, le seigneur de Bellejame fournira les tuaux et les matières nécessaires ». Comme on voit, le marché était aussi destiné à conduire l'eau de la fontaine de la Flotte jusqu'au château <sup>96</sup>.

#### De Bellejambe à Bellejame, une seigneurie en gestation

L'accroissement de la seigneurie se poursuivit avec, notamment, en 1629, l'échange effectué avec les époux de Saint-Brisson, de terres labourables à Marcoussis au lieudit Gaignon contre douze arpens de terres au-dessus du clos de Bellejambe entre les deux chemins de la maladrerie de Linois à Marcoussis, en la censive de la Roue. Le nouveau seigneur optimisa les alentours de son domaine<sup>97</sup>.

En 1635, les murs du domaine firent l'objet d'un marché de murailles à Linas avec le maître maçon Léonard Gacheny demeurant à Beljambe (sic).

Les railleries de son entourage sur sa physionomie – il présentait des jambes fort minces –, poussèrent en 1632 Louis Lemaistre à formuler à Louis XIII une demande de modification du nom de la seigneurie en Bellejame<sup>98</sup>. Il obtînt des lettres patentes en ce sens. Le « b » si cruel ne devait plus jamais être rétabli.

31

<sup>&</sup>lt;sup>95</sup>Cf. Dagnot, novembre 2015, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljamparc.htm <sup>96</sup>lbid.

<sup>&</sup>lt;sup>97</sup>Cf. Dagnot, mai 2014, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame7.htm

<sup>&</sup>lt;sup>98</sup>Cf. Malte-Brun, 1867, p. 288.

De 1636 à 1643, les aménagements et augmentations de Bellejame connurent une période de latence du fait des nouvelles fonctions de Louis Lemaistre comme intendant de justice, police et finances en Picardie. Établi désormais à Amiens, il n'était plus en mesure de se consacrer à son domaine autant que par le passé.

#### François II Levé, architecte de Bellejame

Le 9 août 1650 vit le mariage à Marcoussis de François II Levé, « maistre architecte du roy et maistre masson », fils de François Levé, mêmes qualités, avec Denise Bourdon, fille d'Arnoul Bourdon, marchand de Montlhéry, en présence de Louis Lemaistre, témoin du futur<sup>99</sup>.

La présence de cet architecte parisien à Marcoussis marque une nouvelle étape dans l'évolution du château et de son parc au milieu du siècle<sup>100</sup>. Il est fort probable que le château reproduit par Gaignières en 1704 ait été réalisé ou, tout du moins, remanié et augmenté à ce moment.

Le 3 juin 1651, un marché de vente de fruits du verger de Bellejame atteste l'organisation en terrasse des arbres taillés en espalier et leur grande variété, tant les espèces produites (pommiers, poiriers, cognassiers, cerisiers, pêchers, pruniers) que dans leur organisation (parterres potagers, petit potager, terrasses, jardins)<sup>101</sup>.

Le 16 août 1655, Lemaistre contractait trois marchés, deux de maçonnerie et un de charpente, annonciateurs des remaniements et augmentations du château, de ses cour et basse-cour, confiés au sieur Levé.

Dans le premier, des maçons venus de la province de la Marche se virent chargés de l'édification du mur de clôture de la basse-cour du côté du colombier, visé par François Levé, architecte-juré-expert du roi<sup>102</sup>.

Le second avec le maçon Jacques Jagu portait sur le grand corps de logis du château. Celui de charpente avec Pierre Dorta paracheva les aménagements du logis <sup>103</sup>.

Un nouveau marché fut conclu avec Jagu, le 13 juin 1658, pour la réfection complète de l'aile de la galerie, à gauche de la cour<sup>104</sup>.

Un marché de pavage fut conclu, le 5 décembre de cette année, avec Abraham Richelet, établi à Brétigny, qui portait sur la fourniture de 300 pavés de grès pour le chemin depuis le château à l'église de Marcoussis<sup>105</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>99</sup>AD 91, 2 E 54/111.

<sup>&</sup>lt;sup>100</sup>Voir ci-après.

<sup>&</sup>lt;sup>101</sup>AD 91, 2 E 54/111. Marché retranscrit dans Cély – Harlé, t. I, 2001, p. 38 et t. II, p. 7-8.

<sup>&</sup>lt;sup>102</sup>AD 91, 2 E 54/112: Marchés transcrits dans Cély – Harlé, t. II, 2001, p. 8 -10 et cf. t. I, p. 38-39.

<sup>&</sup>lt;sup>103</sup>AD 91, 2 E 54/114.

<sup>&</sup>lt;sup>104</sup>AD 91, 2 E 54/114.

Les ouvrages du château se prolongeront jusqu'au début des années 1660, date du règlement des ouvriers<sup>106</sup>.

#### Louis Lemaistre, un seigneur en ses terres

À peine le partage des biens de leur père Jérôme et de sa communauté achevé, Jehan Lemaistre fit donation, le 29 juin 1629, à son frère Louis de ses parts de Bellejame et de Guillerville en échange de la décharge de la donation des 100 livres de rente à la chapelle de Guillerville et de l'exécution du testament paternel<sup>107</sup>. Le 10 mai 1630, il paracheva ce leg par le délaissement des derniers biens entre ses mains dans les mêmes conditions<sup>108</sup>. Toutefois, Louis Lemaistre ne devint pleinement seigneur de Bellejame et de Guillerville qu'au décès de sa mère, l'année suivante. Décès qui mettait fin à l'usufruit convenu en 1628<sup>109</sup>.

Au début de sa prise de possession de Bellejame, Louis Lemaistre dut affronter les réclamations des religieux et prieur de la Charité de Marcoussis : le 23 mars 1635, il obtînt contre eux un arrêt du Parlement qui le conforta dans la pleine possession et jouissance de son bien<sup>110</sup>.

Retenu par ses fonctions en Picardie, Lemaistre fit retour à Bellejame en 1643 pour la belle saison. Cette longue absence l'obligea en août à rendre trois actes d'inféodation<sup>111</sup>:

- 1°). Le premier, daté du 14 août, fut passé devant son notaire parisien Robinet et concernait Léon de Balsac d'Illiers, seigneur de Marcoussis, au titre de la seigneurie de Bellejame<sup>112</sup>.
- 2°). Le même jour et devant le même notaire, Lemaistre fit de même envers Amador de La Porte, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Jean-de-Jérusalem, grand prieur de France, commandeur de Saint-Jean-de-Latran à Paris, pour les 30 arpents du parc et la maison situés dans le fief de la Flotte, lequel relevait de ladite commanderie<sup>113</sup>.
- 3°) Lemaistre renouvela son inféodation, le 18 août, devant M<sup>e</sup> Plastrier à Paris cette fois, envers Jacques de Souvré, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-

<sup>&</sup>lt;sup>105</sup>AD 91. 2 E 54/115. Marché transcrit dans Cély – Harlé, t. II, 2001, p. 10-11.

<sup>&</sup>lt;sup>106</sup>AD 91, 2 E 54/115 : Marché de pavage du 5 décembre 1660 ; 2 E 63/5 : Quittance à Jacques Jagu du 4 août 1662. Cf. Cély – Harlé, t. I, 2001, p. 39-42 et t. II, p. 10-11.

<sup>&</sup>lt;sup>107</sup>AN, MC, CXVIII/854.

<sup>&</sup>lt;sup>108</sup>AN, MC, CXVIII/856.

<sup>&</sup>lt;sup>109</sup>Voir plus haut.

<sup>&</sup>lt;sup>110</sup>AN, MC, CX/162: Inventaire de Louis Lemaistre du 5 août 1666, cote 5 des papiers.

<sup>&</sup>lt;sup>111</sup>Deux des trois actes sont portés dans la déclaration de la seigneurie de Bellejame du 10 juillet 1772 (AD 91, E suppl. 61).

<sup>&</sup>lt;sup>112</sup>Acte porté dans ladite déclaration.

<sup>&</sup>lt;sup>113</sup>AD 91, E suppl. 70; AN, MC, LXXXVIII/116.

Jérusalem, ambassadeur de l'ordre auprès du roi de France, commandeur de Saint-Jean-de-Latran à Paris<sup>114</sup>. Il s'agissait là d'une pièce de terre de 16 arpents environ sise près du parc de Bellejame qui tenait d'un côté au mur de clôture du parc et de l'autre au chemin de Linas à Marcoussis<sup>115</sup>.

#### 1643-1653 : Le fief de la Flotte

En 1643, « 30 arpens enclos dans le parc de Beljame, sur lesquels est la Fontaine de la flotte, [furent érigés] en un fief qui sera appelé [le] fief de la Flotte, relevant de St Jean de Latran. Fait en la maison prieurialle du temple à Paris » 116.

Une description de ce fief nous est donnée dans un acte de 1776<sup>117</sup>. D'une superficie de 46 arpents (15 ha 72 ares), il était dit planté de 30 arpents (10 ha 25 ares) de bois dans lequel est signalée à nouveau la « *fontaine de la Flotte* » dans l'enclos du parc. Ce sont ces bois qu'acquit Louis Lemaistre à la date susdite.

Il tenait: au sud, au chemin de Chouanville à La Roue<sup>118</sup>, les murs du parc étant entre deux; au nord, d'une allée menant à la glacière à une demie lune qui se trouvait au bout du parc du côté de La Roue, celle-ci comprise, et « en haché » (sic) à la Salmouille; à l'est, à ladite demie lune et aux murs de clôture du parc et « en haché » à l'allée allant à la grille de la croix de Bellejame passant au bout du parterre; et d'un autre bout, à l'ouest, à l'allée en face de la glacière, sise dans l'alignement de l'orangerie, « laquelle [allée]», indique-t-on, « sépare la censive dudit commandeur dudit fief ». Cette allée servait donc de limites entre les deux entités. Les 16 arpents restant du fief se trouvaient hors du parc et se composaient de deux pièces de terre (cf. plan p. 22).

En 1653, Louis Lemaistre poursuivit l'augmentation du parc en se portant acquéreur de 16 arpents du fief de la Flotte, propriété alors de Jacques de Souvré, chevalier de l'ordre Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Saint-Jean-de-Latran à Paris, qui lui octroie l'inféodation du lieu, « pour estre lesdits 16 arpens joints et unis aux trente arpens déjà érigés en fief en 1643 » 119.

## 1660 : Portion du fief de la Roue

Fin 1660, un échange de terres fut réalisé entre les seigneurs de Bellejame et de la Roue, « le premier récupérant un demi arpent de terre à l'endroit de l'allée de

<sup>&</sup>lt;sup>114</sup>AD 91, E suppl. 70. Commanderie fondée à Paris au XIe siècle au droit de l'actuelle rue de Latran (V<sup>e</sup> ardt), démolie au XIX<sup>e</sup> siècle. À ne pas confondre avec la cathédrale homonyme de Rome.

<sup>&</sup>lt;sup>115</sup>AD 91, E suppl. 70.

<sup>&</sup>lt;sup>116</sup>Cf. Dagnot, novembre 2015, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljamparc.htm <sup>117</sup>AD 91. E suppl. 70.

<sup>&</sup>lt;sup>118</sup>Dit aussi « Laroux » dans les documents. Actuel GR 11.

<sup>&</sup>lt;sup>119</sup>Cf. Dagnot, mai 2014, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame7.htm

charmes estant dans ledit enclos de Beljame à l'entrée du jardin du costé du levant, allant icelle allée du costé du midy vers les bois en croupe de la montagne et où le seigneur de Beljame doibt faire construire une demi lune »<sup>120</sup>.

#### 1650-1662 : Conforter l'intégrité de Bellejame

En juillet 1646, Louis Lemaistre adressa une requête à la chambre des comptes de Paris afin d'obtenir un extrait des fois et hommages rendus à Louis XII par Louis Malet de Graville, seigneur de Bellejambe, le 12 juillet 1499. Extrait qui devait lui permettre de justifier, pour ses fois et hommages, la possession au roi de la seigneurie de Bellejambe « à cause de [son] chastel, chastellenie, tours et seigneurie de Marcoussis (...) »<sup>121</sup>. Il fit de même pour Guillerville, requérant pour ce fief les fois et hommages rendus à François I<sup>er</sup> par René d'Illiers, chevalier seigneur de Marcoussis, le 16 août 1526<sup>122</sup>.

Ces démarches étaient motivées par la mise en saisie, en mai 1646, de la chambre des comptes pour l'absence des fois et hommages de Claude II Lemaistre. Opération qui dut être renouvelée en novembre 1648<sup>123</sup>. Lemaistre rendit ses hommages pour Guillerville le 14 juillet 1646 et pour Bellejame, le 27 août suivant<sup>124</sup>.

En 1648, époque où Léon de Balsac, seigneur de Marcoussis, porta aveu et dénombrement, il décrivit le fief de Bellejame comme : « maison cloze à fosséz cour où il y a logement pour le fermier, coulombier, granges, estables, bergeries et autres bastiments aussy cloz de fosséz, jardins, prez, aulnoys, plantés d'arbres clos à murs, avec 17 ou 18 arpents de terres » 125.

Le 19 août 1650, à l'occasion de l'union de son fils<sup>126</sup> et soucieux de « conserver dans sa famille les terres à luy eschues par succession de ses pères et mères, et en empescher le démembrement à l'advenir et faciliter le mariage futur qui a été contracté entre le sieur Hiérosme Lemaistre son fils, conseiller du roy en sa cour de parlement et damoiselle Marie Françoise Feydeau », Louis Lemaistre légua à son fils aîné la seigneurie de Bellejame avec toutes ses dépendances et appartenances, tant en fief que roture, en sus de la seigneurie de Guillerville, des terres du Quesnel et de Saint-Marc, ainsi que des rentes en dépendant<sup>127</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>120</sup>Cf. Dagnot, novembre 2015, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljamparc.htm

<sup>&</sup>lt;sup>121</sup>AD 91, E suppl. 61. Arrêt royal de 1499 retranscrit intégralement ensuite de la demande.

<sup>122</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>123</sup>AD91, E suppl. 61: Mises en saisie des 18 mai 1646 et 17 novembre 1648.

<sup>&</sup>lt;sup>124</sup>AD91, E suppl. 61.

<sup>&</sup>lt;sup>125</sup>Cf. Dagnot, mai 2014, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame7.htm

<sup>&</sup>lt;sup>126</sup>Union avec Marie-Françoise de Feydeau du 6 août 1650 (voir plus bas).

<sup>&</sup>lt;sup>127</sup>AN, MC, LXXVIII/404. Acte original du fonds du château conservé dans le fonds Bellejame de l'A.H.M.

En 1652, Louis Lemaistre adressa une nouvelle demande à la chambre des comptes du Parlement de Paris afin d'obtenir le duplicata des fois et hommages rendus au roi par l'amiral de Gravelle, le 5 octobre 1508. Document qui devait lui permettre de rendre ses propres fois et hommages en bonne et due forme. Le document fait état des « terre fief & seigneurie de Bellejambe tous se mouvant de nous à cause de nostre chastel & chastellenie de Montlhéry »<sup>128</sup>.

Fin octobre 1656, Louis Lemaistre prit son titre de seigneur de Guillerville pour porter au roi ses fois et hommages comme propriétaire de la seigneurie, laquelle consistait en un corps de logis et deux ailes retour dont l'une joignait une chapelle, dite Sainte-Catherine, un jardin et d'autres biens (basse-cour, verger, potager).

En janvier 1657, Lemaistre se vit accorder par lettres patentes le rétablissement du droit de haute justice sur Guillerville, perdu sous Henri II du fait des guerres de religion<sup>129</sup>.

#### 1660 : Les terres du Déluge

En 1660, des échanges de terres et de droits furent effectués entre Lemaistre, François de Lisle, chevalier seigneur de Marivaux et de la Roue, ainsi que Jacques de Souvré, chevalier et grand hospitalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, ambassadeur de l'ordre et commandeur de Saint-Jean-de-Latran à Rome concernant la commanderie du Deluge sise au sud-est du domaine de Bellejame (cf. Iconographie fig. 7). Ces échanges intervinrent en vertu de l'accord survenu entre eux, le 10 mai de cette année, pour faire taire le procès qui était pendant à la 1ère chambre des enquêtes 130.

# Successions de Louis Lemaistre (1662-1675) et d'Éléonore Prudent de Michau (1674-1675)

Le 29 avril 1662, Louis Lemaistre cédait à son fils Jérôme II sous réserve d'usufruit, 100 000 livres sur ses biens pour être employés, chacun pour moitié, par ses petits-enfants Henri-Louis et Eléonore<sup>131</sup>. Il témoignait là à nouveau, après la donation de 1650, de l'affection qu'il portait à son fils aîné.

Au seuil de son existence, Lemaistre rédigea son testament, le 14 septembre 1665, déposé devant son notaire parisien, le 5 août 1666<sup>132</sup>. Il institua son petit-fils Henri-Louis, légataire universel de ses biens et Jérôme II, administrateur.

<sup>&</sup>lt;sup>128</sup>AD91, E suppl. 61. Transcription XVII<sup>e</sup> du document de 1508. C'est la châtellenie de Marcoussis qui est portée dans l'acte de 1499, évoqué précédemment.

<sup>&</sup>lt;sup>129</sup>AD 91, E suppl. 61.

<sup>&</sup>lt;sup>130</sup>AD 91, E suppl. 61.

<sup>&</sup>lt;sup>131</sup>AN, MC, C/266.

<sup>&</sup>lt;sup>132</sup>AN, MC, CX/162.

Il fit également diverses donations dont 1 000 livres à l'hôpital de la Charité et 500 livres aux Augustins de Marcoussis, 50 000 livres à sa petite-fille Françoise de Vuelan. Si celle-ci venait à décéder sans enfants, la somme reviendrait à son petit-fils Henri-Louis ou, à défaut, à son frère Denis, lequel se verrait substituer à son aîné dans la jouissance du legs universel en cas de décès. Ce legs était motivé par le souci d'éviter les querelles successorales.

Ce même jour de 1666, sa veuve Éléonor Prudent de Michau, son fils Jérôme et ses gendres Antoine d'Argouges, seigneur des Grèves, Tallenault et autres lieux, époux de Marie de Ruellan, fille de Françoise Lemaistre et de Gilles III de Ruellan, chevalier seigneur de Tiercent et de La Ballue, conseiller ordinaire du roi au siège présidial, veuf de ladite Françoise Lemaistre et tuteur honoraire de leur fille Françoise de Ruellan, ainsi que Jean Marty, avocat au Parlement, tuteur onéraire de la demoiselle mineure, firent procéder à l'inventaire de ses biens 134.

Le 21 décembre 1666, une sentence du Châtelet désignait Bernard Sarrur, tuteur des actions d'Henri-Louis et de son père 135.

Suite au décès d'Éléonor Prudent de Michau, le 19 juin 1674, un inventaire de ses biens fut dressé en août, suivi du partage de ses biens, le 14 décembre<sup>136</sup>. Il fut effectué entre Marie-Françoise Feydeau, veuve de Jérôme II Lemaistre, en tant que tutrice d'Henri-Louis Lemaistre, légataire universel de Louis Lemaistre, son aïeul; Alexandre de Foyal, chevalier seigneur de Donnery, La Sourdière et Lubin, fondé de procuration de Marguerite Prudent de Michau, veuve Pierre de Paris, seigneur de Guigny, légataire universelle usufruitière des biens délaissés par sa sœur et d'autres ayants-droits. Ce partage fut aussi celui des biens de la communauté avec son défunt époux, Louis Lemaistre. Les biens de Bellejame n'étaient pas compris puisque propriété d'Henri-Louis.

Le partage des biens de Louis Lemaistre survînt en conséquence le mois suivant. Le 10 janvier 1675, les mêmes parties se retrouvèrent donc à nouveau<sup>137</sup>. Une fois encore, les biens de Bellejame ne furent pas concernés.

Deux lots furent constitués, le premier contenant l'hôtel parisien de la rue des Saint-Père et le second, une place à bâtir, rue de Verneuil, paroisse Saint-Sulpice, avec le fief Fromenteau à Juvisy. Le premier revint à Marie-Françoise Feydeau, veuve de Jérôme II Lemaistre et le second à Marguerite Prudent de Michault, veuve de Pierre

<sup>133 (</sup>Droit) Qui exerce réellement une charge dont un autre a le titre.

<sup>&</sup>lt;sup>134</sup>AN, MC, CX/162

<sup>&</sup>lt;sup>135</sup>Acte porté à la cote 9 des papiers de l'inventaire de Marie-Françoise Feydeau, veuve de Jérôme II Lemaistre, en 1712 (voir plus bas). Ce nom vient à plusieurs reprises dans les cotes suivantes.

<sup>&</sup>lt;sup>136</sup> AN, MC, C/321.

<sup>&</sup>lt;sup>137</sup>AN, MC, C/322.

Paris de Guigny. Les parties donnèrent mutuellement quittance des biens et sommes diverses, le 19 janvier 1675<sup>138</sup>.

#### 1666-1669 : Jérôme II Lemaistre

Né en 1620, Jérôme II Lemaistre était conseiller de la 4<sup>ème</sup> chambre des enquêtes du Parlement de Paris depuis 1646 et devint dix ans plus tard, président de ladite chambre.

Domicilié dans l'hôtel familial de la rue des Saints-Pères, paroisse Saint-Sulpice, il avait épousé par contrat du 6 août 1650, sous le régime de la communauté de biens, Marie-Françoise Feydeau, fille d'Etienne Feydeau, seigneur des Veuvres et de Sandricourt, conseiller maître des requêtes du roi, et d'Anne Mareschal<sup>139</sup>.

L'épousée reçut en dot le fief de Sandricourt, 56 000 livres de rentes, 20 000 livres au comptant avant la bénédiction nuptiale, puis 14 000 livres de gages ou rentes. Elle reçut de son époux un douaire conventionnel de 3 000 livres et un douaire préfix de 2 500 livres.

De cette union, célébrée à Saint-Sulpice, le 22 du mois, naquirent cinq enfants : Éléonore, l'aînée, Anne, Henri-Louis, Antoine et Marie-Françoise.

Jérôme II Lemaistre profita peu de temps de Bellejame puisqu'il décéda trois ans après son père, le 21 décembre 1669 en son domicile parisien de la rue Pavée, paroisse Saint-André-des-Arts. Son inventaire après décès ne fut dressé que le 10 décembre 1675<sup>140</sup> à la requête des parties suivantes :

- -sa veuve, tant en raison de leur communauté de biens que comme tutrice de leurs quatre enfants mineurs, Anne, Henri-Louis, Antoine et Marie-Françoise ;
- -Eléonor, leur fille aînée, veuve de François Le Roy, seigneur de Beaupré, Oriheux et autres lieux, conseiller du roi au Parlement ;
- -et enfin Henri Chahu, conseiller du roi, ancien trésorier de France, trésorier général des finances et subrogé tuteur desdits mineurs.

L'inventaire fut dressé au domicile parisien où se trouvaient les papiers du couple.

<sup>139</sup>AN, MC, LXXIII/404.

<sup>&</sup>lt;sup>138</sup>AN, MC, C/322

<sup>&</sup>lt;sup>140</sup>AN, MC, C/326

#### 1669-1712 : Marie Françoise Feydeau, veuve Lemaistre

Conformément aux volontés testamentaires de Louis Lemaistre en 1665, son aïeul, Henri-Louis hérita de Bellejame en tant que fils aîné de Jérôme II Lemaistre, sa mère n'en ayant que l'usufruit.

Pour le jeune homme, la situation devait s'éterniser jusqu'au décès de celle-ci, le 25 novembre 1712, en l'hôtel de la rue Pavée, paroisse Saint-André-des-Arts<sup>141</sup>.

En tant que tutrice de ses enfants mineurs, Marie Françoise Feydeau géra le domaine et s'acquitta des obligations féodales comme en témoigne la déclaration des terres et bois à titre de cens faite à sa voisine et suzeraine Catherine Caillot, veuve de François de L'Isle, chevalier seigneur de Marivaux, en date du 28 novembre 1680. Acte par lequel elle promettait d'en faire la déclaration annuelle « en la maison seigneuriale de La Ronce » 142.

Durant cette période de 42 ans depuis le décès de Jérôme II Lemaistre en 1669, on ne peut exclure l'hypothèse d'une remise au goût du jour du château et de son parc. En effet, les aménagements effectués dans les années 1655-1662 commençaient à dater et Henri-Louis Lemaistre étant un homme plutôt entreprenant 143.

## **I.3 Bellejame au Siècle des Lumières**

Le XVIII<sup>e</sup> siècle s'ouvre avec une vue du château, la seule existante, dressée en 1704 par François-Roger de Gaignières (1642-1715). La description en a été faite en 2001<sup>144</sup>. Cette vue ne livre qu'une vision approximative des jardins et du parc, les premiers étant réduits à leur plus simple expression de parterres de broderies avec topiaires et le second étant exprimé par quelques arbres au-delà de l'enceinte quadrangulaire du château, laquelle laisse échapper la Salmouille. MM. Cély et Harlé n'ont pas manqué d'en souligner les incohérences<sup>145</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>141</sup>AN, MC, C/488 : Inventaire du 29 décembre 1712.

<sup>&</sup>lt;sup>142</sup>A.H.M., fonds Bellejame. Acte passé devant Me Jean-Baptiste Valet, notaire au Châtelet de Paris (ancien fonds du château de Bellejame)

<sup>&</sup>lt;sup>143</sup>Cf. chapitre suivant.

<sup>&</sup>lt;sup>144</sup>Cf. Cély – Harlé, 2001, t. I, p. 22.

<sup>145</sup> Ibid.

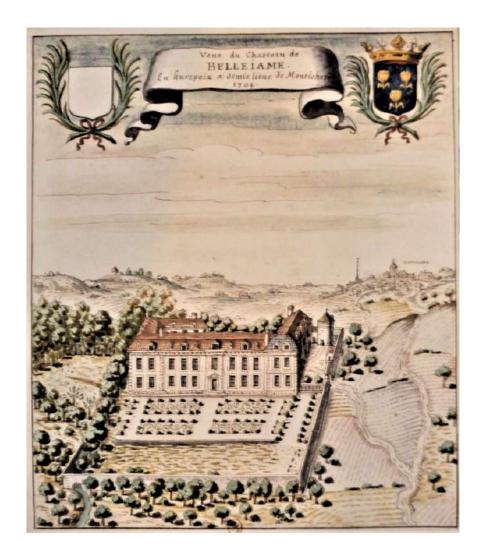


Figure 8 in-text : François-Roger de Gaignière, Le Château de Bellejame, 1704, BNF, Est., Va 91, B6368.

#### 1712-1733: Henri Louis Lemaistre

Le 29 décembre 1712, Henri Louis Lemaistre, chevalier seigneur de Bellejame, conseiller du roi au Parlement de Paris, sa sœur Marie-Françoise, épouse de Dominique de Barberie, chevalier seigneur de Saint-Contest et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, intendant de la généralité de Metz, et les deux-petits enfants de la défunte, à savoir Olivier Lefèvre d'Ormesson et Anne, sa sœur, épouse d'Henri François d'Aguesseau, chancelier de France, tous deux enfants d'Éléonore Lemaistre et d'André III Lefèvre d'Ormesson, firent dresser l'inventaire des biens de leur mère et aïeule. Les deux premiers étaient héritiers chacun pour un tiers et les petits-enfants pour le dernier tiers 146.

Né vers 1651, Henri-Louis Lemaistre avait hérité de la charge de conseiller de son père Jérôme II à la chambre des enquêtes du Parlement dont il fut pourvu le 9 février 1685. Il se hissera jusqu'à la Grand Chambre en 1718.

<sup>&</sup>lt;sup>146</sup>AN, MC, C/488 : Inventaire du 29 décembre 1712.

Le 4 janvier 1706, il épousa par contrat Marie-Madeleine de Bullion, fille de Jean-Louis de Bullion, marquis de Courcy, chevalier comte de Fontenay-lès-Briis, conseiller au Parlement, commissaire aux requêtes du palais, conseiller à la grande chambre du Parlement à compter de 1736, et de Marie-Geneviève Pinette de Charmoy, sous le régime de la communauté de biens<sup>147</sup>. La future fut pourvue de 90 000 livres de dot.

L'union fut consacrée le lendemain à Paris en l'église Saint-Benoît. Elle marquait l'alliance d'une famille francilienne (Lemaistre) à une famille du Mâconais (Bullion)<sup>148</sup>.

Le couple donna naissance à quatre enfants : Marie-Françoise en 1706, Charlotte en 1708, Charles-Henri en 1710, Louis-Jérôme en 1714 et Marie-Madeleine (en 171?). Seule la première et la dernière hériteront de leur père à son décès en 1733<sup>149</sup>.

#### De nouveaux aménagements

Le 5 juillet 1720, Henri-Louis Lemaistre et son épouse cédèrent en « marques de leur reconnaissance » à Pierre Deschez, prêtre docteur en théologie, demeurant à Paris, rue de l'Université, paroisse Saint-Sulpice, l'usufruit, sa vie durant, du gros pavillon du château situé au bout de l'aile gauche, celle de la galerie. Sur la vue de Gaignières, ce pavillon de distinguait par sa couverture en ardoise. Il sera partie intégrante du nouveau château réalisé au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>150</sup>. Le bail comprenait également un droit d'écurie pour deux chevaux, la jouissance de la portion du grenier au-dessus, de la chapelle, de l'eau de la grande cuisine et des fruits du domaine, ainsi qu'un droit de promenade dans l'étendue des parcs et jardins avec ses connaissances. Droits que Dechez pouvait céder « à qui bon lui semblera ».

Cette générosité des maîtres de maison venait récompenser les « peines et soins qu'il a bien voulu se donner dans la conduite des augmentations et réparations » du château, voire du domaine. Ce document révèle une remise au goût du jour intérieure du lieu, le château passant d'une trentaine de pièces en 1712 à une quarantaine en 1733<sup>151</sup>.

Des ouvrages apparaissent en 1721 à travers le marché conclu avec Jean Coulard, vigneron à Marcoussis, le 30 novembre, pour casser et débiter durant 21 ans les rochers qui sont dans le parc de sa maison au lieudit « Étang neuf » moyennant la

<sup>150</sup>Voir chapitre suivant.

<sup>&</sup>lt;sup>147</sup>AN, MC, XI/385, acte en déficit. Contenu porté à la cote 1 de l'inventaire de ses papiers du 7 mars 1733 (voir plus bas). Sur cette branche de la famille de Bullion, dite « des marquis de Fourcy, seigneur de Fontenay », cf. La Chesnaye-Desbois, t. IV, 1864, p. 504-506; Popoff, 2003, p. 65-66.

<sup>&</sup>lt;sup>148</sup>Cf. La Chesnaye-Desbois, t. IV, 1864, p. 500.

<sup>&</sup>lt;sup>149</sup>Voir plus bas.

<sup>&</sup>lt;sup>151</sup>AN, MC, XI/453: Donation du 5 juillet 1720. Comparaison établie par J-P Dagnot entre les deux inventaires après décès, cf.:

Dagnot, octobre 2015, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljamchat2.htm.

somme de 30 livres<sup>152</sup>. Il faut voir là probablement le souhait d'introduire des rochers, éléments pittoresques alors fort appréciés, dans un parc réaménagé au naturel.

Quoi qu'il en soit, Henri-Louis Lemaistre poursuivit l'extension du parc de ses aînés notamment par un échange de terres avec divers propriétaires locaux, modestes ou grands<sup>153</sup>.

Son intérêt pour les jardins est patent dans les nombreux jardiniers recrutés pour leur entretien. On sait ainsi la présence dans les années 1720 des frères Charles et Louis Boullogne, ainsi que de François Rigault à travers les actes de baptême de leurs enfants dont les maîtres de maison sont parfois les parrains ou marraines, attestant de leur affection et de leur proximité<sup>154</sup>.

On lui doit probablement la glacière du parc (fig.108-111), signalée dans un acte de 1776<sup>155</sup>, pour servir aux rafraichissements si prisés alors en été à l'instar de Louis XIV et du Régent, Philippe d'Orléans.

En septembre 1727, Henri-Louis Lemaistre fit ses fois et hommages au roi pour la seigneurie de Guillerville, lesquels entrainèrent, le 4 décembre suivant, la vérification des aveux et dénombrement du fief par la chambre des enquêtes<sup>156</sup>.

Henri-Louis Lemaistre mourut à Bellejame, le 15 février 1733. Sa veuve Marie-Madeleine de Bullion fit procéder à l'inventaire de ses biens, tant au domicile parisien de la rue Hautefeuille, paroisse Saint-Benoît, qu'au château et ce tant en son nom que comme tutrice de sa fille mineure, Marie-Madeleine Lemaistre.

Les autres parties étaient : Marie-Françoise Lemaistre, fille majeure, domiciliée avec sa mère, et Henri-François de Paule Lefèvre d'Ormesson, chevalier seigneur d'Amboile et autres lieux, conseiller d'état, intendant des finances, subrogé tuteur de Marie-Madeleine.

Cet inventaire après décès constitue un témoignage supplémentaire de l'état du château et d'aspects du domaine de Bellejame dans le second quart du XVIII<sup>e</sup> siècle.

En janvier 1745, Marie-Madeleine, sœur cadette de Marie-Françoise Lemaistre, épousa André-Denis Lefèvre d'Ormesson, comte d'Eaubonne. Elle deviendra la nouvelle maîtresse de Bellejame ensuite de sa sœur aînée<sup>157</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>152</sup>AD 91, 2 E 62/37.

<sup>&</sup>lt;sup>153</sup>AD 91, 2 E 62/37 : Acte du 4 février 1721 ; A.H.M., fonds Bellejame, actes du 6 février 1721, 31 janvier 1722, 28 février 1723.

<sup>&</sup>lt;sup>154</sup>Cf. Dagnot, novembre 2015, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljamparc2.htm <sup>155</sup>Cf. Analyse du site, n° 7.

<sup>&</sup>lt;sup>156</sup>AD 91, E suppl. 61.

<sup>&</sup>lt;sup>157</sup>Voir plus bas. Contrat de mariage du 16 janvier 1745 devant Me Patu à Paris (en déficit).

Le 8 avril de cette année, Marie-Françoise hérita du domaine de Bellejame en tant qu'aînée en vertu des partages et abandonnements de la succession de ses père et mère passés devant M<sup>e</sup> Patu, notaire à Paris<sup>158</sup>.

#### 1733-1763 : Marie Françoise Lemaistre

Marie Françoise Lemaistre hérita du domaine de Bellejame jusqu'à son décès survenu au château, le 10 février 1763, inhumée ensuite dans le chœur de l'église Sainte-Madeleine de Marcoussis. Elle demeura célibataire toute sa vie.

Elle ne résidait pas continuellement au château puisqu'elle avait loué, le 1<sup>er</sup> janvier précédent, un appartement au cloître Notre-Dame appartenant à l'abbé Nigou, conseiller au Parlement. C'est sans doute cet appartement dont bénéficia ensuite le marquis de Bullion<sup>159</sup>.

Par testament du 6 février 1763, rédigé à Bellejame, elle institua son neveu Charles-Thomas, marquis de Bullion, officier des gardes françaises, mineur émancipé d'âge par lettres de la chancellerie du palais du 5 avril 1758, comme son légataire universel<sup>160</sup>.

Elle en réserva l'usufruit sa vie durant à sa sœur Marie Madeleine Lemaistre, devenue comtesse d'Eaubonne par son mariage avec André Lefèvre, comte d'Eaubonne. Celleci accéda aux volontés de sa sœur défunte par une délivrance de leg au marquis de Bullion en date du 4 juin 1764<sup>161</sup>.

Le 23 février 1763, l'inventaire de ses biens au château fut dressé à la requête du marquis de Bullion comme exécuteur de ses testament et codicille, ainsi que de la comtesse d'Eaubonne en tant que son unique héritière<sup>162</sup>.

Cet inventaire livre également un état précieux des effets du château, de ses annexes et du parc à ce moment. Il fait état des marchés convenus pour la plantation de bois, la vente de bois ou de fruits du verger<sup>163</sup>.

### 1763-1771 : Marie Madeleine Lemaistre, comtesse d'Eaubonne

Marie Madeleine Lemaistre, comtesse d'Eaubonne eut la jouissance de Bellejame jusqu'à son décès, le 11 mai 1771<sup>164</sup>. Le domaine revint alors définitivement à son neveu, le marquis Charles-Thomas de Bullion.

<sup>159</sup>Mention portée dans l'inventaire après décès ci-dessous.

<sup>162</sup>AN, MC, XCIV/314.

<sup>&</sup>lt;sup>158</sup>Actes en déficit.

 $<sup>^{160}</sup>$  AN, MC, XCIV/314 ; AD 75, Dc6 245, fol. 138 r°-v°.

<sup>&</sup>lt;sup>161</sup>AN, MC, XLVIII/145.

<sup>&</sup>lt;sup>163</sup>lbid, cotes 2 et 14 des papiers. Cet inventaire est tronqué en partie.

#### 1771-1791: Charles Thomas de Bullion<sup>165</sup>

Né à Paris et baptisé à la paroisse Saint-Sulpice, le 7 mars 1740, Charles Thomas de Bullion était le fils du marquis Jean Charles de Bullion, ancien capitaine des dragons, et de Françoise Thérèse Durand<sup>166</sup>.

Ses titres exacts étaient marquis de Bullion, chevalier seigneur de Bellejame, Guillerville et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel au régiment d'Auvergne Infanterie. Il demeurait à Paris, rue des Vieilles Tuileries, paroisse Saint-Sulpice<sup>167</sup>.

Les 11-12 décembre 1768, Charles-Thomas de Bullion épousa par contrat, sous le régime de la communauté de biens à l'exception des dettes, Pierrette Gabrielle Petitjean de Ménarchet, fille mineure émancipée d'âge de Michel-Gabriel Petitjean, avocat au Parlement, et de Marie-Louise Le Becq, sa veuve<sup>168</sup>. De Bullion demeurait alors à Paris, cloître Notre-Dame, paroisse Saint-Denis-du-Pas, et la future, rue des Saints-Pères, paroisse Saint-Sulpice, soit la même rue que l'hôtel des Lemaistre.

Le contrat fut rédigé sous la houlette de son homme de confiance, Jacques Frécot de Lanty, conseiller du roi au Grand Conseil, et signé au château de Versailles par Louis XV et la famille royale.

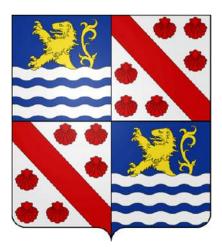


Figure 9 in-text : Blason de la famille de Bullion

44

<sup>&</sup>lt;sup>164</sup>Cette date précieuse, souvent omise dans les documents et les études sur Bellejame, est indiquée dans la déclaration des terres de la seigneurie de Bellejame du 10 juillet 1772. Ce document relate précisément les conditions de mutations depuis la mort d'Henri-Louis Lemaistre en 1733 (AD 91, E suppl. 61).

Il est à noter qu'un De Bullion fût propriétaire du château de Montauger (Lisses, 91) au siècle précédent : Henri II de Bullion (1625-1689), chevalier, marquis de Courcy, seigneur de Fontenay et de Basonville ; voir Biblio : Viette P., 2016.

<sup>&</sup>lt;sup>166</sup>Extrait baptistaire mise en annexe de la notoriété du 4 juillet 1770, laquelle entendait rappeler que ses prénoms étaient Charles-Thomas et non Louis-Charles-Thomas (AN, MC, LXII/532).

<sup>&</sup>lt;sup>167</sup>Adresse portée en 1776 dans l'aveu du fief de la Flottre ci-dessous.

<sup>&</sup>lt;sup>168</sup>AN, MC, XLVIII/167.

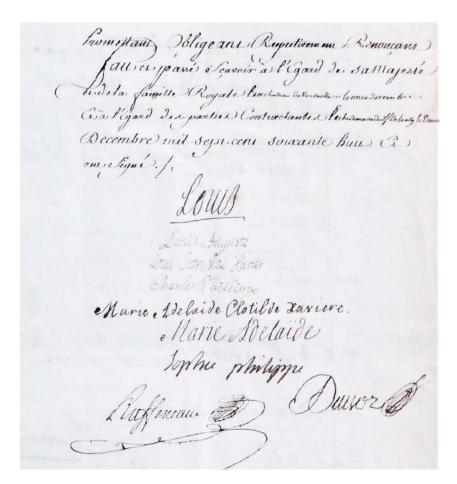


Figure 10 in-text : Signatures de Louis XV et de la famille royale au contrat de mariage de Charles-Thomas de Bullion en 1768.

Outre les successions de son père, de son aïeul Petitjean et de son frère, l'épousée fut dotée par sa mère de 20 000 livres sous réserve d'usufruit, sa vie durant, et de la coquette somme de 300 000 livres.

Le couple eut trois enfants : Claude-Edme-Henry, né à Bellejame, le 8 septembre 1772, Guy-Jacques, né en 1774 et Jean-Jacques-Charles, né en 1775.

En mai 1773, Charles-Thomas de Bullion fit procéder à l'estimation de Bellejame<sup>169</sup>. Le château, sa ferme, ses fossés, cour et basse-cour, canal, parterres, verger, potager couvraient 6 arpents de superficie, estimés à 7 000 livres. Le parc couvrait, quant à lui, 25 arpents dont 10 en vignes, estimés à 8 000 livres et 15 en terres labourables portés à 7 000 livres. Le domaine comprenait aussi 10 autres arpents hors du parc d'une valeur de 6 720 livres.

Le fief de la Flotte, partie sud du parc, comprenait alors 32 arpents 23 perches de terres labourables, à 250 livres l'arpent, soit 8 057 livres 10 sols 5 deniers, 95 perches au même prix, soit 238 livres, et 15 arpents de bois taillis à 20 livres l'arpent, soit 3 000 livres.

-

<sup>&</sup>lt;sup>169</sup>A.H.M., fonds Bellejame.

À ces biens fonciers, s'ajoutaient deux biens immobiliers consistant en deux maisons estimées ensemble à 1 200 livres. La valeur du fief totalisait ainsi 12 496 livres. L'évaluation était destinée à la mise en culture de pois et haricots<sup>170</sup>.

#### 1771-1772 : Création et nettoyage des pièces d'eau du château

Parmi les premières actions engagées par le nouveau propriétaire de Bellejame, fut, en 1771, le curage de la pièce d'eau ou bassin en longueur faisant face à l'aile droite du château dans l'avant-cour, particulièrement envasée et encombrée de détritus comme on peut en juger dans le marché passé avec Antoine-Modeste Lemerle, terrassier à Orsay, le 19 novembre<sup>171</sup>.

Le marché portait aussi sur le creusement d'une pièce d'eau symétrique face à l'aile gauche, de mêmes dimensions et profondeur, la terre obtenue devant servir au nivellement de la basse-cour. Les deux pièces d'eau apparaissent sur le plan terrier de 1790 (cf Iconographie fig. 8). Lemerle se vit chargé aussi du curage des douves du château. Le tout fut conclu à raison de 30 sols la toise, les ouvrages devant être livrés pour avril 1772 et 200 livres de retenue en cas de retard. Le marquis de Bullion remit un acompte de 150 livres à cet effet.

Le 4 août 1773, Bullion conclut un marché sous seing privé avec Jean-Etienne Julien, géomètre à Montlhéry, pour dresser le plan terrier des fiefs de Bellejame, Guillerville et autres terres (cf Iconographie fig. 7)<sup>172</sup>.

Comme ses prédécesseurs, Charles-Thomas de Bullion rendit ses fois et hommages : le 14 juillet 1773, pour Bellejame à Élisabeth-Thérèse Chevalier, comtesse d'Esclignac, à cause de ses terres de Marcoussis. Démarche qui fut renouvelée le 4 février 1783<sup>173</sup>.

Le 30 août 1776, au château du Déluge, ce fut ceux contenant aveu et dénombrement de la partie du parc et de la maison sur le fief de la Flotte au Frère Edmont Huet, chevalier magistrat de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de la commanderie du Bourgoust et de celle du Déluge<sup>174</sup>.

Bullion poursuivit également l'extension de la seigneurie de Bellejame : le 26 septembre 1775, il convenait d'un échange de terres avec le comte Philippe de Noailles, maréchal de France, lequel lui céda les fiefs des Hauts-Luisants et des Petits-

<sup>&</sup>lt;sup>170</sup>A.H.M., fonds Bellejame.

<sup>&</sup>lt;sup>171</sup>AD 91, 2 E 54/199.

<sup>&</sup>lt;sup>172</sup>AN, MC, LXII/531.

<sup>&</sup>lt;sup>173</sup>Cotte 15 de l'inventaire de 1791 (voir plus bas).

<sup>&</sup>lt;sup>174</sup>Voir les actes d'inféodation de Louis Lemaitre pour ce fief d'août 1643.

Champs avec les rentes afférentes contre les fiefs du Petit-Paris et du Coudray sis à Leuville<sup>175</sup>.

Le 17 juillet 1776, il acquit 4 arpents de bois sur Linas de Marcelin Gurlier et son épouse<sup>176</sup>. Ajoutons, plus modestement, l'achat, le 12 décembre 1784, à Louis Robert dit Henry, vigneron, de 12 perches et demie de terre inculte en friche au champtier des Hautes Pommeraies à Montlhéry pour 6 livres 18 sols<sup>177</sup>. On trouvera de plus amples indications dans le contrat de vente de 1831<sup>178</sup>.

En 1787, Charles-Thomas de Bullion fit procéder à la suppression de la demi-lune du parc de Bellejame qui achevait l'allée du Mail<sup>179</sup>. Si l'on en juge par les plans XVIII<sup>e</sup> existants, il s'agit de celle à l'extrémité du grand axe nord-sud qui empiétait sur l'allée qui séparait le parc des terres labourables au sud (cf Iconographie figs. 5, 7-8).

Passionné de sciences, particulièrement de chimie, Bullion fit partie des esprits éclairés de son temps. Contrairement à ce que prétend Jean-Pierre Dagnot, il ne fit nullement partie de la garde nationale, le confondant avec son fils Guy-Jacques, membre de la garde constitutionnelle de Louis XVI en 1791-1792<sup>180</sup>.

Charles-Thomas de Bullion mourût à Bellejame, le 8 octobre 1791, probablement des émanations dues à ses expériences de chimie dans les communs du château<sup>181</sup>. Les scellés furent apposés sur ses biens dès le lendemain.

Son inhumation en la paroisse de Marcoussis eut lieu le 10 du mois en présence de sa veuve, dite âgée alors de 50 ans, de son troisième fils, Charles, et de nombreux témoins dont Jacques Frescot de Lanty, alors doyen de l'ex-grand conseil, Antoine-Daniel de Périer, officier d'infanterie, Marc-Antoine Kervan, docteur en médecine, le sieur d'Anvers, maître de chirurgie, Jean-Baptiste Pommelet, prêtre, Charles-François Lethuillier et Pierre-Gaspard Thibaut, respectivement curé et vicaire de Linas<sup>182</sup>.

L'inventaire de ses biens à Bellejame fut dressé le 24 octobre 1791 à la requête de sa veuve Pierrette-Gabrielle Petitjean en vertu de leur communauté de biens et au nom de leurs trois enfants mineurs, héritiers chacun pour un tiers, à savoir : Claude-Edme-

<sup>178</sup>Voir chapitre suivant.

<sup>182</sup>AD 91, BMS Marcoussis, 1791.

<sup>&</sup>lt;sup>175</sup>Cf. cotte 13 de l'inventaire de 1791.

<sup>&</sup>lt;sup>176</sup>Cf. cotte 14 de l'inventaire de 1791.

<sup>&</sup>lt;sup>177</sup>AD 91, 2 E 62/427.

<sup>&</sup>lt;sup>179</sup>Cf. Dagnot, novembre 2015, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljamparc2.htm. Mention portée dans un acte de l'an V.

<sup>&</sup>lt;sup>180</sup>https://www.siv.archives-

nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?irId=FRAN\_IR\_0549 12&udId=c-y5wbo4mu-1egu4xve1vkhy&details=true

<sup>&</sup>lt;sup>181</sup>Son inventaire après décès révèle l'existence d'un laboratoire dans les communs. Cf. Dagnot, juin 2007 : https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/dernier%20seigneur%20Bellejame.htm

Henry de Bullion, âgé de 19 ans, Guy-Jacques, âgé de 17 ans et de Jean-Jacques-Charles, âgé de 16 ans 183.

Le document livre un état précieux de la distribution du château et de l'état mobilier des pièces, communs, écurie, remises, colombier, pressoir, chapelle, orangerie et parc. Dans celui-ci, sont mentionnés des matériaux et éléments : 1 000 tuiles prisées 24 livres ; 4 bancs en acier et bois prisés 12 livres ; 60 toises de pierres de meulière et grès prisées 480 livres à raison de 8 livres la toise.

Dans les canaux, douves et autres pièces d'eau, est mentionné « *le poisson en réserve* », prisé 72 livres.

#### 1791-1792 : Pierrette Gabrielle Petitjean, veuve Bullion

Le 23 octobre 1791, Pierrette Gabrielle Petitjean, veuve Bullion, fut désignée tutrice de ses enfants mineurs par le juge de paix du canton de Palaiseau<sup>184</sup>.

Le 13 décembre suivant, elle renonçait à la communauté de biens d'avec son exépoux pour s'en tenir à son douaire et d'autres conventions matrimoniales<sup>185</sup>.

En agissant ainsi, non seulement elle se dédouanait des dettes de sa succession mais en devenait sa créancière en vertu de leur acte de mariage qui portait qu'en cas de renoncement à la communauté, « elle serait acquittée et indemnisée par la succession dudit sieur son mari, des dettes qu'elle auroit contractées avec lui, ce qui a eu lieu » 186.

Cette perspective de règlement des créances de la succession de son époux motiva la mise en licitation de Bellejame, le 4 juillet 1792, aux criées du tribunal du département de Paris. Le domaine fut adjugé pour 451 000 livres, en sus des frais, à Barré l'Ainé, avoué près les tribunaux du département de Paris, lequel en fit sa déclaration le même jour à Augustin Dubois, domicilié à Versailles, 5 place Dauphine, paroisse Notre-Dame. L'adjudication fut ratifiée par Barat, juge du tribunal du district de Corbeil, le 7 décembre 1792<sup>187</sup>.

Le 8 août 1793, Pierrette-Gabrielle Petitjean, veuve Bullion, procédait avec Jacques-François Mallet, tuteur de ses trois enfants, demeurant rue Saint-Louis au Marais, à la liquidation des reprises et créances de la succession de son défunt époux.

<sup>&</sup>lt;sup>183</sup>AD 91, 2 E 62/435.

<sup>&</sup>lt;sup>184</sup>Mention portée dans la lettre de ratification de l'adjudication du domaine du 7 décembre 1792 (voir plus bas).

<sup>&</sup>lt;sup>185</sup>Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>186</sup>Voir acte de liquidation des créances et reprises qui suit.

<sup>&</sup>lt;sup>187</sup>A.H.M., fonds Bellejame.

Les enfants furent reconnus héritiers de leur père sous bénéfice d'inventaire par jugement du tribunal du VI<sup>e</sup> arrondissement du département de Paris en date du 10 janvier 1792.

Il résulta de cette liquidation que la veuve Bullion se vit redevable par la succession de son époux, à savoir ses enfants, de la somme de 437 053 livres 2 sols 1 denier<sup>188</sup>.

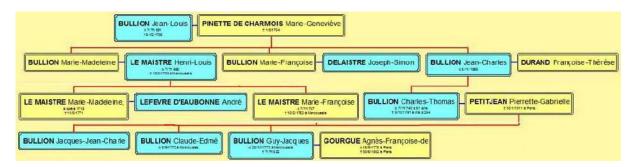


Figure 11 in-text : Généalogie des Bullions concernés à Bellejame. J.-P. Dagnot, 2014.

## I.4 Le XIX<sup>è</sup> siècle et les ultimes aménagements de Bellejame

#### 1792-1819 : Augustin Dubois de Bellejame

Augustin Dubois s'acquitta de son dû à la succession Bullion en plusieurs versements des 1<sup>er</sup> et 27 mars puis des 24 mai 1793 et 14 frimaire an II (4 décembre 1793) dont Jacques Mallet de Trumilly, procureur de la veuve Bullion, délivra quittances en sa présence<sup>189</sup>. Il prit possession du domaine à l'été 1793<sup>190</sup>.

Originaire de Versailles et huissier du cabinet du roi sous l'Ancien Régime, charge dont il avait obtenu la survivance en 1760<sup>191</sup>, Augustin Dubois fit partie de ces bourgeois marqués par la réaction nobiliaire de leur temps.

Au début de la Restauration, il obtint par autorisation royale du 13 août 1817 la permission de se dénommer Dubois de Bellejame. Sa nostalgie de l'Ancien Régime lui fit occuper la fonction de premier officier de la Garde-Robe du Roi Louis XVIII<sup>192</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>188</sup>AN, MC, XLVIII/375: Liquidation des reprises du 5 août 1793.

 $<sup>^{189}</sup>$ AN, MC, XXXV/960. Quittances à la suite de celle du 1 $^{\rm er}$  mars.

<sup>&</sup>lt;sup>190</sup>https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame9.htm. Bail de terres à Linas du 8 septembre 1793.

<sup>&</sup>lt;sup>191</sup>AN, O<sup>1</sup>/104.

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>192</sup>Cf. Deschar, 1998, t. I, p. 41 et 97.

(N.º 2547.) ORDONNANCE DU ROI qui permet au S. Jean-Marie-Augustin Dubois, maire de la commune de Marcoussis, département de Seine-et-Oise, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né à Versailles, le 17 décembre 1768, d'ajouter à son nom celui de Bellejame, et de s'appeler Dubois de Bellejame;

Figure 12 in-text: Extrait des ordonnances du Roi. In Dagnot, 2014.

Comme beaucoup de propriétaires d'alors, soucieux de profits, il fit partie de la « bande noire » qui sévit sous l'Empire et la Restauration : il se livra ainsi dans les années 1800 à la démolition partielle du château, trop coûteux à entretenir, afin d'en revendre les matériaux. Il le réduisit à un pavillon de plan massé au droit du gros pavillon d'angle et d'une partie de l'aile gauche, tel qu'il figure sur le plan cadastral de 1809 (fig.9) et ceux du baron Denniée (cf Iconographie figs. 14-15). Les douves et les canaux de l'avant-cour sont encore en place sur le plan cadastral et ne seront comblés que plus tard (cf Iconographie figs. 14-15).

La nouvelle demeure était, selon Malte-Brun en 1863, « sans caractère et sans grandeur, n'ayant conservé de son passé qu'un magnifique salon »<sup>193</sup>. On trouvera plus ample description du château neuf dans l'acte de vente de 1831<sup>194</sup>.

Seuls demeurèrent le colombier, une partie de l'aile gauche faisant office de « cellier », l'aile des communs et l'orangerie 195. Un modeste pavillon fut édifié dans l'angle inférieur du verger, près du château (cf Iconographie fig. 9).

L'aile des communs au sud se vit augmentée de deux ailes en retour vers la Salmouille, formant ainsi une basse-cour ouverte sur la rivière (cf Iconographie fig. 16)<sup>196</sup>.

Ces réaménagements amenèrent immanquablement à reconsidérer l'ensemble des jardins et du parc sous forme de parc à l'anglaise, particulièrement en vogue depuis la fin du XVIII<sup>è</sup> siècle<sup>197</sup>.

Augustin Dubois conserva Bellejame jusqu'à son décès survenu là, le 29 mars 1819<sup>198</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>193</sup>Cf. Malte-Brun, 1863, p. 294.

<sup>&</sup>lt;sup>194</sup>Voir plus bas.

<sup>&</sup>lt;sup>195</sup>Cf. Deschar, 1998, t. I, p. 45

<sup>&</sup>lt;sup>196</sup>Cf. Deschar, 1998, t. I, p. 45; voir plus bas la description de 1831.

<sup>&</sup>lt;sup>197</sup>Voir plus bas notre analyse à propos du parc du baron Denniée.

<sup>&</sup>lt;sup>198</sup>AN, MC, XCI/1737 : Notoriété du 27 décembre 1831.



Figure 13 in-text : Blason des Dubois de Bellejame

## 1819-1831 : Jean-Marie Augustin Dubois de Bellejame, premiers aménagements du nouveau parc

Le domaine revint alors à son fils unique, Jean-Marie Augustin Dubois de Bellejame, chevalier de Saint-Louis, né à Versailles en 1768 de son union avec Marie-Louise Tarlé<sup>199</sup>.

Dubois de Bellejame fils poursuivit les aménagements engagés par son père. L'absence de documents à cet égard nous réduit aux conjectures mais le plan cadastral de Linas (cf Iconographie fig. 12), daté de 1823, celui d'état-major contemporain (fig.10), dans une certaine mesure, et le plan Denniée (cf Iconographie fig. 14) nous confortent dans cette hypothèse : en effet, après la période troublée de la Révolution qui mit plusieurs domaines dans un état critique, nombreux furent les propriétaires à s'engager dans des parcs paysagers, plus simples et moins couteux à entretenir. Ces parcs répondaient, en outre, au climat romantique du moment.

Les deux premiers plans laissent apparaître que la modification du parc se serait portée sur la partie est où se trouvait le miroir d'eau, transformé en plan d'eau irrégulier. Les lignes autour de celui-ci indiquent le réseau hydraulique (cf lconographie fig. 10). On notera aussi que les allées régulières du parc ne sont plus que sur sa partie ouest.

Dubois de Bellejame père et fils ne pouvaient en effet, par leur position sociale, demeurer en marge des grandes tendances du moment et devaient donc donner l'exemple autour d'eux. Rappelons que Jean-Marie-Augustin Dubois de Bellejame fut maire de Marcoussis de 1807 à 1830. Dans les années 1820 et probablement avant, il

<sup>&</sup>lt;sup>199</sup>Cf. Dagnot, juin 2014, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame9.htm

tint les séances du conseil municipal au château. Il démissionna de ses fonctions en septembre 1830, remplacé par Laurent-Joseph Groulon<sup>200</sup>.

Un contrat d'échanges de terres entre lui et son père avec les héritiers du maçon Pierre Lambert le jeune, le 20 décembre 1817, confirme que Dubois fils avait alors pris la relève de son père quelques temps avant son décès<sup>201</sup>.

Les augmentations de terres furent poursuivies : Dubois père se rendit acquéreurs de deux pièces de terre, les 20 janvier 1807 et 7 février 1808. Son fils acquit, quant à lui, trois pièces de terre, le 8 décembre 1825<sup>202</sup>.

Sa position légitimiste ne permit pas à Dubois de Bellejame fils de se maintenir : suite aux trois glorieuses de juillet 1830, qui virent l'arrivée de Louis-Philippe et de la Monarchie de Juillet, il dut se résoudre à céder Bellejame.

#### 1831-1841 : Le baron Pierre Paul Denniée

Les 27-31 décembre 1831, Jean-Baptiste Augustin Dubois de Bellejame trouva acquéreur en la personne du baron Pierre Paul Denniée, une connaissance du quartier Saint-Louis de Versailles où les deux hommes avaient leurs attaches<sup>203</sup>.

Dubois de Bellejame résidait en effet alors au 33 rue de l'Orangerie tandis que Denniée naquit en 1781 dans la maison familiale de l'actuel 14 rue des Bourdonnais, bâtie par son aïeul Pierre, entrepreneur de maçonnerie. Demeure que son père Antoine vendit en 1821 après en avoir accru la valeur par « des réparations considérables » 204.

C'est probablement cet argent familial placé par son père qui permit au baron Denniée, second du nom, de se rendre acquéreur de Bellejame avec son épouse Jules-Marie-Françoise de Boutier de Catus, tous deux domiciliés à Paris, 4 rue d'Astorg.

Le domaine est dit composé d'un « château, parc enclos, moulin (de Guillerville), terres labourables, prés et bois, situé pour le chef-lieu sur la commune de Marcoussis, canton de Limours, arrondissement de Rambouillet, et pour le surplus sur les communes de Linas et Montlhéry, canton d'Arpajon, arrondissement de Corbeil ».

52

<sup>&</sup>lt;sup>200</sup>Cf. Malte-Brun, 1863, p. 294-295. Jean-Pierre Dagnot signale un registre des délibérations de 1825 portant la mention suivante : « *le conseil municipal assemblé en la salle ordinaire de ses séances située à la maison de Belle-jame, lieudit la mairie, sous la présidence de Jean Marie Dubois de Bellejame, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis... »* (https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame9.htm).
<sup>201</sup>AD 91. 2 E 63/61.

<sup>&</sup>lt;sup>202</sup>Acquisitions portées au contrat de vente de 1831 ci-après.

<sup>&</sup>lt;sup>203</sup>AN, MC, XCI/1737 : Vente des 27, 29 et 31 décembre 1831.

<sup>&</sup>lt;sup>204</sup>Cf. Lagny, 1990, p. 40. Date de naissance indiquée page 58.

Le château consistait alors, comme indiqué précédemment, en un pavillon sur trois niveaux (rez-de-chaussée et deux étages carrés), couvert d'une pointe en greniers. Le rez-de-chaussée se composait de deux appartements de maître séparé par un vestibule central avec office, garde-manger, cuisine, repasserie et cabinet mitoyen. Le premier étage était distribué en une grande chambre à coucher avec cabinet et entresol au-dessus pour une lingerie et une chambre de service, grand et petit salons, salle à manger, salle de billard, bibliothèque et cabinet. Au second étage, étaient cinq chambres avec cabinet et une grande chambre pour domestiques.

Face au château, un corps de logis, vestige de l'aile sud, abritait la maison du jardinier, une grange et écuries, laiterie, buanderie surmontée de deux étages de chambres. Derrière, était une basse-cour, des deux côtés de laquelle se trouvaient écuries, remises et étable (vacherie). Cette description confirme donc que les ailes en retour vers la Salmouille étaient bien l'œuvre des Dubois de Bellejame. Le parc était dit divisé en potager (dans lequel sont une serre et une orangerie), verger, terres labourables, prairies, pièces d'eau et bois. Il était également dit entièrement clos de murs percés de quatre grandes grilles avec une autre petite à côté de la grille principale. Il couvrait une superficie de 44 hectares 5 ares 36 centiares. Suivaient la description des terres et bois adjacents d'une superficie de 111 hectares 88 ares 12 centiares.

La vente fut conclue moyennant la somme de 320 000 francs dont 80 000 francs au comptant. 60 000 francs furent délivrés à César Louis François Joseph de Hauteclocque, lieutenant-colonel réformé et Eugénie Dubois de Bellejame, respectivement gendre et fille du vendeur, pour solde de la dot restant due. Il fut convenu que le solde de la vente serait réglé en plusieurs versements d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 1834, de six en six mois, moyennant un intérêt de 4% à compter de janvier 1832, ce qui fut fait par deux quittances des 20-29 mars 1832 et 22 mars 1833<sup>205</sup>.



Figure 14 in-text : Blason des barons d'Empire Denniée

\_

<sup>&</sup>lt;sup>205</sup>Cf. acte de vente de 1841.

#### Portrait du baron Pierre Paul Denniée (1781-1848)

Né à Versailles, le 12 mars 1781, en la paroisse Saint-Louis, Pierre-Paul Denniée était le fils d'Antoine Denniée (1754-1828) et d'Éléonore-Fortuné Lanoé.

Il entama sa carrière dans le sillage de son père qui fut commissaire général de la Garde du roi sous Louis XVI, puis général en chef de l'armée d'Italie sous le Directoire, fait baron d'Empire, le 8 mai 1812, par Napoléon I<sup>er</sup> en remerciement de ses services dont ceux d'inventaire des papiers du général Bonaparte, soupçonné de collusion avec Robespierre<sup>206</sup>. Tâche dont Denniée père s'acquitta avec tact, ce qui lui valut de se maintenir en place tout au long de l'Empire. Comme beaucoup de contemporains, l'homme épousa la cause de la France plutôt que celle de l'Empereur si bien qu'en 1815, Antoine Denniée se mit au service de la Restauration. Le 9 septembre 1816, Louis XVIII le fit chevalier de la Légion d'honneur et le confirma dans sa baronnie. Il portait alors les charges d'inspecteur en chef aux revues et d'inspecteur général de la Maison militaire du roi<sup>207</sup>.

Pierre-Paul Denniée, second baron du nom, suivit la voie militaire de son père comme inspecteur aux revues de la Grande Armée en Allemagne, en Russie, puis dans les Alpes en 1814. Sous la Restauration, il fut fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et devint, sous la Monarchie de Juillet, intendant militaire en chef de l'expédition d'Afrique. Il s'illustra là en 1830 comme ordonnateur de la campagne d'Alger, ce qui lui valut le grade de grand officier de la Légion d'honneur, la même année.

Denniée s'illustra aussi par la publication d'un certain nombre d'ouvrages militaires dont, en 1842, *L'Itinéraire de l'Empereur Napoléon pendant la campagne de 1812*, souvenirs de sa place au sein de la Grande Armée, et *Des devoirs, de la subordination et de l'indépendance des officiers de santé des armées*, en 1848, ainsi que d'ouvrages sur l'organisation des haras<sup>208</sup>.

Il avait épousé en premières noces en 1817 Caroline-Eugénie Mathieu de Faviers dont il eut une fille, Cléophée-Antoinette-Eugénie-Pauline qui épousa Auguste-René Cornuau d'Offémont, chef d'escadron aux lanciers de la garde royale de Louis XVIII, devenu baron par lettres patentes de novembre 1819<sup>209</sup>.

Après le décès de son épouse en avril 1818, âgée de 19 ans, Denniée se remaria en secondes noces, le 17 août 1820, à Bruxelles, avec Julie-Françoise-Marie Boutier de

<sup>207</sup>https://www.leonore.archives-nationales.culture.gouv.fr/ui/notice/111374#spotlight

<sup>&</sup>lt;sup>206</sup>Cf. Deschar, 1998, p. 42; Lagny, 1990, p. 40.

https://data.bnf.fr/fr/10615491/pierre\_paul\_denniee/

<sup>&</sup>lt;sup>209</sup>L'indication portée dans la notice du *Dictionnaire de biographie française* ci-dessous, suivant laquelle Deniée aurait eu un fils sous-préfet mort prématurément, est donc erronée. Sur la descendance de Denniée, cf. l'état civil de l'acte de vente de 1841 et l'ouvrage de Paul Guynemer, *La seigneurie d'Offémont*, Compiègne, 1912.

Catus sous le régime de la communauté de biens à l'exception des dettes. Union qui fut formalisée par contrat devant Me Dupré, notaire à Bruxelles, le 29 juillet précédent. Le couple se sépara de biens par jugement du tribunal civil de la Seine du 15 novembre 1839<sup>210</sup>.

#### 1839-1841 : Du baron à la baronne Denniée

La liquidation de biens qui s'en suivit, le 27 décembre 1839, fut l'occasion de dresser l'inventaire mobilier du château de Bellejame et de ses annexes, inventaire qui fut joint à l'acte notarié. Les éléments mobiliers furent estimés à 22 940 francs. L'acte de liquidation comprenait également un état détaillé des terres du domaine<sup>211</sup>.

Pour financer leur séparation et leurs créances respectives, les époux Denniée durent aliéner en 1839 une partie du domaine de Bellejame par la mise en adjudication, les 29 et 30 septembre, puis 6 octobre 1839, de terres agricoles qui totalisaient une superficie de 18 hectares 28 ares 68 centiares. Le cahier des enchères fut dressé par Me Mauzaize, notaire à Marcoussis. On en trouvera le détail dans l'acte de vente de 1841<sup>212</sup>. Le parc de Bellejame ne fut pas concerné par ces aliénations.

Parmi les créanciers du couple, figuraient les entrepreneurs de pavé parisiens, Adolphe-François Lemoine et Joseph-François-Sébastien-Marguerite Baron, établis respectivement 104 rue de Grenelle et 66 quai de la Mégisserie, pour prix des 650 francs d'une adjudication de terre faite le 29 septembre 1839.

Pour satisfaire le montant des reprises de la baronne (502 083 francs), soit un montant supérieur à l'actif de la communauté, le baron Denniée dut abandonner à son épouse la totalité du mobilier du château et une partie du domaine de Bellejame à hauteur de 430 000 francs, auxquels s'ajoutaient 49 145 francs de créances. Le montant final étant de 534 441,25 francs et la baronne ne disposant pas de biens personnels pour couvrir la différence, elle demeura donc créancière de la somme de 32 356, 28 francs dont les intérêts couraient à compter de la mi-septembre 1839<sup>213</sup>.

Outre la séparation avec son épouse, le baron Denniée se trouva aussi redevable de 88 000 francs, montant du compte de sa tutelle sur sa fille mineure rendu devant notaire le 2 avril 1839, grevé sur Bellejame et dont les parents du baron s'étaient portés caution solidaire envers leur belle-fille en raison des 95 000 francs de sa dot à

<sup>&</sup>lt;sup>210</sup>AN, MC, XCI/1818 : Liquidation des reprises de la baronne Denniée du 27 décembre 1839. Acte de séparation et inventaire mobilier en annexe.

<sup>&</sup>lt;sup>211</sup>lbid.

<sup>&</sup>lt;sup>212</sup>Voir plus bas.

<sup>&</sup>lt;sup>213</sup>AN, MC, XCI/1818: Liquidation des reprises de la baronne Denniée du 27 décembre 1839.

valoir, avec les intérêts, par contrat du 31 janvier 1827<sup>214</sup>. En conséquence, le baron remit à son épouse tous les titres de propriétés de Bellejame.

À l'issue de la vente de Bellejame en 1841, Pierre-Paul Denniée se retira à Versailles, sa ville natale, où il mourut le 5 mai 1848<sup>215</sup>.

### Années 1830 : un projet de nouveau parc dans l'air du temps

À Bellejame, le baron Denniée reprit l'action de réaménagement engagée par ses prédécesseurs comme en témoigne le vaste plan du nouveau parc à l'anglaise conservé sous son nom dans le fonds de la Société historique de Marcoussis (S.H.M.).

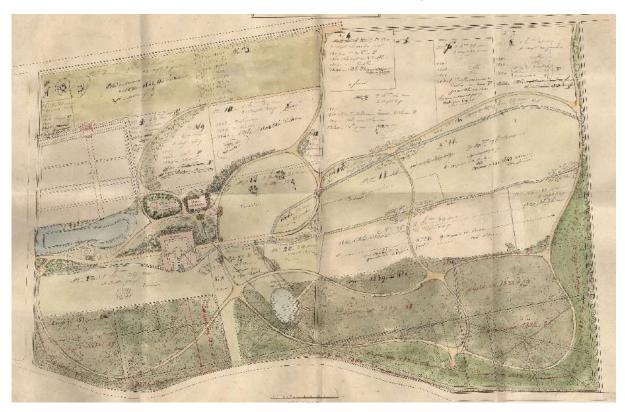


Figure 15 in-text : Plan « Denniée ». Archives S.H.M., Fond Bellejame.

Ce plan aquarellé (cf Iconographie fig. 14) et sa version à l'encre noire (fig. 15) furent miraculeusement extraits des archives du château au moment de l'incendie en 1976<sup>216</sup>. Ils constituent deux pièces maîtresses dans la compréhension du parc actuel et viennent infirmer l'assertion suivant laquelle Denniée n'aurait rien accompli à Bellejame<sup>217</sup>. Il est vrai cependant que le projet envisagé demeura inabouti.

Le nouveau parc des Dubois de Bellejame étant resté inachevé du fait des événements de juillet 1830 qui conduisirent le fils à la démission de la mairie de

\_

<sup>&</sup>lt;sup>214</sup>lbid.

<sup>&</sup>lt;sup>215</sup>Cf. Biographie française, t. X, 1963, p. 1064-1065.

<sup>&</sup>lt;sup>216</sup>Information aimablement communiquée par MM. Bourgueil et Liénard (A.H.M.).

<sup>&</sup>lt;sup>217</sup>Cf. Deschar, 1998, p. 42.

Marcoussis en septembre suivant, puis à la vente du domaine en décembre 1831, ceci amena Denniée à réaliser un nouveau plan selon son goût. Plan qui demeura inachevé à son tour.

Les anciennes allées droites furent supprimées à l'exception de celle qui conduisait à la glacière, à l'ouest du parc. Le plan d'eau des Dubois de Bellejame fut régularisé et un grand étang fut creusé au droit de l'avant-cour du château<sup>218</sup>.

Des vastes allées sinueuses envisagées, caractéristiques des parcs à l'anglaise, seule, semble-t-il, celle à l'est, le long du mur de clôture, fut tracée. Les allées actuelles du parc départemental ne correspondent en effet nullement au projet du baron et doivent donc être rattaché au projet des Dubois de Bellejame. On ne peut écarter, cependant, l'hypothèse d'un nouveau tracé par les Joly de Bammeville mais les archives les concernant ne comportent aucune indication en ce sens. Ils œuvrèrent principalement sur la rénovation du château<sup>219</sup>.

Du projet du baron Denniée, on retiendra le souhait d'intégrer les jardins au parc paysager. Une végétation basse était projetée autour des bâtiments : des massifs fleuris sont indiqués en couleur autour ou à proximité.

Si le verger-potager était conservé, le caractère pittoresque du lieu fut renforcé par la création de l'étang susdit, étendu jusqu'aux bâtiments (colombier et ferme). Le goût du pittoresque fut poussé jusqu'à l'intégration d'une partie des champs de blé au nord du château.

Denniée souhaita aussi rompre le tracé rectiligne en canal de la Salmouille au profit d'une rivière pittoresque, déviée au droit des ailes en retour de la ferme et des communs réalisées par Dubois de Bellejame père. Ailes qu'il prolongeait en conséquence. Ce projet ne verra le jour que dans les années 1950-1960<sup>220</sup>. Il entendait compléter ces aménagements par un embarcadère sur la rivière, indiqué par l'emmarchement, et par l'installation d'un abreuvoir au centre de la basse-cour, près du puits.

Le baron envisagea aussi de modifier le cours de la rivière au profit de son bras gauche, régularisé, en direction du moulin de Guillerville, le bras droit devenant une allée du parc.

Il conçut enfin de modifier le tracé du mur de clôture au sud, entrainant de facto celui du chemin reliant Chouanville à La Roue. Les autres côtés du mur demeuraient en l'état.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>218</sup>Cf. Analyse du site, n° 1 et 6.

<sup>&</sup>lt;sup>219</sup>Voir plus bas.

<sup>&</sup>lt;sup>220</sup>Cf. Pontevès d'Amirat. Le plan du parc en 1889 n'indique pas de dérivation de la rivière à cet endroit (fig.16).

### 1841-1880 : Alphonse Éric Joly de Bammeville

Le 2 juin 1841, le baron et la baronne Denniée, cette dernière autorisée par son exépoux, domiciliés tous deux à Paris, 23 rue de la Ville-l'Évêque, cédaient le domaine de Bellejame à Alphonse Éric Joly de Bammeville, propriétaire, et Marthe Claire Joly de Bammeville, son épouse, demeurant 29 rue de Londres. La vente fut conclue pour 300 000 francs, soit 20 000 francs de moins que celle signée dix ans plus tôt. Les aliénations de terres en 1839 étaient passées par là. Les biens vendus (château et parc) furent décrits de manière identique à 1831<sup>221</sup>.

Si le parc conserva ses 44 hectares 5 ares 36 centiares de superficie, en revanche le domaine était tombé à 93 hectares 70 ares 86 centiares (111 hectares 88 ares 12 centiares en 1831)<sup>222</sup>.

75 000 francs furent versés le jour même et le solde, soit 225 000 francs, fut réglé par quittance des 23 et 29 septembre 1843, moins 2 000 francs. Cette somme fut retenue en raison d'un litige sur une pièce de terre près du moulin de Guillerville, suite à une inscription prise par la fabrique de l'église de Marcoussis au bureau des hypothèques de Rambouillet, le 2 mai 1839.

Joly de Bammeville obtint mainlevée de cette inscription par le maire de la commune, formalisée par acte passé devant M<sup>e</sup> Mauzaize, le 28 décembre 1847. La veuve Denniée put percevoir ladite somme suite au certificat du conservateur des hypothèques du 20 novembre 1848. Elle et son ex-époux avaient été condamnés, le 18 mai 1843, par le tribunal de Corbeil au versement de 200 francs, jugement confirmé par celui de la Seine du 20 avril 1844, pour avoir indiqué que la pièce de terre relevait de Marcoussis au lieu de Linas. Les 2 000 francs retenus furent réglés par quittance des 3 et 28 décembre 1848<sup>223</sup>.

## Joly de Bammeville, une famille de négociants picards d'origine poitevine

Originaire du Poitou, la famille Joly de Bammeville disposait du fief des Lourdines, près de Loudun, depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle. De confession protestante, elle dut fuir les persécutions suite à la révocation de l'Édit de Nantes en 1685.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle vînt s'établir à Saint-Quentin (Aisne) où se trouvait la famille de la mère de Samuel Joly, premier du nom, marchand de toiles, père fondateur de la dynastie. Celui-ci adjoignit à son nom celui de son épouse,

<sup>&</sup>lt;sup>221</sup>AD 91, 2 E 63/50 ; AN, MC, LXII/940.

<sup>&</sup>lt;sup>222</sup>Contrairement à ce que prétend Arnaud Deschar, la surface du domaine ne fut pas identique à celle de 1831 (Deschar, 1998, t. I, p. 42).

<sup>&</sup>lt;sup>223</sup>AD 91, 2 E 63/50 ; AN, MC, LXII/940.

propriétaire du domaine de Bammeville près de Rouen, pour se distinguer de ses frères<sup>224</sup>. La famille devint au cours du siècle l'une des puissantes familles de négociants de Saint-Quentin malgré les discriminations dont elle fit l'objet, parfois, en raison de sa confession.

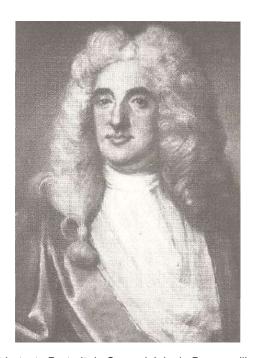


Figure 16 in-text : Portrait de Samuel Joly de Bammeville, gravure, Fédération des sociétés d'Histoire et d'archéologie de l'Aisne.

Elle accéda néanmoins à la charge suprême de maire de la cité en 1808 en la personne de Samuel II Joly de Bammeville (1759-1811), père d'Alphonse-Éric, année qui vit la création de la deuxième filature familiale<sup>225</sup>. En 1810, Napoléon et l'impératrice Marie-Louise furent reçus à l'hôtel Joly de Bammeville<sup>226</sup> à l'occasion de l'inauguration du canal de Saint-Quentin.

En 1813, la famille s'allia à l'autre grand nom des filatures françaises par le mariage d'Émile Oberkampf, fils du fondateur de la manufacture de toile de Jouy-en-Josas, et de Julie-Laurette-Claire Joly<sup>227</sup>.

Né le 15 septembre 1797 à Saint-Quentin, Alphonse-Éric Joly de Bammeville était le troisième fils de Samuel II Joly de Bammeville et de Marie-Anne-Henriette de Laval (1763-1841), originaire du Quercy. Avec ses deux frères aînés, Aimé (1785-1831) et Jules (1787-1870), il représentait la troisième génération de la branche cadette de la famille issue de Pierre Joly de Bammeville, seigneur de Pommery (1724-1797).

<sup>&</sup>lt;sup>224</sup>Cf. Séverin, 1984, p. 105 et 110.

<sup>&</sup>lt;sup>225</sup>Cf. Séverin, 1984, p. 121.

<sup>&</sup>lt;sup>226</sup>Actuelle médiathèque de Saint-Quentin.

<sup>&</sup>lt;sup>227</sup>Cf. Séverin, 1984, p. 131.

Le 2 mai 1827, Alphonse-Éric Joly de Bammeville épousa sa cousine Claire (1809-1892), fille de son frère Aimé. Il avait 30 ans quand elle n'en avait que 18. Le contrat fut signé le jour même devant M<sup>e</sup> Desjardins, notaire à Saint-Quentin. Il institua une société d'acquêts qui permit à chaque époux de conserver son indépendance patrimoniale tout en mettant en commun les biens personnels<sup>228</sup>.

Le couple eut quatre enfants : Frédéric-Aimé, né et mort en 1831 ; Octave-Jules (1835-1866) ; Éric-Edmond (1838-1916) ; et Octave-Gaston-Aimé (1847-1922), né et mort à Bellejame, évoqués plus bas<sup>229</sup>.



Figure 17 in-text : Blason des Joly de Bammeville. Musée Dobrée, Nantes.

### Bellejame au temps des Joly de Bammeville

Comme son frère Aimé et tout grand industriel de son temps, Alphonse-Éric eut le goût des investissements fonciers. C'est ainsi qu'il se rendit acquéreur de Bellejame en 1841, auquel il donnera toute sa splendeur en y adjoignant la même année celui de Marivaux et sa ferme à Janvry.

On doit sans doute à Alphonse-Éric Joly de Bammeville dans les années 1860-1870, conformément au style alors en vigueur, le remaniement du château sous la forme du pavillon néo-Louis XV qu'il fut jusqu'à sa démolition en 2001, avec ses fronton et balcon sur consoles rocaille. On a dit comment, jusqu'en 1863, le bâtiment était demeuré un pavillon assez morne et démodé, plutôt malvenu pour une famille aussi

<sup>229</sup>Cf. Séverin, 1984, p. 132.

-

<sup>&</sup>lt;sup>228</sup>Voir plus bas les inventaires après décès et partages des biens des deux époux en 1880, 1881 et 1892.

aisée, fut-elle protestante<sup>230</sup>, dans la société du Second Empire. Rappelons également que Joly de Bammeville fut maire de Marcoussis de 1852 à 1870<sup>231</sup>.

Le 19 septembre 1866, fut un jour funeste pour la famille : le fils aîné, Octave-Jules, âgé de 30 ans, périt dans la ferme, la tête écrasée par une charrette<sup>232</sup>. Né à Saint-Quentin, le 20 septembre 1835, il avait épousé le 12 février 1866 à la mairie du VIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, Adèle-Juliette Nélaton, fille du célèbre Auguste Nélaton (1807-1873), médecin-chirurgien de Napoléon III et de la princesse Mathilde, grand officier de la Légion d'honneur, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, membre de l'Institut, et de Marie Pauline Héluis (1818-1898). Née en 1844, Adèle était, quant à elle, la sœur cadette de l'artiste-peintre Camille Moreau-Nélaton (1840-1897) dont elle suivit la voie. Le couple, eut une fille, Octavie et résidait à Paris, 28 rue de Clichy. Le drame survenu à Bellejame donna lieu à un état liquidatif de la communauté de biens devant M<sup>e</sup> Fabre à Paris, le 22 mars 1873<sup>233</sup>.

De septembre 1870 à février 1871, le domaine se trouva occupé par les troupes prussiennes<sup>234</sup>. Le 18 septembre, une compagnie de chasseurs campa dans le parc, les soldats se répandant ensuite dans les vignes voisines qu'ils dévastèrent. Les caves du château, la maison du jardinier et la loge du concierge furent aussi pillées. Le 21 du mois, des hussards noirs réquisitionnèrent céréales, pain, vin et autres subsistances.

## 1874-1881 : Décès et succession d'Alphonse Éric Joly de Bammeville

Cette occupation dramatique amena sans doute Alphonse-Éric à songer à sa succession dans les années 1870 : il se livra avec son épouse, le 11 mai 1874, à une première donation-partage de leurs biens entre leurs deux derniers fils sur les biens immobiliers de Roussy (Aisne) et de Janvry (domaine et ferme de Marivaux)<sup>235</sup>. Elle fut suivie d'une seconde, le 7 avril 1880, de 13 015 francs de rente de l'État à 3 %<sup>236</sup>.

Alphonse-Éric Joly de Bammeville décéda, le 10 août 1880, à Bellejame où il prenait aussi ses quartiers d'été<sup>237</sup>.

Par testament olographe du 30 juin 1879, déposé sous seing privé puis devant notaire, le 20 août 1880, suivant une ordonnance du tribunal civil de la Seine du 12

<sup>&</sup>lt;sup>230</sup>Voir Dubois de Bellejame père et fils. Les éléments d'information à cet égard ont disparu dans les années 1970 (pillages et incendie de 1976).

<sup>&</sup>lt;sup>231</sup>Cf. Germain, 1973, p. 323.

<sup>&</sup>lt;sup>232</sup>Cf. Séverin, 1984, p. 132.

<sup>&</sup>lt;sup>233</sup>Mention portée au partage des biens d'Alphonse-Éric de Bammeville évoqué plus bas.

<sup>&</sup>lt;sup>234</sup>Cf. Deschar, 1998, t. I, p. 44.

<sup>&</sup>lt;sup>235</sup>AN, MC, XVIII/1398.

<sup>&</sup>lt;sup>236</sup>AN, MC, XVIII/1459.

<sup>&</sup>lt;sup>237</sup>Cf. inventaire du 23 septembre 1880.

mois mise en annexe<sup>238</sup>, il désigna pour exécuteur testamentaire Georges Castaignet, avoué près le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Paris, demeurant 87 rue neuve des Petits-Champs à Paris. Il légua le domaine de Marivaux à Aimé et celui de Saint-Quentin<sup>239</sup> à Éric, laissant leur usufruit à son épouse sa vie durant. Bellejame demeura en revanche dans la société d'acquêts. Il abandonna plusieurs sommes à divers neveux et nièces et leur descendance, plutôt qu'à ses fils malgré l'affection qu'il assurait leur porter.

L'inventaire de ses biens, tant au domicile parisien qu'à Bellejame, fut dressé à compter du 23 septembre 1880 à la requête dudit M<sup>e</sup> Castaignet, de Claire-Marthe Joly de Bammeville, sa veuve, domiciliée alors en l'hôtel parisien du 14 rue de Clichy, de leur fils aîné Éric, établi aussi à Paris, 13 rue de Téhéran, lequel se fit représenter par l'exécuteur testamentaire de son père et, enfin, du cadet Aimé, secrétaire d'ambassade, logé à l'hôtel familial. Ces deux derniers étaient héritiers pour moitié de leur père<sup>240</sup>.

Comme les précédents inventaires, on dispose là d'une photographie de l'état du château et du domaine en son temps. L'inventaire des papiers ne nous renseigne guère hélas sur les aménagements effectués du vivant d'Alphonse-Éric Joly de Bammeville.

Le partage de ses biens survint le 24 janvier 1881<sup>241</sup>. Le domaine de Bellejame, d'une superficie de 93 hectares 70 ares 86 centiares, fut estimé à 500 000 francs<sup>242</sup>.

La masse active de la société d'acquêts se montait à 5 241 224,83 francs. Déduite de la masse passive (35 182,35 francs), la succession d'Alphonse-Eric Joly de Bammeville totalisait 5 206 042,48 francs.

Sa veuve reçut Bellejame en toute propriété avec le mobilier d'une valeur de 36 362,20 francs.

## 1880-1892 : Claire Marthe Joly de Bammeville

Claire-Marthe Joly de Bammeville demeura propriétaire de Bellejame jusqu'à son décès à Cannes, le 7 mars 1892, soit une douzaine d'années environ.

L'inventaire de ses biens fut dressé à compter du 30 du même mois à la requête de ses fils Éric et Aimé, ses héritiers pour moitié, en son domicile parisien du 18 rue de Berry<sup>243</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>238</sup>AN, MC, XVIII/1463.

<sup>&</sup>lt;sup>239</sup>Domaine de Pommery, voir plus bas.

<sup>&</sup>lt;sup>240</sup>AN, MC, XVIII/1464.

<sup>&</sup>lt;sup>241</sup>AD91, 2 E 63/50.

<sup>&</sup>lt;sup>242</sup>Titre 11, article 72 du partage (Immeubles).

Par testament du 14 février 1884, déposé le 10 mars 1892 devant M<sup>e</sup> Charles-Paul Tollu, notaire de famille à Paris, conformément à l'ordonnance du tribunal civil de la Seine du même jour, elle légua le domaine de Bellejame, ses terres, prés, bois et enclos en dehors, à son fils cadet, le comte Aimé de Bammeville, par préciput et hors part<sup>244</sup>.

Par codicille du 15 mai suivant, elle désigna à son tour pour exécuteur testamentaire M<sup>e</sup> Castaignet. Par celui du 18 février 1886, elle souhaita le versement d'une soulte de 25 000 francs, au lieu des 24 000 initialement prévus, par le comte de Bammeville à son frère Éric pour raison du legs de Bellejame. Le dernier codicille du 20 juin 1889 ne portait que sur le legs de sommes à ses domestiques<sup>245</sup>.

Le 5 juillet 1892, les deux frères firent procéder à la liquidation-partage de ses biens, qui fut suivie, le 4 octobre, d'un compte rectificatif pour deux obligations auxquelles leur mère avait renoncé à l'usufruit<sup>246</sup>.

L'actif de ses biens se monta au final à 2 911 620, 94 francs et le passif à 114 475,40 francs, soit un total général de 2 797 145,54 francs. La part d'Éric fut portée à 1 398 572,77 francs et celle d'Aimé à 1 376 719,70 francs à raison de la soulte de 25 000 francs. La délivrance des legs fut autorisée entre les deux héritiers, le jour même<sup>247</sup>.

### Portrait d'Éric Edmond Joly de Bammeville (1838-1916)

Éric-Edmond Joly de Bammeville était né à Saint-Quentin, le 25 mai 1838. Il avait épousé par contrat du 17 avril 1863, officialisé le 21 du mois à la mairie du VIII<sup>e</sup> arrondissement à Paris, Lucie-Valentine Renouard de Bussière (1843-1927), fille de Léon Renouard de Bussière (1808-1893), maître des requêtes au conseil d'État, conseiller général et député du Bas-Rhin, et d'Amanda Emilie Becker de Rosenfeldt (1819-1901). Elle était la fille d'un négociant danois, propriétaire du château de la Houssaye-en-Brie<sup>248</sup>. Le couple demeura sans descendance.

Président de la compagnie d'assurances *Le Phénix* et administrateur du journal *Le Courrier de la Haute-Marne*, il fut maire de La Houssaye-en-Brie de 1899 à sa mort en 1916<sup>249</sup>.

Par testament du 2 mai 1918, il légua partie de ses biens, estimés à plus de 3 millions de francs, à des œuvres caritatives dont le château familial de Pommery, près de

<sup>&</sup>lt;sup>243</sup>AN, MC, XVIII/1595.

<sup>&</sup>lt;sup>244</sup>AN, MC, XVIII/1595. Testament et codicilles portés également dans le partage des biens ci-après.

<sup>&</sup>lt;sup>245</sup>Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>246</sup>AN, MC, XVIII/1599.

<sup>&</sup>lt;sup>247</sup>AN, MC, XVIII/1599.

 $<sup>^{248}</sup> https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2017/08/fonds\_de\_bussiere7.pdf$ 

<sup>&</sup>lt;sup>249</sup>Cf. Séverin, 1984, p. 132.

Saint-Quentin, acquis en 1786, château dont il avait fait en 1889 une maison d'accueil pour les indigents, complétée en 1894 par un asile pour personnes âgées. Les frais en furent assumés par lui et la famille jusqu'en 1917. Il délaissa la maison à l'Association de Bienfaisance, loi de 1901, reconnue d'utilité publique en 1908.

Éric Joly de Bammeville mourut à Paris, le 2 juin 1916. Suivant ses volontés, sa veuve Lucie-Valentine Renouard de Bussière bénéficia de l'usufruit de ses biens jusqu'à son décès survenu à Paris, le 19 janvier 1927. Tous deux furent inhumés au cimetière protestant de La Houssaye<sup>250</sup>.

# <u>I.5 Le XX<sup>e</sup> siècle: Des Joly de Bammeville aux Pontevès</u> d'Amirat

#### 1892-1920-22 : Octave Gaston Aimé Joly, comte de Bammeville

Aimé Joly de Bammeville fut le premier membre de la famille qui naquit à Bellejame, le 1<sup>er</sup> juillet 1847, suite au départ de ses parents de Saint-Quentin<sup>251</sup>.

Le 2 octobre 1882, il épousa par contrat devant M<sup>e</sup> Mailhes, notaire à Toulouse, sous le régime de la communauté de biens réduites aux acquêts, puis le 5 du mois en la mairie de Lherm (Haute-Garonne), Marie-Joséphine-Antoinette de Brettes-Thurin, d'origine languedocienne<sup>252</sup>.

Le couple eut six enfants : Marie-Claire-Adèle-Lucie (1883-1972), épouse Jehannot de Bartillat ; Louise-Marie-Edmée-Yvonne, en 1887, future marquise de Pontevès d'Amirat ci-après ; Louise-Marie-Claire (1884-1957), entrée en religion ; Gabrielle-Marie-Alix (1889-1984), religieuse également ; Gabrielle-Marie-Céline, morte à Bellejame, le 26 septembre 1894, âgée de 9 mois<sup>253</sup> ; et Guy (1891-1917), mort sur le front, lors d'une mission aérienne, en 1917<sup>254</sup>.

Premier membre catholique de la famille, Aimé Joly de Bammeville fut fait « comte romain » par le pape, relevant ainsi de la noblesse pontificale<sup>255</sup>.

Le 27 septembre 1920, le comte de Bammeville et son épouse procédait, à titre de partage anticipé et dans le cadre de l'union de leur seconde fille, à la partition égale de leurs biens entre leurs quatre filles à savoir, suivant l'ordre successoral<sup>256</sup>:

<sup>&</sup>lt;sup>250</sup>Cf. Séverin, 1984, p. 132.

<sup>&</sup>lt;sup>251</sup>Cf. Séverin, 1984, p. 132.

<sup>&</sup>lt;sup>252</sup>Indications portées dans le compte d'usufruit du 12 mars 1923 (AN, MC, XVIII/1995).

<sup>&</sup>lt;sup>253</sup>AD 91, Marcoussis, BMS, 1894, n° 7.

<sup>&</sup>lt;sup>254</sup>Cf. Séverin, 1984, p. 132.

<sup>&</sup>lt;sup>255</sup>Cf. Séverin, 1984, p. 132.

<sup>&</sup>lt;sup>256</sup>AN, MC, XVIII/1958.

-Marie-Claire-Adèle-Lucie, épouse d'Henri-Marie-Charles-Armand Jehannet, comte de Bartillat (1874-1957), propriétaire, domiciliés au château de la Bouchefollière à Simplé (Mayenne).

-Louise-Marie-Edmée-Yvonne, célibataire majeure, logée dans l'appartement familial du 18 rue de Berry à Paris.

-Louise-Marie-Claire, même qualité, domiciliée à Bruxelles, 18 rue de l'Hôtel des Monnaies.

-Et enfin, Gabrielle-Marie-Alix, même qualité, établie à Rome, 78 via Stamperia.

La masse à partager s'élevait à 2 520 059,60 francs, soit 630 014,90 francs pour chaque partie. Outre les rentes, actions et obligations de toutes sortes, les quatre héritières reçurent divers biens fonciers : la ferme de Marivaux échut ainsi à la troisième et le domaine du même nom à la dernière. La seconde reçut l'une des trois maisons de la rue de Bammeville à Rouen (n° 27).

Le comte se réserva l'usufruit des biens sa vie durant et décida un délai de six mois après sa mort pour bénéficier de son héritage.

Dans ce partage, il ne fut nullement question du domaine de Bellejame car il fut légué à Louise-Marie-Edmée-Yvonne, seconde fille de comte, à l'occasion de son mariage avec le marquis de Pontevès d'Amirat<sup>257</sup>. Le comte de Bammeville s'en réserva également l'usufruit sa vie durant avec son épouse. Cet usufruit demeura, quant à lui, jusqu'à son décès à Bellejame, le 25 septembre 1922<sup>258</sup>. Ses biens ne furent pas inventoriés suite à la notoriété de son décès déposée devant le notaire de famille, M<sup>e</sup> Tollu, le 10 février 1923<sup>259</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>257</sup>Voir plus bas.

<sup>&</sup>lt;sup>258</sup>Cf. Séverin, 1984, p. 132.

<sup>&</sup>lt;sup>259</sup>AN, MC, XVIII/1994.



Figure 18 in-text : Le château de Bellejame, vers 1910. Carte postale ancienne.

Suivant son testament du 16 novembre 1920, minuté devant le même notaire, le 3 octobre 1922, le comte légua l'intégralité de sa fortune à son épouse, hors la quotité disponible destinée à leurs filles. Il lui accorda la gestion de la moitié des meubles de Paris et de Bellejame, ceux des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles à Paris lui étant légués. Catholique profond, il souhaita que 500 messes fussent dites à sa mémoire<sup>260</sup>.

Marie-Joséphine-Antoinette de Brettes-Thurin, comtesse de Bammeville, conserva, quant à elle, l'usufruit de Bellejame jusqu'à sa renonciation aux biens de la communauté réduite aux acquêts, legs et usufruit de son époux, devant le tribunal de 1ère instance de la Seine du 10 janvier 1923, déposé devant Me Tollu, le 2 février suivant<sup>261</sup>, suivie des comptes d'usufruit, renonciation et liquidation de reprises du 12 mars 1923<sup>262</sup>. Elle mourut au château de Jottes à Lherm (Haute-Garonne), le 4 octobre 1929, âgé de 67 ans<sup>263</sup>.

À compter de ce moment, Louise-Marie-Edmée-Yvonne Joly de Bammeville, marquise de Pontevès, entra pleinement en jouissance de Bellejame.

Signalons que le 11 janvier 1923, les deux sœurs établies à l'étranger, Louise-Marie-Claire et Gabrielle-Marie-Alix renoncèrent à leur tour à la succession de leur père suivant le même procédé que leur mère<sup>264</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>260</sup>AN, MC, XVIII/1989 : Dépôt judiciaire du 3 octobre 1922.

<sup>&</sup>lt;sup>261</sup>AN, MC, XVIII/1994.

<sup>&</sup>lt;sup>262</sup>AN, MC, XVIII/1995

<sup>&</sup>lt;sup>263</sup>A.H.M., fonds Bellejame : Faire-part de décès d'octobre 1929.

<sup>&</sup>lt;sup>264</sup>AN, MC, XVIII/1994: Renonciations du 2 février 1923.

## 1920-1946 : Louise Marie Edmée Yvonne Joly de Bammeville, marquise de Pontevès

Le 27 septembre 1920, soit le même jour que la donation-partage des biens par son père, Louise-Marie-Edmée-Yvonne Joly de Bammeville, sa seconde fille, née à Paris, le 16 février 1887, se mariait par contrat, sous le régime de la séparation de biens, à Jean-Joseph-Marie-Ernest de Pontevès d'Amirat, marquis de Pontevès, négociant, décoré de la Croix de Guerre, domicilié à Paris, 9 rue de Florence<sup>265</sup>.

Né à Baie Mahaut en Guadeloupe, le 12 janvier 1890, il était le fils d'Honoré-Louis-Alexandre-Edouard Pontevès d'Amirat et de Marie-Louise-Léonie de La Quintinie, alors décédés. L'union fut officialisée, le lendemain, à Paris en la mairie du VIII<sup>e</sup> arrondissement<sup>266</sup>. Elle marquait l'alliance d'une modeste famille de la bourgeoisie poitevine, devenue l'une des puissantes familles de la haute bourgeoisie picarde et parisienne, à l'une des plus importantes dynasties de Provence dont les origines étaient attestées depuis le XI<sup>e</sup> siècle. La branche d'Amirat remontait, quant à elle, au XVIè siècle<sup>267</sup>.



Figure 19 in-text : Blason des Pontevès d'Amirat

La jeune épouse reçut en dot 635 400 francs de biens de famille dont le domaine de Bellejame, la superficie étant alors de 46 hectares. Il fut estimé par le service de l'Enregistrement à 350 000 francs.

De cette union, naquirent deux enfants : Henriette, née à Paris, le 27 juin 1922, épouse du vicomte Joseph Boucher de La Rupelle, et Jean-François-Henri-Aimé, né le 28 juillet 1925, évoqué ci-après.

-

<sup>&</sup>lt;sup>265</sup>AN, MC, XVIII/1958.

<sup>&</sup>lt;sup>266</sup>AN, MC, XVIII/1958. Acte d'état-civil en annexe du contrat.

<sup>&</sup>lt;sup>267</sup>Cf. La Chesnaye-Desbois, t. XVI, 1870, p. 128 et 136.

Le jeune couple s'établit rapidement à Bellejame comme en témoigne l'acte de défense d'emploi ou de remploi fait par les deux aînées Joly de Bammeville envers leurs parents, le 28 février 1921, dans la jouissance des biens sous usufruit<sup>268</sup>.

Dès cette époque, les deux époux établirent dans les communs du château, une fabrique de rhum en gros afin d'exploiter la canne à sucre produite sur les terres Pontevès d'Amirat en Guadeloupe. Ainsi naquit le « Rhum des Incas ». La fabrique dura quelques années<sup>269</sup>.



Figure 20 in-text: Affiche publicitaire, vers 1930.

Passé l'épisode de la fabrique, le couple Pontevès d'Amirat vint se fixer de nouveau à Paris, au 36 rue d'Artois, immeuble dont la marquise était propriétaire, ne venant plus à Bellejame qu'à la belle saison<sup>270</sup>.

Durant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), le domaine fut, semble-t-il, relativement préservé de l'occupation ennemie<sup>271</sup>.

## 1946-2000 : Jean François Henri Aimé de Pontevès d'Amirat

Le 3 décembre 1946, devant M<sup>e</sup> Jean-Hermann Couture, notaire à Marcoussis, la marquise de Pontevès fit donation au vivant de Bellejame à son fils Jean, sous réserve d'usufruit, stipulé réversible au profit de son mari<sup>272</sup>.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>268</sup>AN, MC, XVIII/1958. Acte mis en annexe de la donation du 27 septembre 1920.

<sup>&</sup>lt;sup>269</sup>Cf. Germain, 1973, p. 323; Deschar, 1998, p. 44 et 98, note 89. Elle dut cesser avec la crise de 1929 (?).

<sup>&</sup>lt;sup>270</sup>Cf. Germain, 1973, p. 323; AN, MC, XVIII/1989: Dépôt judiciaire du 3 octobre 1922.

<sup>&</sup>lt;sup>271</sup> Cf. Germain, 1973, p. 323.

Le couple se retira alors de Bellejame pour s'établir sur le domaine de Jottes, propriété de la famille Pontevès, évoquée précédemment. Le marquis Ernest de Pontevès décéda peu de temps après leur installation, le 1<sup>er</sup> septembre 1948, âgé de 58 ans, suivi dix ans plus tard, par son épouse, le 26 août 1969.

Nouveau maître de Bellejame, le marquis Jean de Pontevès d'Amirat engagea des travaux de restauration des bâtiments, passablement dégradés depuis le début du siècle. Pour financer leur restauration, il alloua dix hectares de terres à une importante société de production florale, laquelle tenta notamment, dans l'enceinte du potager, la production de Dalhia. La concurrence hollandaise acheva l'expérience<sup>273</sup>.

Le marquis se lança aussi dans l'exploitation de volailles dans la ferme. Entre 1959 et 1964, il fit étendre les ailes en retour de la basse-cour à ces fins, entrainant une dérivation de la rivière à cet endroit telle que l'avait envisagée le baron Denniée (cf. lconographie figs. 14, 27)<sup>274</sup>.

Dans les années 1960, la politique agricole et la mécanisation de l'agriculture entrainèrent un remembrement des terres de Bellejame. Mais, avec ses 135 hectares, terres de la ferme de Marivaux à Janvry comprises, la production se révéla vite peu rentable. Jean de Pontevès se détourna donc peu à peu du site au profit des 350 hectares du domaine de Jottes.

Entre-temps, le 17 juillet 1959, il avait épousé par contrat, le 9 juillet 1959, sous le régime de la séparation de biens, puis à la mairie du Chautay (Cher), le 17 du mois, Solange-Marguerite-Marie-Clotilde de Sauvan d'Aramon<sup>275</sup>.

Cette union permit de maintenir la vie au château jusqu'à la fin des années 1960 : des fêtes étaient organisés avec les enfants de Marcoussis, des combats d'escrime à l'extrémité de l'aile ouest de la basse-cour et l'embarcadère de celle-ci servit aux promenades en barque sur la Salmouille. On pêcha même l'écrevisse dans le plan d'eau du parc<sup>276</sup>.

Comme beaucoup de châtelains de son temps, le marquis de Pontevès fut confronté aux coûts croissants du domaine, lesquels eurent peu à peu raison de ses actions. C'est ainsi qu'en 1968-1969, il se vit contraint de vendre des terrains à l'ouest de Bellejame, qui servirent la création de la zone HLM de l'Étang neuf<sup>277</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>272</sup>Acte en déficit en l'étude de Marcoussis et cf. vente du 13 juillet 2000, p. 9.

<sup>&</sup>lt;sup>273</sup>Cf. Deschar, 1998, t. I, p. 45.

<sup>&</sup>lt;sup>274</sup>Cf. Deschar, 1998, t. I, p. 45.

<sup>&</sup>lt;sup>275</sup>Vente du 13 juillet 2000.

<sup>&</sup>lt;sup>276</sup>Cf. *Journal de Marcoussis*, n° 12, juin 1979, p. 10; Deschar, 1998, t. I, p. 45.

<sup>&</sup>lt;sup>277</sup>Ibid.

La mort de sa mère en 1969 provoqua chez lui un déclic : il délaissa presque aussitôt le domaine comme en témoignent les clichés du début des années 1970 (fig.37-38). Les bâtiments furent livrés alors au vandalisme et pillages divers (décors, mobilier, archives). Le coup fatal fut l'incendie de 1976 (cf. Iconographie figs. 41-42)<sup>278</sup>. La dégradation se poursuivit avec l'envahissement du parc par la végétation ou la démolition sauvage des poutres maîtresses et murs porteurs du bâti existant<sup>279</sup>. Le domaine de Bellejame s'enfonça dans la déshérence (cf. Iconographie figs. 39-40, 43-50).

Dans les années 1990, un second incendie affecta la couverture d'ardoises de l'orangerie (cf. Iconographie figs. 60-61). La fontaine de la Flotte vit sa face antérieure éventrée (cf. Iconographie figs. 49-50). La végétation acheva tout envahir<sup>280</sup>.

En 1998, Arnaud Deschar, jeune étudiant en histoire de l'art, membre de l'Association historique de Marcoussis (A.H.M.), s'émut de la situation du château. Il en fit l'objet de son mémoire de maîtrise à l'université Paris-I. Cette première étude, jointe à l'action motivée et conjointe des « Amis de la châtellenie de Montlhéry et Marcoussis », de l'A.H.M. et de Jean-Pierre Dagnot, historien local, auprès des élus et des habitants, provoquèrent une prise de conscience de l'intérêt du site.

En 1999, des pourparlers furent engagés qui aboutirent à des conventions entre la municipalité de Marcoussis, le Département de l'Essonne et la Fédération française de Rugby (FFR). Jean de Ponteves d'Amirat s'engagea, de son côté, à céder le château et son parc qui couvraient 42 hectares.

## I.6 Le XXI<sup>è</sup> siècle : l'ère du renouveau

Suite aux accords conclus en 1999, les choses allèrent très vite. Une modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) fut engagée dans le premier semestre 2000, suivi de l'acquisition du domaine par la FFR et le Département de l'Essonne. En juillet 2000, le projet de Marcoussis fut retenu et un permis de démolir fut délivré par le maire à la fin du mois<sup>281</sup>.

## Depuis 2000 : Le Conseil départemental de l'Essonne

Les 42 hectares du domaine furent partagés en deux :

1°) Les 20 hectares au nord de la Salmouille, soit la partie bâtie (château et annexes), revinrent à la FFR afin d'y créer son Centre national de Rugby (CNR).

-

<sup>&</sup>lt;sup>278</sup> https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame9.htm

<sup>&</sup>lt;sup>279</sup>Cf. Deschar, 2001, t. I, p. 46.

<sup>&</sup>lt;sup>280</sup>Cf. Deschar, 2001, t. I, p. 46.

<sup>&</sup>lt;sup>281</sup>Cf. Dagnot, novembre 2015, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljamchat3.htm

2°) Les 22 hectares restant, qui constituaient la partie non-bâtie, soit le parc, sa rivière et ses fabriques, furent acquis par le Conseil départemental de l'Essonne, le 13 juillet 2000, pour 2 590 064 francs, au titre des Espaces naturels sensibles. Les parcelles vendues relevaient des communes de Marcoussis et de Linas. Les premières, les moins importantes, couvraient une superficie de 38 ares 58 centiares au lieudit « Place de Chouanville », les secondes, 21 hectares 14 ares 34 centiares, au lieudit « Parc de Bellejame »<sup>282</sup>.

Une première campagne de fouilles au droit des bâtiments, cour et basse-cour, d'une durée d'un mois, fut effectuée en août-septembre 2000 par l'Association pour les Fouilles archéologiques nationales à la demande de la FFR et de la DRAC Île-de-France. Elle fut suivie d'une seconde, plus importante, du 25 octobre 2000 au 31 janvier 2001, en vue de l'installation du futur CNR. Les deux campagnes furent placées sous la direction scientifique de Paul Cély et de Stéphane Harlé, auteurs du mémoire en deux tomes remis en 2001. Elle fut l'occasion de publier en partie l'importante recherche documentaire effectuée par Jean-Pierre Dagnot dans les fonds des Archives départementales et nationales.

Jean-Pierre Dagnot et Michel Arambourg, président de l'A.H.M., tentèrent de sauver autant que possible le bâti existant<sup>283</sup>. En vain. Seul le colombier et des éléments du parc purent être conservés.

#### 2001-2002 : Naissance du Centre national de Rugby

En 2001, La Fédération nationale de Rugby engagea au droit des anciens bâtiments les ouvrages de son centre national conçu par l'architecte Françoise-Hélène Jourda (1955-2015) sur le modèle de la basse-cour du lieu. Seuls le colombier et le mur de clôture au nord, sur la rue de Montlhéry, furent préservés.

La première pierre fut posée par Lionel Jospin, Premier ministre, le 4 avril. Le Centre national fut inauguré, le 18 novembre 2002, par Jacques Chirac, Président de la République.

## **Épilogue**

\_

Le 6 mai 2006, décédait à Neuilly le dernier propriétaire privé de Bellejame, le marquis Jean de Pontevès d'Amirat.

<sup>&</sup>lt;sup>282</sup>Acte aimablement communiqué par les services départementaux.

<sup>&</sup>lt;sup>283</sup>Précisions de Pierre Bourgueil ; cf. Dagnot, novembre 2015, https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljamchat3.htm.

En 2007, l'Association historique de Marcoussis fit réaliser par Jean-Pierre Piney, administrateur et maquettiste, une intéressante maquette du site de Bellejame doté de ses nouvelles infrastructures.

En 2022, le Conseil départemental fit procéder à la restauration de la source historique de la Flotte, point névralgique du réseau hydraulique de Bellejame (cf. Iconographie figs. 82-85).



Figure 21 in-text : J-P. Piney, Maquette du site de Bellejame, septembre 2007, A.H.M.

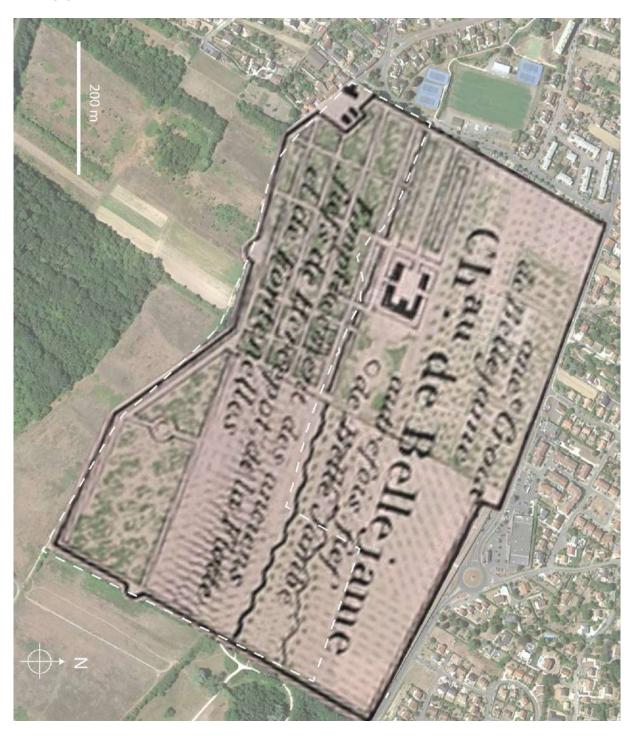
# Analyse diachronique des lieux

# II.1. Évolution du site vue à travers la cartographie

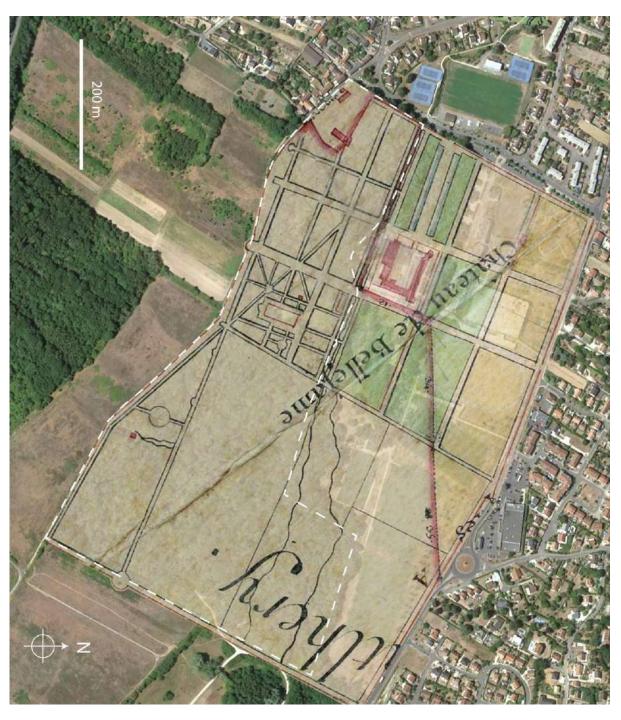
Vers 1750 - Plan de l'Atlas de Trudaine, AN, CP, F14/8447



XVIIIè s. – Carte des Chasses



- Plan d'intendance de Marcoussis, XVIIIe siècle, AD 91, C2/52



1781 – Plan terrier



1830 - Plan Denniée, A.H.M., fonds Bellejame



 $\it 1889$  - Plan de lotissement des foins à vendre , AD 91, 2 E 63/50



1940 - Photo aérienne IGN



1994 - Photo aérienne IGN



# Analyse des éléments patrimoniaux

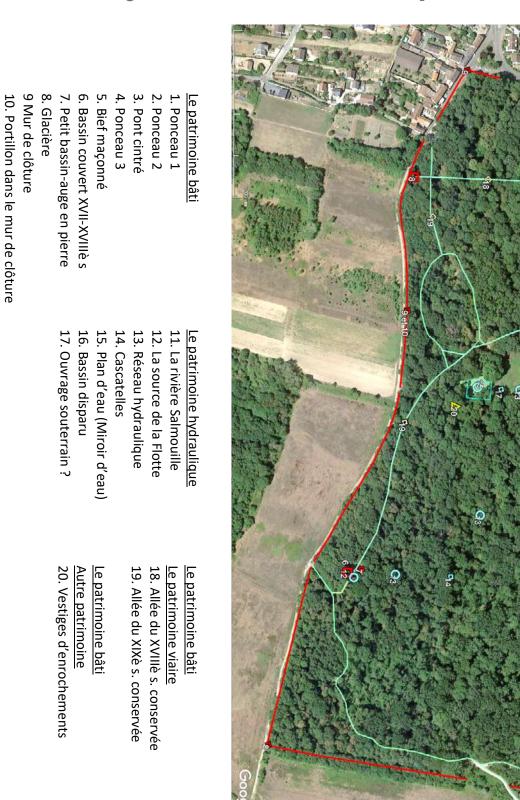


Figure 22 : Plan de situation des différents points d'intérêt patrimonial de la forêt départemental de Bellejame.

#### III.1. Les allées du parc





Situation : Ensemble du site départemental.

Orientation: Toutes orientations.

■ **Datation**: 1<sup>ère</sup> moitié XVII<sup>è</sup> (allée rectiligne conduisant à la glacière) ; début XIX<sup>e</sup> (portions d'autres allées). Des portions des allées sinueuses actuelles datent, selon toute vraisemblance, de l'époque Dubois de Bellejame père et fils (années 1800-1820).

- **Description**: Une allée droite nord-sud, à l'ouest ; une allée est-ouest, le long de la Salmouille ; allées serpentines est-ouest, nord-sud et périphériques.
- État actuel : État médiocre. Alignement d'arbres sporadique sur l'allée droite (fig. 66-67). Absence de valorisation historique.
- Analyse: L'allée rectiligne conduisant à la glacière est le seul vestige des allées du parc régulier à la française du XVII<sup>e</sup> siècle. L'allée longeant la Salmouille au nord a vu son tracé rectifié du fait du détournement de la rivière lors de l'extension des ailes en retour de la ferme dans les années 1850-1860 (cf. Iconographie fig. 20), suivant le projet envisagé par le baron Denniée dès les années 1830.
- Enjeux / préconisations : Reconstituer l'alignement d'arbres de l'allée de la glacière. Installer des cartels informatifs rappelant l'origine des différentes allées et en particulier celle de la glacière, seul vestige du parc primitif.
- **Dossier iconographique :** Figs. 64-70.



Figure 23 : Les allées présentes au XVIII<sup>è</sup> siècle selon le plan terrier de 1790 :

- Allée du XVII<sup>è</sup>-XVIII<sup>è</sup> siècle, toujours existante
- ——— Allées du XVII<sup>è</sup>-XVIII<sup>è</sup> siècles, aujourd'hui disparues

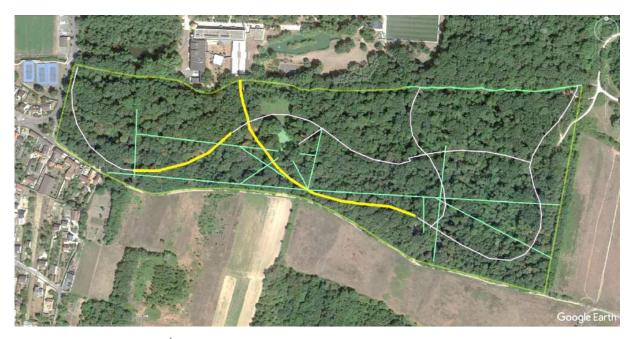


Figure 24 : Les allées au XIX<sup>è</sup> siècle vers 1850-60 (selon le plan-projet Denniée de 1830) :

- Portions d'allées tracées au XIXème siècle, toujours existantes
- ——— Allées tracées au XIX<sup>ème</sup> siècle, aujourd'hui disparues
- Layons forestiers issus des tracés antérieurs, conservés au XIXè siècle, aujourd'hui disparus.

#### III.2. La rivière Salmouille





- Situation : Au nord du site, forme la limite entre la forêt départementale et le CNR.
- Orientation : Écoulement d'ouest en est.
- Datation : Depuis l'origine du site. Cours d'eau rectifié au fil du temps.
- **Description**: Rivière traversant l'ancien domaine de Bellejame d'ouest en est, alimentée par le grand étang de Marcoussis et se jetant dans l'Orge à Leuville. Vestige de bief maçonné à l'extrémité orientale du parcours de la Salmouille dans la forêt (en amont de la vanne hydraulique).
- État actuel : État dégradé. Rives affaissée par endroits. Paysage d'eau non valorisé.
- Analyse: Le cours naturel de la rivière fut canalisé dans la première moitié du XVIIè siècle comme en témoignent les plans d'Ancien Régime et au-delà (cf. Iconographie fig. 1, 3-12). Elle prit un cours plus naturel dans les années 1850-1860 à l'occasion de l'extension de la basse-cour du château contenant les communs et la ferme du lieu. Le plan du parc des années 1830 montre comment la réalisation des ailes symétriques en retour jusqu'à la rivière amena en effet le détournement de son cours régulier. La présence d'un embarcadère, marqué par un emmarchement au centre de la basse-cour du château, indique déjà le souhait de briser là le courant de la rivière pour permettre les promenades en barque. Un pont avec garde-corps à croisillons (cf. Iconographie fig. 36) et des ponceaux au droit des nouvelles allées (fig. 71-72, 79-80) furent installés au XIXè siècle pour faciliter la liaison entre les deux rives du domaine conformément à l'ancien parc. Ils apparaissent en blanc sur le plan Denniée (cf. Iconographie fig. 14).
- Enjeux / préconisations : Élément majeur du paysage à réhabiliter et à valoriser en priorité. Stabilisation des rives et du bief maçonné, valorisation des rives et du parcours longeant la rivière.
- **Dossier iconographique :** Figs. 1, 3, 8-12, 14-16, 20, 22-23, 26, 36, 71-81.

#### III.3. Le pont cintré sur la Salmouille





• **Situation** : Sur la rivière au centre du parc, en limite du CNR et de la forêt départementale.

■ Orientation: Nord-sud

■ Datation : Seconde moitié du XIX<sup>è</sup> siècle.

- **Description**: Petit pont à tablier cintré, bâti en moellons maçonnés, composé d'une arche en plein cintre en pierre de taille sur le modèle de la Source du XVIIè siècle<sup>284</sup>. Un cliché ancien (fig. 36) montre qu'il disposait anciennement d'un garde-corps de bois à croisillons.
- État actuel: Assez dégradé, noyé sous la végétation, base des piles effondrées menaçant la ruine de l'ouvrage. Arche plein cintre défaite en partie et cimentée dans les années 1950-60.
- Analyse : Pont pittoresque caractéristique des jardins à l'anglaise du XIX siècle. La documentation retrouvée n'apporte aucun élément à son sujet.
- Enjeux / préconisations : Ouvrage bâti structurant du parc du XIX<sup>è</sup> au XX<sup>è</sup> siècles nécessitant des mesures urgentes de sauvegarde-restauration. A réhabiliter en priorité en s'inspirant du cliché du début du XX<sup>è</sup> siècle (cf. iconographie fig.36).
- **Dossier iconographique :** Figs. 26, 36, 73-75.

-

<sup>&</sup>lt;sup>284</sup>Voir fiche n° 8.

#### III.4. Premier ponceau sur la Salmouille



• **Situation** : Sur la rivière, en limite du CNR et de la forêt départementale, à l'ouest du site au droit de l'entrée du parc et de la rue Jean de Montaigu.

■ Orientation: Est-ouest

■ Datation : Second quart XIX<sup>è</sup> siècle<sup>·</sup>

■ **Description**: Ponceau établi en même temps que la création du grand étang dont il sert l'alimentation par la rivière. Ouvrage à tablier plat établi en prolongement du sol, contrairement au pont précédent qui est en surélévation. Ce ponceau vient remplacer un pont ou ponceau plus ancien qui assurait le passage de l'allée devant la grille du château, actuelle rue Jean de Montaigu, comme l'indiquent le plan terrier de 1790 (fig.8) ou le plan cadastral de 1809 (fig.9).

• État actuel : Ouvrage dégradé, fragilisé et recouvert de végétation.

■ Analyse: Ponceau caractéristique des jardins à l'anglaise du XIX<sup>è</sup> siècle. La documentation retrouvée n'apporte aucun élément à son sujet.

■ Enjeux / préconisations : Ouvrages bâtis structurant du parc du XIX<sup>è</sup> au XX<sup>è</sup> siècles nécessitant des mesures de sauvegarde-restauration.

**Dossier iconographique :** Figs. 8-9, 20, 22-23, 71.

## III.5. Deuxième ponceau sur la Salmouille



• **Situation** : Sur la rivière, en limite du CNR et de la forêt départementale, en prolongement de l'allée rectiligne venant de la glacière.

Orientation: Nord-sud

■ Datation : XVIIè siècle

■ **Description**: Ponceau en pierre et moellons à tablier plat en prolongement du sol, contemporain de la création du parc au XVII<sup>è</sup> siècle.

• État actuel : Ouvrage dégradé, fragilisé et recouvert de végétation.

■ Analyse: Ponceau du jardin à la française destiné à marquer visuellement le prolongement de l'allée au-dessus de la rivière et conservé dans le jardin à l'anglaise du XIX<sup>è</sup> siècle. La documentation retrouvée n'apporte aucune information à son sujet.

■ Enjeux / préconisations : Ouvrages bâtis structurant du parc du XVII<sup>è</sup> au XX<sup>è</sup> siècles nécessitant des mesures de sauvegarde-restauration.

**Dossier iconographique :** Figs. 8-9, 20, 22-23, 72.

### III.6. Troisième ponceau sur la Salmouille



■ Situation : Sur la rivière, à l'est du site, en amont de la digue.

■ Orientation: Nord-sud

■ Datation : XVII<sup>è</sup> siècle.

■ **Description**: Ponceau en pierre et moellons à tablier plat en prolongement du sol établi, contemporain de la création du parc au XVII<sup>è</sup> siècle.

• État actuel : Ouvrage dégradé, fragilisé et recouvert de végétation.

- Analyse: Ponceau du jardin à la française destiné à marquer visuellement le prolongement de la grande allée droite, à l'est du parc, et conservé dans le jardin à l'anglaise du XIX<sup>e</sup> siècle (disparue). La documentation retrouvée n'apporte aucune information à son sujet.
- Enjeux / préconisations : Ouvrages bâtis structurant du parc du XIX<sup>è</sup> au XX<sup>è</sup> siècles nécessitant des mesures de sauvegarde-restauration.
- **Dossier iconographique :** Figs. 8-9, 20, 22-23, 79-81.

#### III.7. La source de La Flotte





• Situation : Au sud du site départemental.

• Orientation: Nord-Sud.

■ **Dimensions**: Largeur (façade): 4,40 m.; Longueur: 8,50 m.; Hauteur: 3,20 m (depuis le niveau de l'eau à l'entrée nord).

■ Datation : origine 1627, remaniements au XVIII<sup>è</sup> et XIX<sup>è</sup> siècle.

- **Description**: Vaste bassin en eau couvert d'une voûte semi-enterrée et bâtie en moellons de meulière, avec entrée plein cintre en pierre de taille (restauration récente), fermée par une grille et pourvue d'une autre sur le seuil faisant office de trop-plein. Emmarchement en hémicycle autour. Un petit bassin-auge en pierre est visible à proximité au bord du ruisseau (cf. plan p. 81).
- État actuel: Très bon état. Restaurée en 2022. Absence de valorisation pédagogique.
- Analyse : Source créée en 1627 par Louis Lemaistre qui venait d'hériter de son père Jérôme, mort en 1626. Première réalisation de Louis Lemaistre à Bellejame, elle témoigne de ses ambitions pour le parc : un parc à la française avec ses bassins et ses fontaines dignes de son rang de membre du Parlement de Paris. Située sur le fief de La Flotte à Linas qui composait la partie sud-est du parc, d'où son nom, cette source fut destinée à l'alimentation du réseau hydraulique figurant sur les plans d'Ancien Régime. Le bâti est composé principalement de meulières et de grès hourdés à la chaux. La source était initialement plus encaissée dans le sol comme en témoignent les clichés des années 1970 et 1990. Dénommée improprement « fontaine » parfois.
- Enjeux / préconisations : Élément architectural emblématique de l'ancien parc. Sa réhabilitation récente mérite d'être renforcer par une signalétique culturelle et pédagogique (pupitre historique et architectural).
- Dossier iconographique : Figs. 8, 48-52, 72-85.

## III.8. Le réseau hydraulique



■ Situation : De la source jusqu'à la rivière, au centre du site.

■ Orientation : Variée.

■ **Datation**: origine 1641; second quart du XIX<sup>e</sup> siècle.

■ **Description**: Rigoles en plein air avec cascatelles, canalisations enterrées et bélier hydraulique XIX<sup>e</sup> siècle.

• État actuel : Mauvais état, éléments sporadiques, embroussaillement. Absence de valorisation.

■ Analyse: Réseau créé en 1641 par le fontainier Jean Gosselin à la demande de Louis Lemaistre, seigneur de Bellejame. Réseau figuré sur le plan de la seigneurie en 1790 (fig. 8). Complété au début du XIX<sup>e</sup> siècle, lors du remaniement du parc, par l'adjonction d'un bélier hydraulique, dispositif mis en œuvre dans les parcs du moment (duchesse de Dino à Rochecotte (37), par exemple). Réseau visible entre la source et la Salmouille au droit du pont de pierre.

■ Enjeux / préconisations : Vestiges indissociables de l'histoire de l'ancien parc. A réhabiliter en priorité pour leur intérêt historique et paysager, dans une perspective de valorisation du site comme lieu de promenade et de découverte. Dégager la végétation et restaurer autant que possible les éléments existants afin de livrer au promeneur une évocation de ce que fut Bellejame au XVIIè et XVIIIè siècles. Reconstitution de l'allée sinueuse qui longeait le rû telle qu'elle apparait sur le plan de 1830. Reconstitution des cascatelles. Valorisation à renforcer par une signalétique culturelle et pédagogique (pupitre historique).

■ **Dossier iconographique :** Figs. 8, 86-101.

## III.9. Le plan d'eau, ex-miroir d'eau



■ Situation : Au centre de la forêt, près de la prairie du gros chêne.

■ Dimensions: Environ 25 x 40 m

■ **Datation**: Origine 1549 (?); transformations: second quart XVII<sup>e</sup>; début XIX<sup>e</sup>s.

- **Description**: Plan d'eau du XIX<sup>è</sup> s. conçu « au naturel » et conservant par endroits les vestiges du bassin rectangulaire originel du XVII<sup>e</sup> (miroir d'eau); présence d'enrochements pittoresques au sud du bassin. Une dalle en ciment dans la prairie au nord pourrait cacher un ouvrage hydraulique souterrain (aqueduc de type « pierré » ?).
- État actuel: Mauvais état. Envahi par la végétation et celle en surface. Atterrissement, rives dégradées et embroussaillées. Absence de valorisation.
- Analyse: Un « étang neuf » est signalé en 1549 à Bellejame à propos d'une pièce de terre de 4 arpents. Il est probable que le miroir d'eau installé dans le parc par Louis Lemaistre dans le second quart du XVII<sup>e</sup> siècle, ait trouvé là son origine (?). Celui-ci apparait sur tous les plans d'Ancien Régime. Le plan de 1790 fait état du réseau hydraulique destiné à l'alimentation de ce bassin (fig.8). L'inventaire de Charles-Thomas de Bullion, daté de 1791, rappelle qu'il servit, comme souvent au XVIII<sup>e</sup> siècle, de bassin à poissons d'eau douce<sup>285</sup>, mets très appréciés. Le plan d'eau actuel est hérité d'une transformation dans les années 1820-1830 suivant le goût de la nature et du pittoresque du moment.

<sup>&</sup>lt;sup>285</sup>AD 91, 2 E 63/435.

- Enjeux / préconisations : Dégager la végétation en périphérie afin de permettre l'accès au public. Mettre en valeur les enrochements. Installer quelques bancs en périphérie pour l'agrément du lieu. Valorisation culturelle et pédagogique.
- **Dossier iconographique :** Figs. 8, 10-12, 14-20, 22-23, 25, 34, 102-104.

## III.10. Autre vestige de bassin près de la Salmouille



■ Situation : Au nord de la prairie du gros chêne, près de la Salmouille.

■ **Dimensions**: bassin rectangulaire de 10 x 20 m à l'origine.

■ Datation: XVIIè s. ?; XVIIIè s

- **Description**: Un ancien bassin disparu laisse place aujourd'hui à une dépression humide irrégulière et peu profonde.
- État actuel: Très mauvais état. La forme quadrangulaire originelle a disparu; il ne subsiste plus qu'une dépression humide envasée.
- Analyse: Un deuxième bassin quadrangulaire situé en aval du miroir d'eau est représenté sur les plans du XVIII<sup>è</sup> siècle (Plan d'intendance, plan terrier). Cet élément aquatique important du jardin régulier des XVII-XVIIIè siècle ne figure plus sur le plan Denniée de 1840.
- Enjeux / préconisations : Une évocation paysagère du bassin du XVIII<sup>e</sup> siècle pourrait être envisagée en créant une mare reprenant la forme originelle. Son alimentation est facilitée par le ruisseau venant du miroir d'eau. Le projet de valorisation peut prendre une dimension également écologique (mare à batraciens).
- Iconographie: Fig. ci-dessus.

## III.11. La glacière



- **Situation** : En limite sud-ouest du site départemental, près du parking de Chouanville.
- Orientation : Nord-Sud. Entrée au nord caractéristique de ce type d'ouvrage.
- Dimensions : Non précisées ; diamètre intérieur : 4 m.
- Datation : XVIII<sup>e</sup> siècle.
- **Description**: Édicule cylindrique couvert d'un dôme et précédé d'un couloir d'accès, couvert autrefois d'une voussure maçonnée identique à celle du bâti existant, voire d'une charpente suivant la planche de *L'Encyclopédie* ci-dessous. A l'intérieur, cuve circulaire à double paroi installée profondément dans le sol et surmontée d'un dôme en meulières.
- État actuel : Mauvais état ; en péril. Envahie par le lierre et la végétation dont les racines et le poids menacent la maçonnerie en couverture. Le fond de la glacière fut bétonné dans les années 1950-1960 pour servir de réserve d'eau destinée aux cultures du domaine<sup>286</sup>. Fonds de cuve encombré. Absence de valorisation historique.
- Analyse: Construction caractéristique des parcs du XVIII<sup>e</sup> siècle, la glacière de Bellejame n'est pas datée précisément et ne figure que sur quelques plans (figs. 7, 14, 22). Signalée dans un acte de 1776<sup>287</sup>, elle peut être autant l'œuvre d'Henri-Louis Lemaistre, propriétaire de 1712 à 1733, que de ses successeurs, Marie-Françoise Lemaistre (de 1733 à 1763) ou le marquis Charles-Thomas de Bullion (de 1771 à 1791). L'intérêt marqué du premier pour les jardins et les importants travaux réalisés au château dans les années 1720 laissent entrevoir qu'il pourrait s'agir de lui. Cet

<sup>286</sup> 

 $https://www.association historique marcouss is.fr/ahm1/index.php?option=com\_content \&view=article \&id=122 \&ltemid=57$ 

<sup>&</sup>lt;sup>287</sup>AD 91, E suppl. 70.

ouvrage est attribuée au dernier par l'A.H.M<sup>288</sup>. Quoi qu'il en soit, par sa présence extérieure plutôt que semi-enterrée, à l'instar de la source de la Flotte, outre son caractère utilitaire (conserver la glace des plans d'eau destinée aux rafraichissements d'été), cette glacière revêt assurément un caractère de « fabrique » de jardin. Elle s'inscrit en effet dans la perspective de l'allée nord-sud, à l'ouest du parc (fig. 14). Son plan évoque celui du Panthéon de Rome, conforme au goût antique du moment. La maçonnerie en moellons maçonnés au-dessus, à l'exemple de la source voisine, est demeurée en place contrairement au couloir d'accès qui est délabré.

- Enjeux / préconisations : Élément architectural emblématique de l'ancien parc. Une réhabilitation complète à l'instar de la source de la Flotte est à envisager :
  - -Dégager dès que possible la végétation en surface afin d'éviter l'effondrement de la maçonnerie, ainsi que les arbustes dans le périmètre immédiat, facteurs d'humidité, nuisible à la construction. Réhabiliter le bâti en respectant des prescriptions architecturales et historiques (étude préalable).
  - -Deux solutions pour la réhabilitation du vestibule aujourd'hui effondré :
  - 1°) Rétablir la maçonnerie ou la charpente d'origine.
  - 2°) Laisser en l'état à la manière d'une ruine antique (évocation artistique de la fin du XVIIIè s.).

La restauration du bâti doit être accompagnée d'une signalétique culturelle et pédagogique (pupitre historique et architectural).

**Dossier iconographique :** Figs. 7, 14, 22, 24, 108-111.

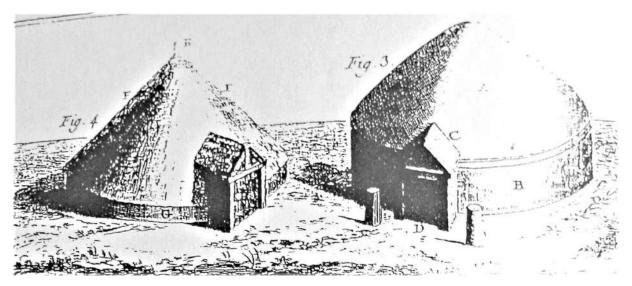


Figure 25 in-text : Glacière circulaire avec entrée en charpente, L'Encyclopédie de Diderot et D'Alembert.

.

<sup>&</sup>lt;sup>288</sup>Ibid.

#### III.12. Le mur de clôture



■ Situation : Sud et ouest du site départemental.

■ Orientation : Est-Ouest, Nord-Sud.

■ Dimensions : environ 1250 ml.

■ Date : origine 1<sup>ère</sup> moitié du XVII<sup>e</sup> s., divers remaniements.

■ **Description**: Mur de clôture maçonné en moellons de pierre meulière, portillons.

• État actuel : Très mauvais état. Effondré en grande partie au sud et mieux conservé à l'ouest. Envahi par la végétation. Une des quatre portes d'origine est toujours visible.

- **Description**: Ce mur de clôture est un des meilleurs éléments significatifs de la constitution du parc de Bellejame dans la première moitié du XVII<sup>è</sup> siècle, témoin de ses agrandissements successifs. On sait qu'en 1635, les murs du domaine firent l'objet d'un marché avec le maître maçon Léonard Gacheny, établi à Linas, domicilié à Bellejame pour l'occasion.
- Enjeux / préconisations : Il convient donc de le préserver et de le dégager de la végétation actuelle. Une stabilisation de l'ensemble et une restauration des parties les mieux conservées doit être envisagée selon des modalités techniques respectueuses du patrimoine (limousinage à la chaux, chaperons soignés...).

**Dossier iconographique :** Figs. 8, 10-12, 14-15, 17-23, 117-121.

## Conclusion

Le parc départemental de Bellejame puise ses origines au XII<sup>è</sup> siècle, propriété alors d'un seigneur dit de Bellejambe qui disposait d'un fief éponyme près de l'église de Longjumeau. Il porta également son nom au fief de Marcoussis.

En 1406, le fief devint la propriété de Jean de Montaigu, puissant seigneur de Marcoussis et trésorier de Charles V. Il passa ensuite en 1506 entre les mains d'un dénommé Étienne Prévôt, puis, en 1509, entre celles de l'amiral Louis Gravet de Granville, seigneur de La Roue. Celui-ci le bailla en 1515 à son valet Richard Hochet, bail qui se commua en don en remerciement de ses services.

Les frères Pierre et Claude Lemaistre, originaires de Montlhéry et qui faisaient partie de l'élite marchande de la ville, ayant eu écho de la mort de Hochet en 1526, résolurent d'acquérir Bellejambe. Ce fut chose faite en 1527. Le fief disposait alors d'une maison seigneuriale, dénommée « Hostel de Bellejambe ».

Par le jeu des alliances et des filiations, le fief, devenu seigneurie, devait demeurer propriété des Lemaistre jusqu'à la fin du XVIII<sup>è</sup> siècle. Ils étaient devenus entre-temps d'éminents membres du Parlement de Paris, alliés à de grandes familles du royaume (D'Ormesson, Caumartin, Tambonneau...).

Au tournant du XVIIè, Jérôme I Lemaistre engagea l'évolution de Bellejame en une seigneurie importante du Hurepoix par la reconstruction de l'ancienne demeure en un château seigneurial, récupérant à cet effet les pierres de l'ancienne forteresse de Montlhéry, par autorisation du roi Henri IV en souvenir du soutien de son cousin Jean Lemaistre lors de son accession au trône. Jérôme doubla ensuite la superficie de la seigneurie par l'acquisition de celle de Guillerville en 1616.

Au décès de Jérôme I Lemaistre en 1626, son fils Louis paracheva considérablement l'œuvre accompli sur plusieurs points : augmentation du domaine par des acquisitions sur le fief de La Flotte, au sud de Bellejambe, en 1643 et 1653, et d'une portion de ceux de La Roue et du Déluge, au sud également, en 1660. Mutations qui permirent de donner sa physionomie définitive au parc. : tracé du parc à la française engagé dès les années 1620 ; réalisation de la source de La Flotte, du nom du fief, en 1626 afin de servir l'alimentation des bassins et fontaines projetés dans les parc et jardins ; réalisation en conséquence du réseau hydraulique dans les années 1640 par le fontainier Jean Gosselin, de Linas ; augmentations et aménagements intérieurs du château et réalisation des ferme et communs en bordure de la Salmouille, dans les années 1630-1660, confiés à partir de 1650 à l'architecte parisien François II Levé. C'est à cette époque qu'apparait le changement du nom de « Bellejambe » en

« Bellejame », par lettres patentes de Louis XIII en 1632, suite aux quolibets dont Lemaistre faisait l'objet. Bellejame passa ensuite de descendants en alliés : Jérôme II Lemaistre en 1666; Marie Françoise Feydeau, sa veuve, en 1669; Henri Louis Lemaistre, leur fils, en 1712; Marie Françoise Lemaistre, fille de celui-ci et de Marie Madeleine de Bullion, en 1733; Marie Madeleine Lemaistre, comtesse d'Eaubonne, sœur de Marie Françoise, toutes deux sans héritiers directs, en 1763 par usufruit; Charles Thomas de Bullion, leur neveu, en 1771, qui entra là définitivement dans le legs de sa tante Marie Madeleine. Au décès de Bullion en 1791, Bellejame échoua à son épouse Pierrette Gabrielle Petitjean de Ménarchet, devenue Petitjean sous la Révolution.

Le XVIII<sup>è</sup> siècle fut une autre époque importante pour Bellejame : Henri Louis Lemaistre et son épouse firent procéder à l'augmentation et à la remise au goût du jour des intérieurs du château dans les années 1720, manifestant un goût certain des jardins. On leur doit sans doute la glacière au fond du parc, parfois attribuée au marquis de Bullion.

Ce dernier ne fut pas en reste, procédant au nettoyage des douves du château et des pièces d'eau, ainsi qu'à la création d'autres bassins dans l'avant-cour sous forme de canaux en 1771-1772.

La Révolution devait ruiner tous ces efforts : propriétaires successivement en 1792 et 1819, les Dubois père et fils, dits « de Bellejame » à l'instar des Lemaistre, à compter de 1817, abattirent le corps principal du château dans les années 1800, ne conservant qu'une partie des ailes et le pavillon d'angle côté jardin. Les communs et la ferme du château, qui se situaient dans l'ex-aile sud, furent augmentés en retour vers la Salmouille sans pour autant modifier le cours régulier de la rivière voulu par les Lemaistre.

Devenu maire de Marcoussis de 1807 à 1830, Dubois de Bellejame fils poursuivit, dans les années 1820, la rénovation du parc dans le style « à l'anglaise » en vigueur dans un mouvement entamé par son père au début du siècle : l'ancien miroir d'eau devint ainsi pièce d'eau et les allées droites, à l'est du parc, furent peu à peu démantelées. Les événements de 1830 mirent fin au projet envisagé.

Il fut repris à compter de 1831, sous une forme plus ambitieuse, par le baron Pierre Louis Denniée comme en témoigne le beau plan aquarellé conservé par l'Association historique de Marcoussis (A.H.M.). Mais, comme les précédents, le projet demeura inabouti en raison des dissensions entre le baron et son épouse qui pesèrent financièrement par leur séparation de biens en 1839. Ceci étant, Denniée, comme les Dubois de Bellejame, poursuivit jusqu'à cette date les augmentations de terres du domaine.

L'apogée de Bellejame vint avec la famille Joly de Bammeville. Puissants tisserands de Saint-Quentin (Aisne), de confession protestante, originaires du Poitou, ils s'établirent en Île-de-France avec l'acquisition du domaine en 1841 par Alphonse Éric, père fondateur de la famille. Celui-ci concentra principalement ses efforts sur le château (façades néo-Louis XV). Il ne semble pas que le parc ait été de ses préoccupations tout comme sa femme Claire, sa cousine, ou ses deux fils Éric et Aimé.

Au décès d'Alphonse Éric Joly de Bammeville en 1880, Claire hérita du domaine suivant leur souhait. Elle le légua en 1884 à Aimé, son fils cadet, premier né de la famille à Bellejame. Legs qui devint effectif à son décès en 1892.

Comme du temps des Lemaistre, le site devait être transmis de descendants en alliés jusqu'à la vente au Conseil départemental en 2000. En 1920, à l'occasion des noces de sa fille avec Ernest de Pontevès d'Amirat, le comte Aimé Joly de Bammeville légua Bellejame à sa fille Yvonne. Elle entra en possession des lieux à son décès en 1923. En 1946, elle en fit donation de son vivant à son fils Jean de Pontevès.

Malgré tous les efforts entrepris après la Seconde Guerre mondiale (rénovation des bâtiments, augmentation de ceux de la basse-cour, ce qui entraina une dérivation de la Salmouille, remembrements des terres pour les rendre plus productives, élevage de volailles, cession à une entreprise florale, Jean de Pontevès ne parvint jamais à maintenir Bellejame à flot. Au décès de sa mère en 1969, il abandonna tout et se retira dans le domaine familial de Jottes en Haute-Garonne.

Bellejame entra alors dans un déclin de 30 ans, d'autant plus brutal qu'il subit pillages et incendies du château (1976) et de l'orangerie (1990). La végétation envahit le parc peu à peu tandis que la source et la glacière se dégradaient.

Le XXI<sup>è</sup> siècle marqua une forme de renouveau du site avec l'installation du Centre National de Rugby en 2001-2002, suite à la division du domaine entre la FFR et le Département de l'Essonne. Cette conversion du site se traduisit par la démolition d'une grande partie des vestiges, certes ruinés, de l'ancien château et des bâtiments annexes.

Confié à l'ONF pour la gestion du patrimoine forestier, la partie sud du parc de Bellejame, en rive droite de la Salmouille, relève pour le reste du Conseil départemental. La rénovation de la source de la Flotte en 2022 marque une nouvelle étape de l'évolution du site dans une démarche de valorisation paysagère et historique voulue par le Conseil départemental.

Cette étude s'inscrit dans un processus de renouvellement de l'appréhension de ce site départemental, important parmi les onze autres massifs forestiers essonniens.

La forêt départementale de Bellejame, constitue donc une partie sauvegardée de l'ancien parc du château de Bellejame et le témoin de huit siècles d'histoire et de transformation du paysage. Le tracé de ses allées, le mur de clôture, les vestiges de bassins et du réseau hydraulique, la glacière et la source forme un ensemble patrimonial cohérent pour témoigner de ses illustres origines. C'est un tout qui doit être appréhendé dans la globalité pour envisager sa sauvegarde et sa restauration, actions sans lesquelles ce patrimoine est voué à s'effacer voire à sombrer dans l'oubli. Cette démarche apparait d'autant plus nécessaire que le château a disparu et que les traces des jardins sont aujourd'hui très difficiles à appréhender au sein des équipements du CNR. La forêt départementale, aussi parce qu'elle est accessible au public, se présente donc comme le lieu privilégié pour évoquer le passé du château de Bellejame et de son parc dans une démarche de valorisation patrimoniale dont l'intérêt départemental est sans équivoque.

## Sources d'archives

#### Archives départementales 91

#### <u>Divers</u>

1 Fi 1663 : Plan de la terre et seigneurie de Marcoussis, 1781 (détail sur Bellejame)

1 J 800 : Monographies et pièces diverses Bellejame

1 J 808 : Plan terrier de Bellejame et Guillerville, 1790

E suppl. 55 : Registre plan terrier de Bellejame

E suppl. 61 : Pièces diverses Bellejame (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>)

E suppl. 70: Foy et hommage contenant aveu et dénombrement de Charles-Thomas de Bullion au fief de la Flotte du 30 août 1776 [P 2530761-2530763]. Inféodation du frère Amador de la Porte, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, à Louis Lemaistre, sieur de Bellejame, de la fontaine de la Flotte du 14 août 1643 [P 2530764-2530769]. Autre de Jacques de Souvré au profit de Louis Lemaistre, sieur de Bellejame, du 18 août 1643 [P 2530771-2530776]

#### **Notaires**

2 E 54/12 : Bail de Gilles Lemaistre, seigneur de Bellejame, à Mathieu Hilmon, marchand à Paris, du 15 juin 1579

2 E 54/14 : Marché de curage de fossés du 25 février 1550

2 E 54/37 : Bail de la ferme de Bellejambe du 30 avril 1594

2 E 54/49 : Bail du colombier du château du 16 novembre 1620

2 E 54/81 : Marché de construction d'un bassin circulaire dans le parc de Bellejame du 5 novembre 1634

2 E 54/111: Mariage de François Levé, architecte, du 9 août 1650 [P 2530800-2530803]. Vente d'arbres fruitiers dans le parc de Bellejame du 3 juin 1651 [P 2530804-2530805]

2 E 54/113 : Vente de 2043 pieds d'arbres par François Chevrier, maître d'hôtel de Léon de Balsac d'Illiers, chevalier seigneur d'Entraigues et de Marcoussis, à Romaine Lanoulier, veuve de Pierre Poulliet et François Le Voyer, marchand, du 14 mars 1656 [P 2530807-2530808]. Contrats divers (baux et rentes) par Louis Lemaistre en 1656

- 2 E 54/114 : Marché de Jacques Jagu, maître maçon à Marcoussis, du 13 juin 1658
- 2 E 54/115 : arché de pavés de Jean Bourgeron avec Louis Lemaistre pour le parc de Bellejame du 5 décembre 1660
- 2 E 54/199 : Marché de curage de la pièce d'eau de Bellejame entre Charles-Thomas de Bullion et Antoine-Modeste Lemerle, terrassier à Orsay, du 19 novembre 1771
- 2 E 62/36 : Inventaire mobilier de Bellejame du 4 juin 1720
- 2 E 62/37: Marché de casse des rochers de grès dans le parc de Bellejame entre Jean Coulard, vigneron et Henri-Louis Lemaistre du 30 novembre 1721/ Autorisation d'Alexandre de Balsac d'Illiers, marquis d'Entragues, seigneur de Marcoussis, à Louise-Philibertine de Xaintraille, son épouse, de disposer des biens de la succession de Pierre Potton de Xaintraille, son frère, du 12 mai 1722/ Quittance de la somme de 195 livres de Jean Leget, marchand de vin, à Henri-Louis Lemaistre du 22 juillet 1721/ Echange de terres entre Henri-Louis Lemaistre et Nicolas Gaudron, marchand de poste, du 4 février 1721
- 2 E 62/427 : Vente de terres de Louis Robert dit Henry à Charles-Thomas de Bullion du 12 décembre 1784
- 2 E 62/435 : Inventaire des biens de Charles-Thomas de Bullion à Bellejame du 24 octobre 1791
- 2 E 63/1 : Compte d'ouvrages à Bellejame du 22 septembre 1630. Marché de maçonnerie de Jacques Jagu, maçon à Marcoussis, du 26 septembre 1630
- 2 E 63/5 : Quittance de Jacques Jagu pour ouvrages à Bellejame du 4 août 1662
- 2 E 63/50 : Vente du baron Pierre-Paul Deniée et son épouse à Alphonse-Eric Joly de Bammeville du 2 juin 1841. Quittance des 4 et 28 décembre 1848 (plan des lots du parc à vendre). Partage des biens d'Alphonse-Eric Joly de Bammeville du 24 janvier 1881. Partage des biens de Claire-Marthe Joly de Bameville du 5 juillet 1892.
- 2 E 63/61 : Echange de terres entre Augustin-Charles Dubois, propriétaire de Bellejame, et les consorts Lambert du 20 décembre 1817
- 2 E 63/91 : Résiliation de bail du baron Denniée à François Piffret, cultivateur, et son épouse des 12-28 septembre 1839 + quittance du 27 avril 1840

#### **Archives Départementales 75**

- Dc 6/74 : Curatelle à la succession vacante du comte Christophe-Louis de Bullion du 28 juin 1770
- Dc 6/245 : Transcription du testament olographe de Marie-Françoise Lemaitre de Bellejame du 6 février 1763

#### **Archives Nationales, Minutier central**

- XI/453 : Donation en usufruit d'Henri-Louis Lemaistre de Bellejame et Marie-Madeleine de Bullion, son épouse, à Pierre Deschez, prêtre docteur en théologie, du 5 juillet 1720
- XVIII/1398 : Donation-partage d'Alphonse-Eric Joly de Bammeville à ses enfants du 11 mai 1874
- XVIII/1459 : Donation-partage d'Alphonse-Eric Joly de Bammeville à ses enfants du 7 avril 1880
- XVIII/1463 : Dépôt judiciaire du testament d'Alphonse-Eric Joly de Bammeville du 12 août 1880
- XVIII/1464 : Inventaire d'Eric-Alphonse Joly de Bammeville du 23 septembre 1880
- XVIII/1595 : Testament et codiciles de Claire Marthe Joly de Bammeville du 10 mars 1892. Inventaire de Claire-Marthe Joly de Bammeville du 30 mars 1892.
- XVIII/1599 : Liquidation et partage de la succession de Mme de Bammeville du 5 juillet 1892 [P 2560198-2560274]. Délivrances de legs du 5 juillet 1892 [P 2560275-2560280]
- XVIII/1958: Mariage de Jean-Joseph-Marie-Trucot de Ponteves d'Amirat et de Louise-Marie-Edmée-Yvonne Joly de Bammeville du 27 septembre 1920 [P 2560540-2560574]. Donation anticipée d'Octave-Gaston-Aimé, comte Joly de Bammeville et de son épouse Marie-Joséphine-Antoinette de Brettes-Thurin à leurs enfants du 27 septembre 1920 [P 2560575-2560614]. Procuration d'Alix Joly de Bammeville à la comtesse de Bammeville du 28 septembre 1920 [P 2560615-2560620]. Autre de Claire Joly de Bammeville à la même du même jour [P 2560621-2560625]
- XVIII/1994 : Renonciation de Marie-Joséphine-Antoinette de Brettes-Thurin, comtesse de Bammeville du 2 février 1923. Notoriété du comte Aimé Joly de Bammeville du 10 février 1923.

- XVIII/1995 : Comptes d'usufruit Joly de Bammeville du 12 mars 1923. Renonciation à usufruit et legs conjugal Marie-Joséphine-Antoinette de Brettes-Thurin, comtesse de Bammeville du 12 mars 1923. Liquidation des reprises de la comtesse de Bammeville du 12 mars 1923
- XVIII/1989 : Testament du comte Aimé Joly de Bammeville du 3 octobre 1923
- XLVIII/66 : Inventaire après décès d'Henri-Louis Lemaistre de Bellejame du 7 mars 1733
- XLVIII/145 : Arrangement et convention entre Marie-Madeleine Lemaistre de Bellejame, comtesse d'Eaubonne et Charles-Thomas de Bullion sur la succession de Marie-Françoise de Bullion du 4 juin 1764.
- XLVIII/167 : Mariage du marquis Charles-Thomas de Bullion et de Pierrette-Gabrielle Petitjean de Menarchet du 12 décembre 1768
- XLVIII/354 : Renonciation à la communauté de biens de Pierrette-Gabrielle Petitjean, veuve Bullion, du 13 décembre 1791
- XLVIII/375 : Liquidation des reprises de Pierrette-Gabrielle Petitjean, veuve Bullion, du 5 août 1793
- XLIX/291 : Inventaire de Jérôme I Lemaistre du 13 avril 1627
- LI/521 : Constitution de Louis Lemaistre à Trudant Pitoiset, conseiller du roi, du 4 février 1648 [P 2560687-2560697]. Quittance de Pierre de Paris, seigneur de Guigny, à Louis Lemaistre du 7 février 1648 [P 2560699-2560709]/ Transport de Pierre de Paris à Trudant Pitoiset du 8 février 1648 [P 2560710-2560714]. Convention entre Pierre de Paris et Louis Lemaistre du 8 février 1648 [P 2560717-2560721]. Rachat de rente de Claude Chaillou, conseiller du roi, à Louis Lemaistre du 27 février 1648 [P 2560722-2560727]. Obligation de Louis Lemaistre à Pierre de Paris du 27 février 1648 [P 2560728-2560733]
- LXII/940 : Vente de Bellejame par les époux Denniée aux époux Joly de Bammeville du 2 juin 1841
- LXXIII/404 : Mariage de Jérôme II Lemaistre avec Marie-Françoise Feydeau du 6 août 1650 [P 2560099-2560107]. Donation de Louis Lemaistre à son fils Jérôme II Lemaistre du 19 août 1650 [P 2560108-2560110]. Transport de bail de Jacques Koüer, seigneur de Mary, à Jérôme II Lemaistre de l'hôtel de la rue des Saints-Père où il demeure en date du 19 août 1650 [P 2560111-2560112].
- LXXXVIII/76 : Mariage de Louis Lemaistre et d'Eléonore Prudent de Michau du 8 juillet 1623

- LXXXVIII/116 : Contrat d'érection du fief de la Flotte par Amador de la Porte, chevalier de Saint-Jean, à Louis Lemaistre du 14 août 1643
- LXII/530 : Abstention de succession de Louis-Charles-Thomas, marquis de Bullion à la succession de son oncle Christophe-Louis, comte de Bullion, du 31 mars 1770. Autre de Marie-Françoise de Bullion, veuve Delaistre, du 21 avril 1770
- LXII/531 : Délivrance de leg au curateur à succession vacante du comte de Bullion du 30 juin 1770
- LXII/532 : Notoriété du marquis Charles-Thomas de Bullion du 4 juillet 1770
- XCI/1737 : Notoriété après le décès de Dubois de Bellejame du 27 décembre 1831 [P 2450300-2450301]/ Vente de Jean-Marie-Augustin de Bellejame au baron Pierre-Paul Denniée des 27-31 décembre 1831 [P 2450302-2450322]
- XCI/1818 : Procès-verbal de liquidation des reprises de la baronne Denniée suite à son divorce du 27 décembre 1839. Autres actes à la suite des 19 mars 1840, 20 juillet 1841 et 8 août 1845.
- XCIV/314 : Inventaire de Marie-Françoise Lemaistre de Bellejame du 23 février 1763 [P 2540087-2540121]/ Testament et codicille de la même du 10 février 1763 [P 2540122-2540127]
- C/266 : Donation de Louis Lemaistre à son fils Jérôme II Lemaistre du 29 août 1662
- C/321 : Partage des biens de la communauté de Louis Lemaistre et d'Eléonore Prudent de Michau, sa veuve, du 21 décembre 1674
- C/322 : Partage des biens de la communauté de Jérôme II Lemaistre et Françoise Feydeau, sa veuve, du 10 janvier 1675
- C/326 : Inventaire des biens de Jérôme II Lemaistre du 10 décembre 1675
- C/488 : Inventaire après décès de Marie-Françoise Feydeau, veuve de Jérôme II Lemaître, du 29 décembre 1712
- CX/162 : Inventaire de Louis Lemaistre du 5 août 1666. Testament de Louis Lemaistre du 5 août 1666
- CXVIII/852 : Transaction entre Renée Lefèvre, veuve de Jérôme I Lemaistre, et ses enfants du 3 juin 1628
- CXVIII/854 : Donation de Jehan Lemaistre, chanoine du chapitre de Notre-Dame de Paris à son frère Louis Lemaistre du 26 juin 1629

- CXVIII/856 : Délaissement de Jehan Lemaistre, chanoine du chapitre de Notre-Dame de Paris à son frère Louis Lemaistre des biens restants de Bellejambe du 10 mai 1630

#### **Archives Nationales, fonds divers**

- Y 169, fol. 1069: Insinuation de la donation de Jean Lemaistre du 4 juillet 1629

#### **Chroniques sur Marcoussis, Jean-Pierre Dagnot (2007-2015)**

-Index général

https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/chroniques%20en%20ligne.htm

-Le fief de Bellejambe (1260-1530)

https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame1.htm

-Le fief de Bellejambe (1500-1560)

https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame2.htm

-Le fief de Bellejambe (1560-1579)

https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame3.htm

-Le fief de Bellejambe (1579-1626)

https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame6.htm

-La seigneurie de Bellejame (1626-1666)

https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame7.htm

-La seigneurie de Bellejame (1666-1733)

https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame8.htm

-Charles-Thomas de Bullion, dernier seigneur de Bellejame (1733-1791)

https://vieux-marcoussis.pagesperso-

orange.fr/Chroniques/dernier%20seigneur%20Bellejame.htm

-Le domaine de Bellejame (1792-2000)

https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljame9.htm

-Le château de Bellejame (1399-1660)

https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljamchat.htm

-Le château de Bellejame (1666-1999)

https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljamchat2.htm

-Le château de Bellejame (1999 à nos jours)

https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljamchat2.htm

-Le parc et la ferme de Bellejame (1260-1693)

https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljamparc.htm

-Le parc et la ferme de Bellejame (1694 à nos jours)

https://vieux-marcoussis.pagesperso-orange.fr/Chroniques/beljamparc2.htm

### Bibliographie

- BLUCHE François, Les magistrats du Parlement de Paris au XVIIIe siècle, Paris, 1986 (famille Lemaistre).
- CELLY Paul HARLÉ Stéphane, Marcoussis Le château de Bellejame, D.E.S. de fouilles archéologiques (25 octobre 2000 31 janvier 2001), 2 tomes, 2001.
- DESCHAR Arnaud, Le par cet le château de Bellejame, maîtrise d'histoire de l'art, Paris-I Panthéon-Sorbonne, Daniel Rabreau (dir.), 2 tomes, 1998.
- Dictionnaire de biographie française, t. 10, Paris, 1965, p. 1065 (Pierre-Paul Denniée).
- GERMAIN Henri, Marcoussis. Département de l'Essonne Canton de Montlhéry. Le réveil de son histoire et monographie, Marcoussis, 1973.
- LA CHESNAYE-DESBOIS François-Alexandre Aubert de, *Dictionnaire de la noblesse*, t. IV, 1864, p. 500-506 (famille de Bullion); t. XVI, p. 128-142 (famille Pontevès).
- MALTE-BRUN Victor-Adolphe, Histoire de Marcoussis, de ses seigneurs et de son monastère, Paris, 1863.
- MORIN Christophe, « La Glacière, une nouvelle fabrique monumentale », Paris Capitale des Arts sous le règne de Louis XV, Annales du Centre Ledoux, T. I, Paris, 1997, p. 211-218.
- Office national des Forêts, Aménagement de la forêt départementale de Bellejame 2017-2036, Versailles, 2016.
- PERRON DE LANGRES, L'Anastase de Marcoussis ou Recherches curieuses de son origine, progrès & agrandissement, Paris, 1694 (AD 91, 13 J 76, transcription manuscrite XIX<sup>e</sup> de l'ouvrage original publié à vingt exemplaires).
- PETIT Michel, « De Guillerville à Bellejame », Linas Patrimoine et Traditions, bulletin n° 19, juin 2000.
- POPOFF Michel, *Prosopographie des gens du Parlement de Paris (1266-1753)*, t. I, Paris, 2003, p. 61-65 (famille de Bullion).
- SEVERIN Monique, « La famille Joly de Bammeville », Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne Société académique de Saint-Quentin, vol. 29, 1984, p. 105-136.
- « Si Bellejame m'était conté », *Le Journal de Marcoussis, Magazine d'informations municipales*, n° 12, 1999, p. 9-11.

- Société historique de Marcoussis, « Château de Bellejame », Linas Patrimoine et Traditions, bulletin hors-série 1988.
- ✓ VIETTE Philippe, Héraldique du Domaine de Montauger (Lisses, 91). Étude historique portant sur la généalogie et lme blasonnement des propriétaires successifs du Domaine de Montauger, XIIIè XXè siècle. Conseil départemental, Direction de l'Environnement, juillet 2016.



Figure 26 in-text : Entrées du parc du Centre national de Rugby (à gauche) et du domaine départemental de Bellejame près du pont sur la Salmouille, 2022, cl. Ph. Cachau.

### Table des illustrations

Figure 1 in-text : Plan du parc départemental de Bellejame 10
Figure 2 in-text : Fief de Belle-Jambe, près de la paroisse Saint-Martin de Longjumeau,
plan terrier, 1776, Archives communales de Marcoussis
Figure 3 in-text : Le fief de Belle-Jambe à Longjumeau en 1782, plan d'intendance, AD
91, C2/40
Figure 4 in-text : Blason des Lemaistre de Bellejame
Figure 5 in-text : Filiation de Pierre I Lemaistre de Bellejambe JP. Dagnot, 2011 18
Figure 6 in-text : Plan du domaine de Bellejame avec mention des différents fiefs,
plan terrier, 177324
Figure 7 in-text : Réseau hydraulique du parc de Bellejame , plan terrier, 1790, AD
91, 1 J 868 29
Figure 8 in-text : François-Roger de Gaignière, Le Château de Bellejame, 1704, BNF,
Est., Va 91, B6368 40
Figure 9 in-text : Blason de la famille de Bullion
Figure 10 in-text : Signatures de Louis XV et de la famille royale au contrat de mariage
de Charles-Thomas de Bullion en 176845
Figure 11 in-text : Généalogie des Bullions concernés à Bellejame. JP. Dagnot, 2014.
49
Figure 12 in-text: Extrait des ordonnances du Roi. In Dagnot, 2014 50
Figure 13 in-text : Blason des Dubois de Bellejame 51
Figure 14 in-text : Blason des barons d'Empire Denniée 53
Figure 15 in-text : Plan « Denniée ». Archives S.H.M., Fond Bellejame 56
Figure 16 in-text : Portrait de Samuel Joly de Bammeville, gravure,
Figure 17 in-text : Blason des Joly de Bammeville. Musée Dobrée, Nantes 60
Figure 18 in-text : Le château de Bellejame, vers 1910. Carte postale ancienne 66
Figure 19 in-text : Blason des Pontevès d'Amirat 67
Figure 20 in-text : Affiche publicitaire, vers 1930 68
Figure 21 in-text : J-P. Piney, Maquette du site de Bellejame, septembre 2007, A.H.M.
73
Figure 22 : Plan de situation des différents points d'intérêt patrimonial de la forêt
départemental de Bellejame 82
Figure 23 : Les allées présentes au XVIIIè siècle selon le plan terrier de 1790 : 84
Figure 24 : Les allées au XIXè siècle vers 1850-60 (selon le plan-projet Denniée de
1830):84
Figure 25 in-text : Glacière circulaire avec entrée en charpente, L'Encyclopédie de
Diderot et D'Alemhert

Figure 26	5 in-text	: Entré	es du	parc du	ı Centr	e natio	onal d	de	Rugby	(à	gauche)	et	du
domaine	départe	mental	de Be	llejame	près d	u pont	t sur	la	Salmou	uille	, 2022,	cl.	Ph.
Cachau												1	109

# Ressources iconographiques

## DOCUMENTS GRAPHIQUES XVIIIè—XXè siècles

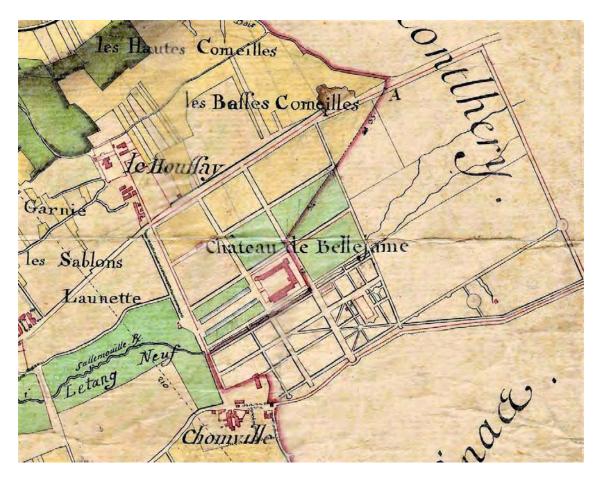


Fig. 1 : Plan d'intendance de Marcoussis, XVIIIe siècle, AD 91, C2/52



Fig. 2 : Plan d'intendance de Linas, XVIIIe siècle, AD 91, C2/36

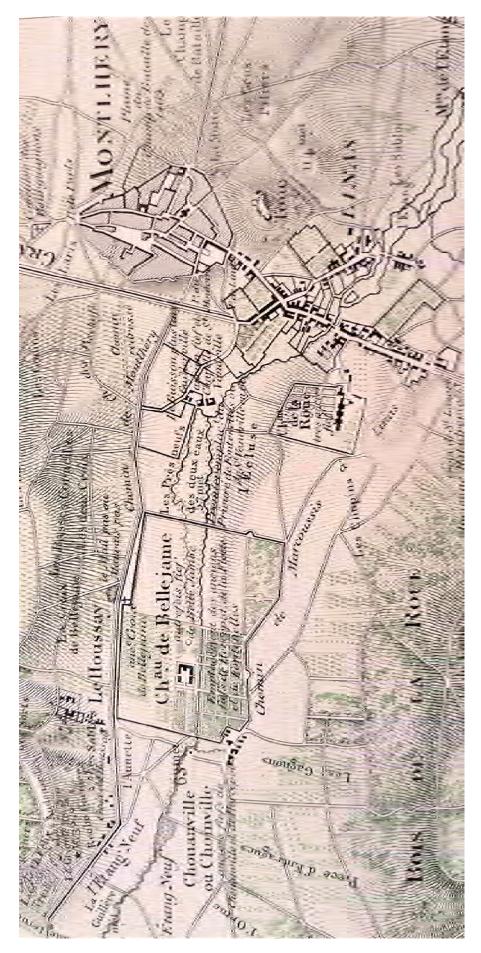


Fig. 3 : Châteaux de Bellejame et de La Roue à Linas,\*Cartes de Chasses, XVIIIe siècle



Fig. 4 : Détail du domaine de Bellejame, plan Trudaine, milieu XVIIIe, AN, CP, F14/8447

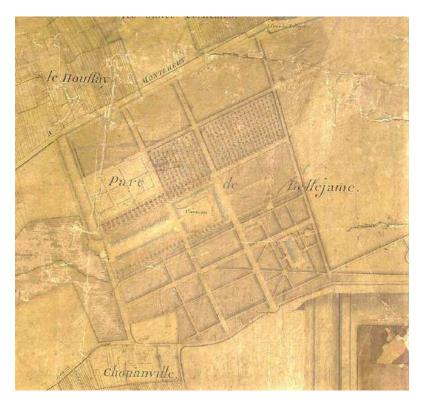


Fig. 5 : Plan terrier de la seigneurie de Marcoussis, 1781, AD 91, 1 Fi 663



Fig. 6 : Domaine de Bellejame, fiefs de Chouanville et La Roue, plan Cassini, milieu XVIIIe

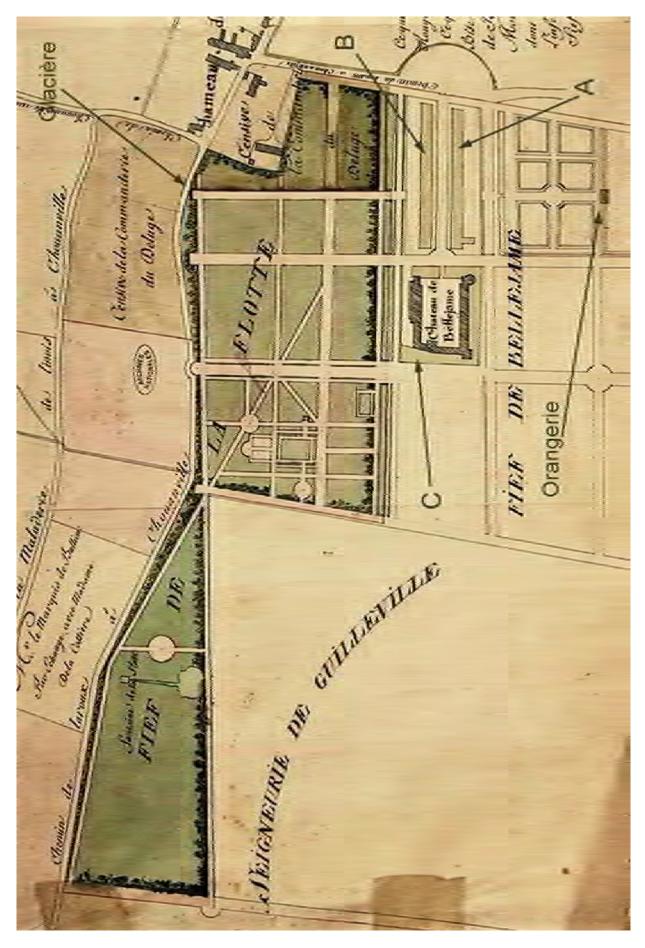


Fig. 7 : Plan terrier de 1781, non localisé (J-P. Dagnot, 2011-2014)

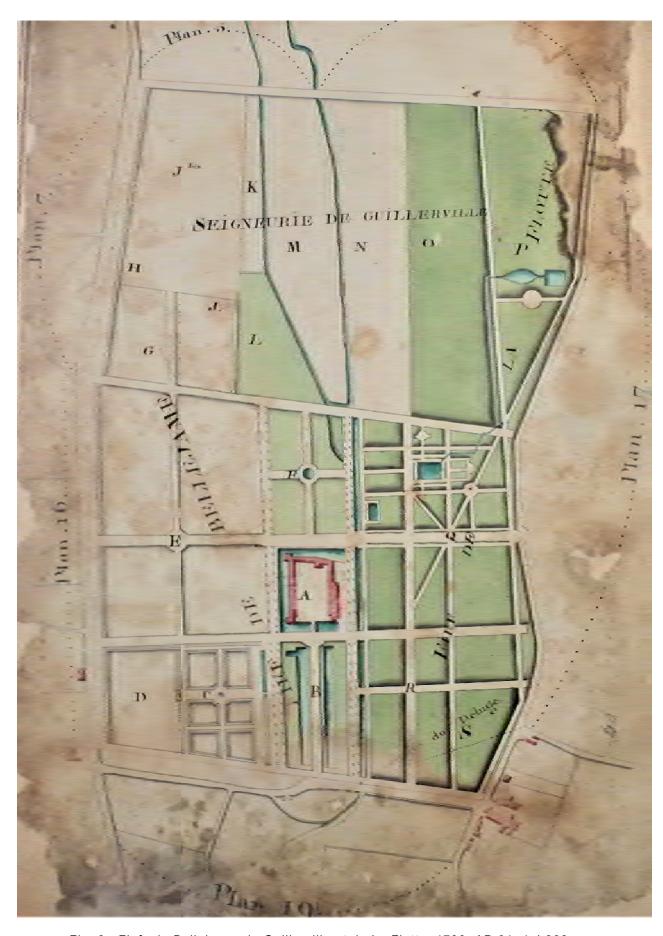


Fig. 8 : Fiefs de Bellejame, de Guillerville et de La Flotte, 1790, AD 91, 1 J 868

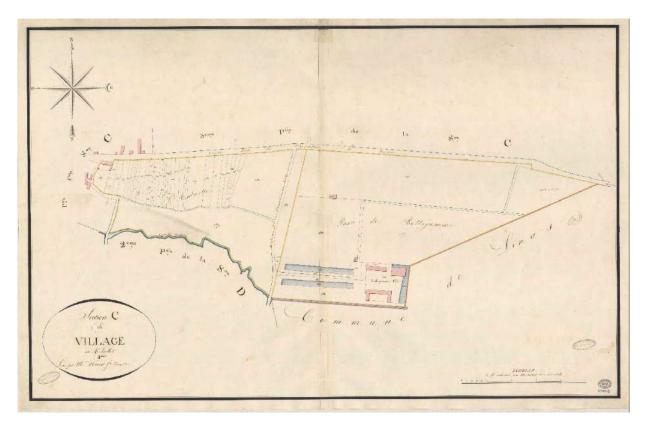
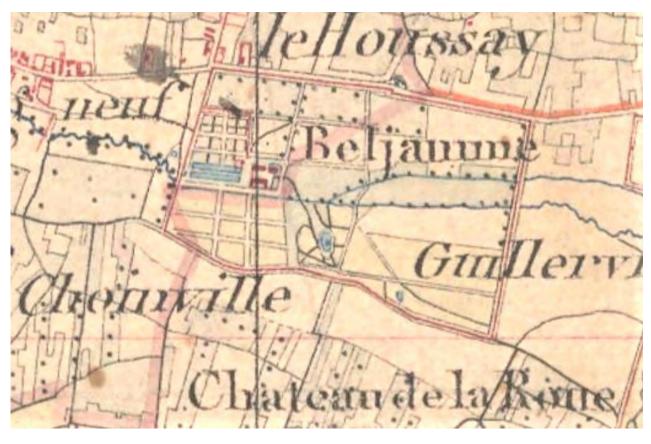


Fig. 9 : Domaine de Bellejame, plan cadastral, Marcoussis, section C, feuille 2, 1809, AD 91



\*Fig. 10 : Domaine de Bellejame, carte d'état-major, 1820-1866

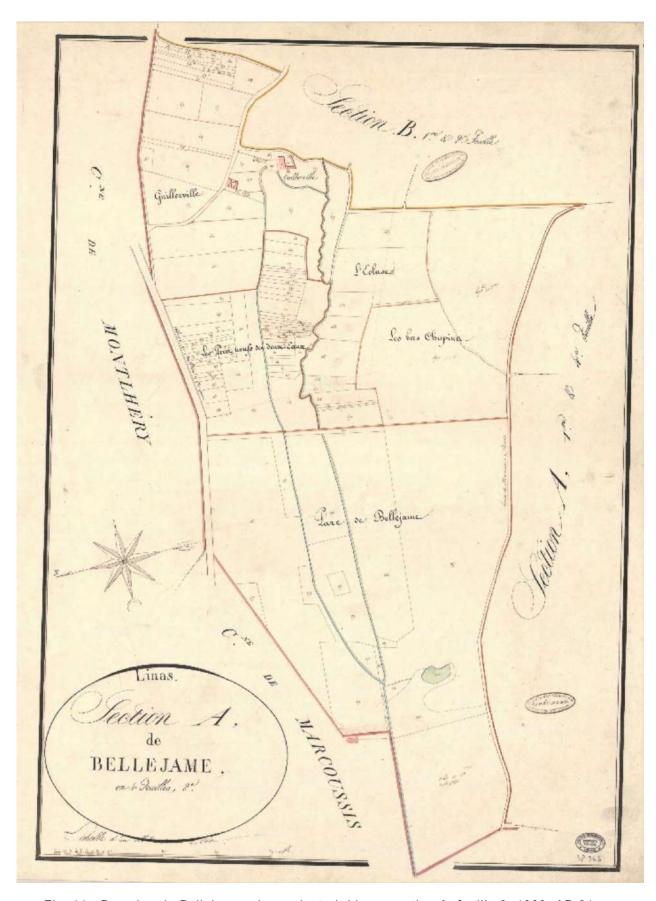


Fig. 11 : Domaine de Bellejame, plan cadastral, Linas, section A, feuille 2, 1823, AD 91

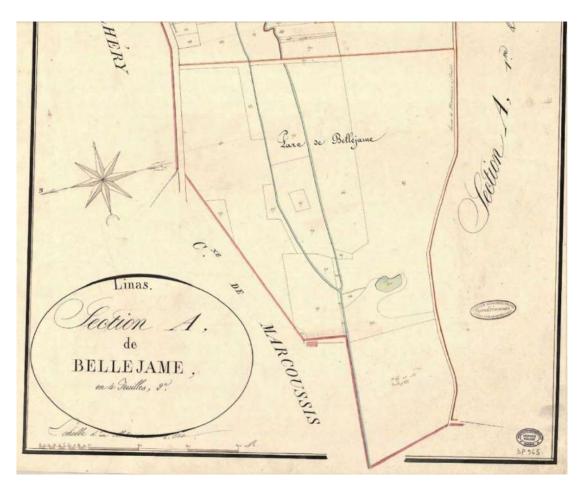


Fig. 12 : Domaine de Bellejame, plan cadastral, Linas, section A, feuille 2, 1823 (détail)

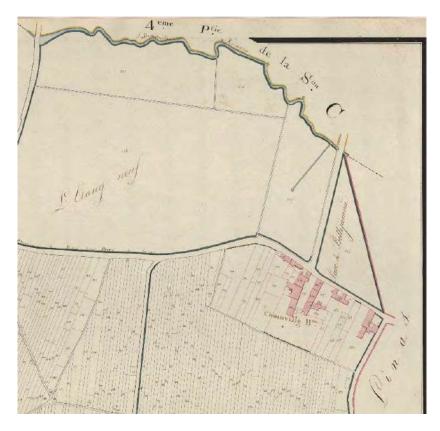


Fig. 13 : Domaine de Bellejame, portion du parc sur Chouanville, plan cadastral, Marcoussis, section D, feuille 2, 1809, AD 91



Fig. 14 : Le domaine de Bellejame, plans Denniée aquarellé, années 1830,

A.H.M., fonds Bellejame



Fig. 15 : Le domaine de Bellejame, plan Denniée, encre noire, années 1830,

A.H.M., fonds Bellejame

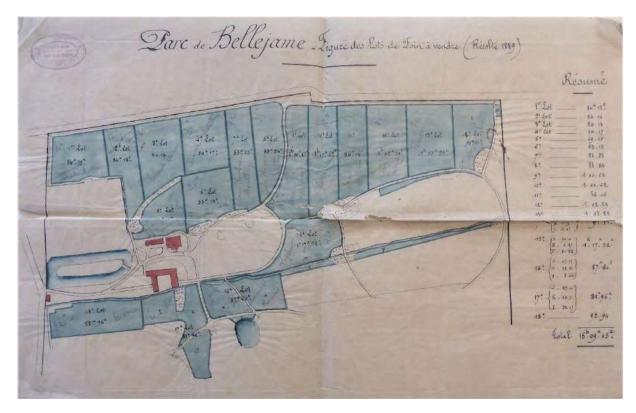


Fig. 16 : Plan de lotissement des foins à vendre, 1889, AD 91, 2 E 63/50

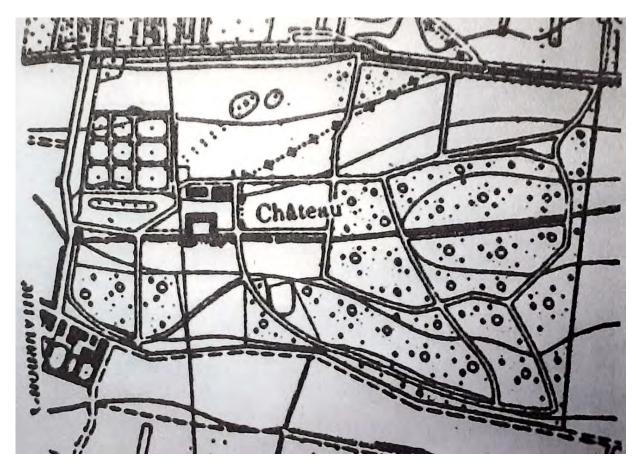


Fig. 17 : Bellejame sur la carte du Service général des Armées, 1901

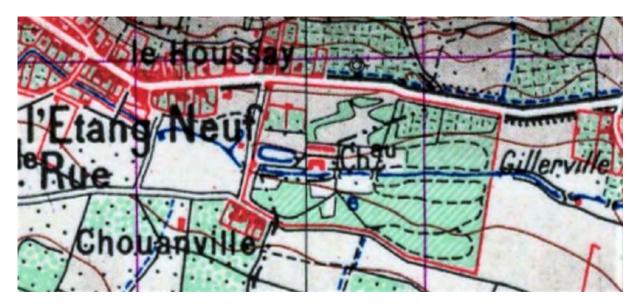


Fig. 18: Carte IGN 1950

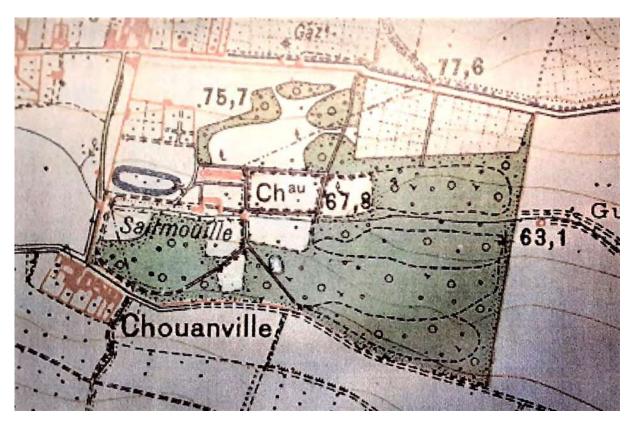


Fig. 19: Carte IGN 1959

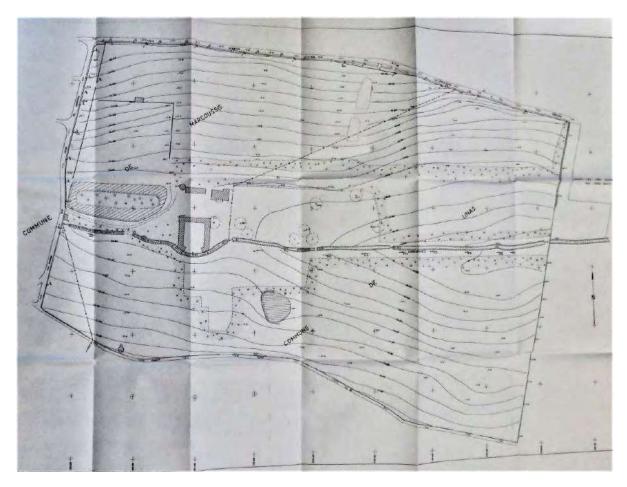


Fig. 20 : Plan topographique par Yves Gross, géomètre-expert à Montlhéry, 1981, AD 91, 1 J 800

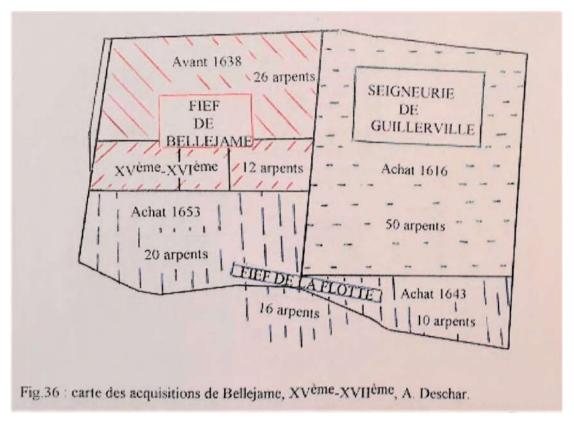


Fig. 21 : Détail de la composition du domaine de Bellejame, A. Deschar, t. II, 1998, fig. 36

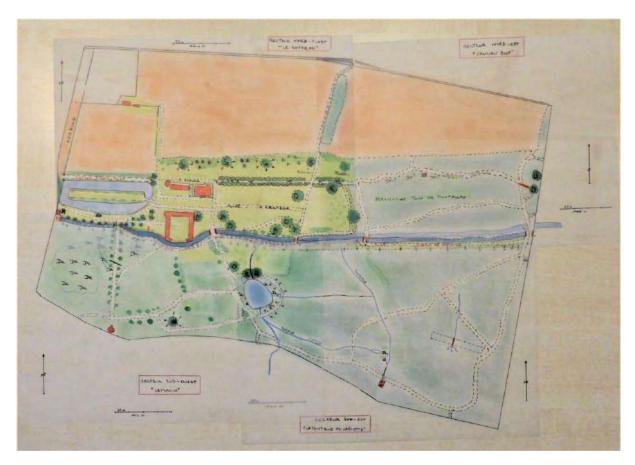


Fig. 22 : Le domaine de Bellejame par masses colorées (bois, prairie, champs, rivière, bâtiments), A. Deschar, t. II, 1998, fig. 74

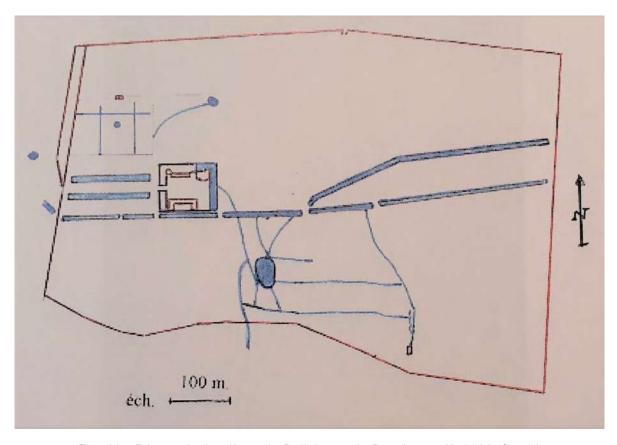


Fig. 23 : Réseau hydraulique de Bellejame, A. Deschar, t. II, 1998, fig. 92

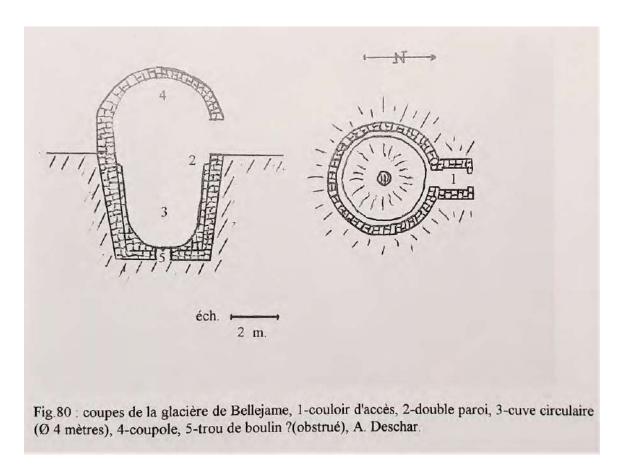


Fig. 24 : Coupe et plan de la glacière XVIIIe, dessin par A. Deschar, années 1990, t. II, 1998, fig. 80

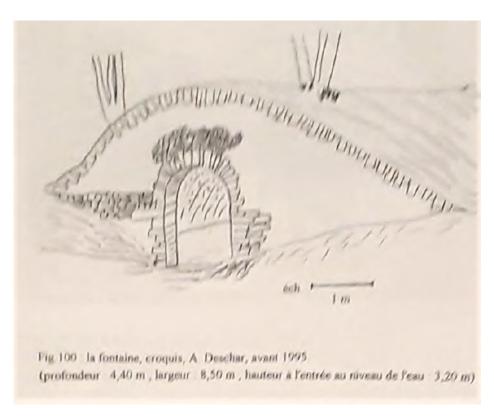


Fig. 25 : Source de la Flotte, dessin par A. Deschar, années 1990, t. II, 1998, fig. 100

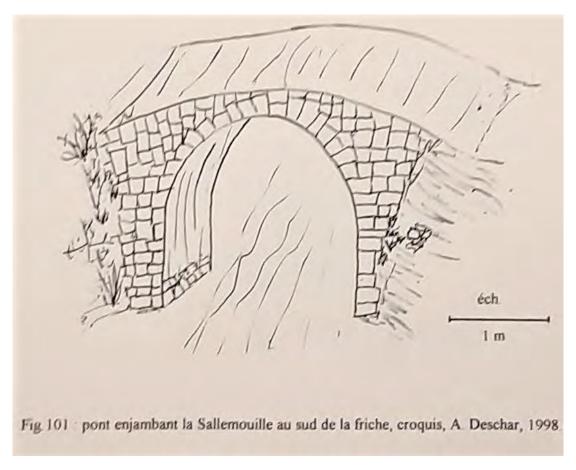


Fig. 26: Pont sur la Salmouille, dessin par A. Deschar, années 1990, t. II, 1998, fig. 101

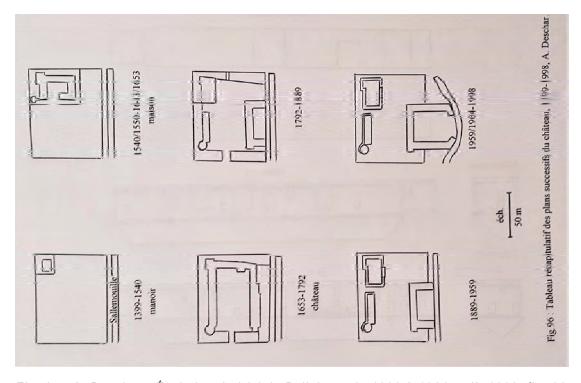


Fig. 27 : A. Deschar : Évolution du bâti de Bellejame de 1399 à 1964, t. II, 1998, fig. 96

#### CLICHÉS XIX<sup>è</sup> – XX<sup>è</sup> siècles



Fig. 28 : L'étang de Bellejame au tournant du XX<sup>è</sup> siècle, AD 91



Fig. 29 : Même vue avec les jardiniers et domestiques du domaine, AD 91.



MARCOUSSIS (S.-et-O.) - Las Pièce d'éau du Château



Fig. 30-31 : L'étang de Bellejame au début du XX<sup>è</sup> siècle, AD 91.





Fig. 32-33 : Les bâtiments du château à l'extrémité de l'étang au début du XXè siècle, AD 91



Fig. 34 : Le château et ses annexes vus depuis le plan d'eau du parc, début XXè, AD 91



Fig. 35 : Le château et ses annexes vus depuis la Salmouille, début XXè, AD 91

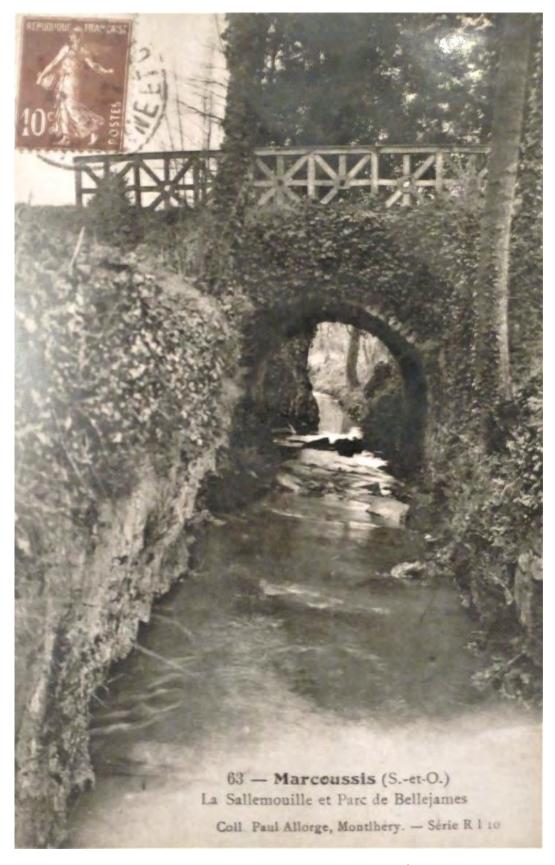


Fig. 36 : Pont du parc sur la Salmouille au début du  $XX^e$  siècle, AD 91



Fig. 37 : L'étang et les bâtiments de Bellejame vers 1970, AD 91, 1 J 800



Fig. 38 : Les bâtiments de Bellejame en janvier 1971, cliché Georges Poisson, AD 91, 1 J 800



Fig. 39 : L'étang et les bâtiments de Bellejame en 1976, cl. Fr. Fort, A.H.M.



Fig. 40 : Même vue, tirage inversé, cl. Fr. Fort, 1976, A.H.M.





Fig. 41-42 : Incendie des combles du château à l'hiver 1976, cl. Fr. Fort, A.H.M.





Fig. 43-44 : Le parc de Bellejame à l'hiver 1976 depuis le château, cl. Fr. Fort, A.H.M.





Fig. 45-46 : Cours de la Salmouille dans le parc de Bellejame, 1976, cl. Fr. Fort, A. H. M.



Fig. 47 : Rigole en eau du réseau hydraulique du parc, 1976, cl. Fr. Fort, A. H. M.



Fig. 48: La source du parc en 1976, cl. Fr. Fort, A.H.M.



Fig. 49 : État de la source de Bellejame en 1976, cl. Fr. Fort, A.H.M.

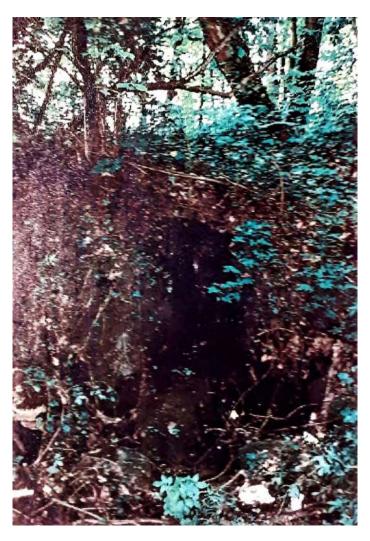


Fig. 50 : Idem en 1995, cl. A. Deschar, t. II, 1998, fig. 94





Fig. 51-52 : La source de la Flotte avant restauration, 1997, A. Deschar, 1998, t. II, fig. 29 et 95

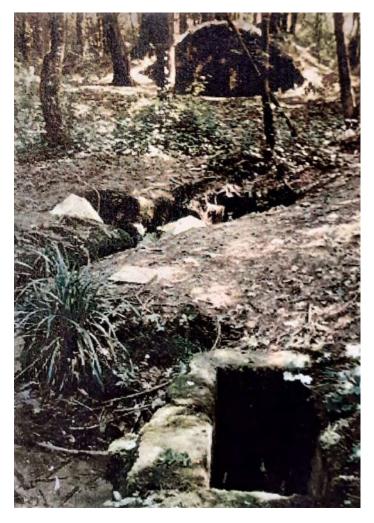


Fig. 53 : La source et le réseau hydraulique du parc, vestiges, 1997, cl. A. Deschar, 1998, t. II, fig. 91

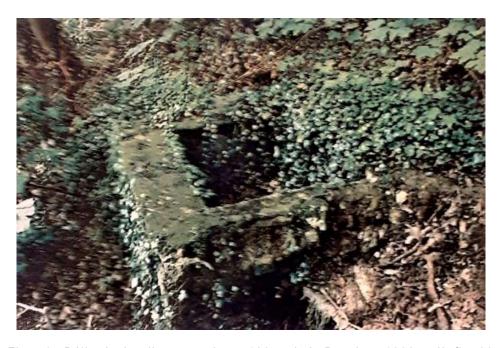


Fig. 54 : Bélier hydraulique, vestiges, 1997, cl. A. Deschar, 1998, t. II, fig. 93



Fig. 55 : La glacière en 1997, cl. A. Deschar, 1998, t. II, fig. 49



Fig. 56 : Intérieur de la glacière en 1997, cl. A. Deschar, 1998, t. II, fig. 79

# Vues aériennes 1950 – 2021



Fig. 57 : Le domaine de Bellejame en 1950, vue IGN



Fig. 58: Le domaine de Bellejame en 1997, AD 91, 1 J 800



Fig. 59 : Le domaine de Bellejame en 2021, vue IGN





Fig. 60-61 : Vues du château et son parc en 1976, cl. Fr. Fort, A.H.M.

Orangerie au centre de l'enclos derrière le château

#### Clichés du parc 2022 (tous clichés : P. Cachau, 2022).

#### L'étang de Bellejame



Fig. 62 : Étang de Bellejame dans le Centre national de Rugby



Fig. 63 : Entrée du parc départemental du côté du Centre national de Rugby

## <u>Les allées</u>



Fig. 64 : Allée plantée près de l'étang, Centre national de Rugby



Fig. 65 : Allée le long de la Salmouille à l'entrée du parc départemental



Fig. 66-67-68 : Allées droites du parc primitif de Bellejame, XVII<sup>e</sup> siècle





Fig. 69-70 : Allées serpentines du parc, XIX<sup>e</sup> siècle.

Entrée du parc départemental du côté de Chouanville, au bas

## <u>La Salmouille</u>





Fig. 71-72 : Ponceau sur la Salmouille en limite de Marcoussis, XVII<sup>e</sup> siècle



Fig. 73-74-75 : Pont sur la Salmouille, XVII<sup>e</sup> siècle, état actuel



Fig. 76-77-78 : Cours de la Salmouille



Fig. 79-80-81 : La Salmouille au droit du ponceau et de la digue ensuite à l'est du parc

# <u>La source de La Flotte, XVII<sup>e</sup> siècle</u>



Fig. 82 : La source restaurée du côté de l'entrée



Fig. 83 : Revers de la source



Fig. 84 : Entrée de la source



Fig. 85 : Le bassin et sa voûte restaurés

# Réseau hydraulique, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles



Fig. 86-87-88 : Installations hydrauliques près de la source de la Flotte. Début du réseau



Fig. 89-90-91 : Installations hydrauliques de part et d'autre du plan d'eau de Bellejame,  ${\sf XVII}^{\sf e}$  -  ${\sf XIX}^{\sf e}$  siècles



Fig. 92 : Le réseau en aval du plan d'eau, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles





Fig. 93-94 : Le réseau hydraulique au droit de la Salmouille, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles



Fig. 95-96-97 : Rigoles et bief en aval de la source de la Flotte



Fig. 98 à 101 : Canaux et ponceau d'évacuation sous l'allée au bord de la Salmouille

## Plan d'eau, ex-miroir d'eau XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles



Fig. 102-103-104 : Plan d'eau  ${\sf XIX}^{\sf e}$  d'après le miroir d'eau  ${\sf XVII}^{\sf e}$ 





Fig. 105-106 : Prairie sous le plan d'eau



Fig. 107 : Grand chêne au bout du pré

# Glacière, XVIII<sup>e</sup> siècle



Fig. 108 : Glacière XVIII<sup>e</sup>, face du côté de l'entrée



Fig. 109 : Glacière XVIII<sup>e</sup>, face arrière



Fig. 110 : Entrée



Fig. 111 : Cuve intérieure

## Mur de clôture du domaine, XVII<sup>e</sup> siècle



Fig. 112 : Vestige restauré d'une des quatre entrées du parc au XVIII<sup>e</sup>



Fig. 113 : Détail de la maçonnerie XVII<sup>e</sup>





Fig. 114-115 : Vestiges sur l'allée longeant le parc au sud



Fig. 116 : Vestiges du mur de clôture à l'est du parc



Fig. 117 : Le mur au droit de Chouanville

#### Périphérie du parc



Fig. 118 : Une des quatre entrées du parc sur l'allée limitrophe au sud (GR 11), état actuel



Fig. 119 : GR 11 le long du parc au sud, ancien chemin de Chouanville à La Roue



Fig. 120 : GR 11 en limite du parc au sud



Fig. 121 : Le parc de Bellejame en limite sud-est sur le plateau de Guillerville

#### Table de l'iconographie

- Fig. 1: Plan d'intendance de Marcoussis, XVIIIe siècle, AD 91, C2/52.
- Fig. 2 : Plan d'intendance de Linas, XVIII<sup>e</sup> siècle, AD 91, C2/36.
- Fig. 3 : Châteaux de Bellejame et de La Roue à Linas, Cartes de Chasses, XVIII<sup>e</sup> siècle.
- Fig. 4: Détail du domaine de Bellejame, plan Trudaine, milieu XVIIIe, AN, CP, F14/8447.
- Fig. 5: Plan terrier de la seigneurie de Marcoussis, 1781, AD 91, 1 Fi 663.
- Fig. 6 : Domaine de Bellejame, fiefs de Chouanville et La Roue, plan Cassini, milieu XVIII<sup>e</sup>.
- Fig. 7: Plan terrier, 1773, non localisé (J-P. Dagnot, 2011-2014).
- Fig. 8: Fiefs de Bellejame, Guillerville et La Flotte, 1790, AD 91, 1 J 868.
- Fig. 9: Domaine de Bellejame, plan cadastral, Marcoussis, section C, feuille 2, 1809, AD 91.
- Fig. 10: Domaine de Bellejame, carte d'état-major, 1820-1866.
- Fig. 11: Domaine de Bellejame, plan cadastral, Linas, section A, feuille 2, 1823, AD 91.
- Fig. 12: Domaine de Bellejame, plan cadastral, Linas, section A, feuille 2, 1823 (détail).
- Fig. 13: Domaine de Bellejame, portion du parc sur Chouanville, plan cadastral, Marcoussis, section D, feuille 2, 1809, AD 91.
- Fig. 14 : Le domaine de Bellejame, plans Denniée aquarellé, années 1830, A.H.M., fonds Bellejame.
- Fig. 15: Le domaine de Bellejame, plan Denniée, encre noire, années 1830,
- A.H.M., fonds Bellejame.
- Fig. 16: Plan de lotissement des foins à vendre, 1889, AD 91, 2 E 63/50.
- Fig. 17 : Bellejame sur la carte du Service général des Armées, 1901.
- Fig. 18: Carte IGN 1950.
- Fig. 19: Carte IGN 1959.
- Fig. 20 : Plan topographique par Yves Gross, géomètre-expert à Montlhéry, 1981, AD 91, 1 J 800.
- Fig. 21: Détail de la composition du domaine de Bellejame, A. Deschar, t. II, 1998, fig. 36.
- Fig. 22 : Le domaine de Bellejame par masses colorées (bois, prairie, champs, rivière, bâtiments), A. Deschar, t. II, 1998, fig. 74.
- Fig. 23: Réseau hydraulique de Bellejame, A. Deschar, t. II, 1998, fig. 92.
- Fig. 24: Coupe et plan de la glacière XVIIIe, dessin par A. Deschar, années 1990,
- t. II, 1998, fig. 80.

- Fig. 25 : Source de la Flotte, dessin par A. Deschar, années 1990, t. II, 1998, fig. 100.
- Fig. 26: Pont sur la Salmouille, dessin par A. Deschar, années 1990, t. II, 1998, fig. 101.
- Fig. 27: A. Deschar: Évolution du bâti de Bellejame de 1399 à 1964, t. II, 1998, fig. 96.
- Fig. 28 : L'étang de Bellejame au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, AD 91.
- Fig. 29 : Même vue avec les jardiniers et domestiques du domaine, AD 91.
- Fig. 30-31 : L'étang de Bellejame au début du XX<sup>e</sup> siècle, AD 91.
- Fig. 32-33 : Les bâtiments du château à l'extrémité de l'étang au début du XX<sup>e</sup> siècle, AD 91.
- Fig. 34 : Le château et ses annexes vus depuis le plan d'eau du parc, début XX<sup>e</sup>, AD 91.
- Fig. 35 : Le château et ses annexes vus depuis la Salmouille, début XX<sup>e</sup>, AD 91.
- Fig. 36 : Pont du parc sur la Salmouille au début du XX<sup>e</sup> siècle, AD 91.
- Fig. 37: L'étang et les bâtiments de Bellejame vers 1970, AD 91, 1 J 800.
- Fig. 38: Les bâtiments de Bellejame en janvier 1971, cliché Georges Poisson, AD 91, 1 J 800.
- Fig. 39: L'étang et les bâtiments de Bellejame en 1976, cl. Fr. Fort, A.H.M.
- Fig. 40: Même vue, tirage inversé, cl. Fr. Fort, 1976, A.H.M.
- Fig. 41-42: Incendie des combles du château à l'hiver 1976, cl. Fr. Fort, A.H.M.
- Fig. 43-44: Le parc de Bellejame à l'hiver 1976 depuis le château, cl. Fr. Fort, A.H.M.
- Fig. 45-46: Cours de la Salmouille dans le parc de Bellejame, 1976, cl. Fr. Fort, A. H. M.
- Fig. 47: Rigole en eau du réseau hydraulique du parc, 1976, cl. Fr. Fort, A. H. M.
- Fig. 48: La source du parc en 1976, cl. Fr. Fort, A.H.M.
- Fig. 49 : État de la source de Bellejame en 1976, cl. Fr. Fort, A.H.M.
- Fig. 50: Idem en 1995, cl. A. Deschar, t. II, 1998, fig. 94.
- Fig. 51-52: La source de la Flotte avant restauration, 1997, A. Deschar, 1998,
- t. II, fig. 29 et 95.
- Fig. 53: La source et le réseau hydraulique du parc, vestiges, 1997, cl. A. Deschar, 1998, t. II, fig. 91.
- Fig. 54: Bélier hydraulique, vestiges, 1997, cl. A. Deschar, 1998, t. II, fig. 93.
- Fig. 55: La glacière en 1997, cl. A. Deschar, 1998, t. II, fig. 49.
- Fig. 56: Intérieur de la glacière en 1997, cl. A. Deschar, 1998, t. II, fig. 79.
- Fig. 57 : Le domaine de Bellejame en 1950, vue IGN.
- Fig. 58: Le domaine de Bellejame en 1997, AD 91, 1 J 800.
- Fig. 59 : Le domaine de Bellejame en 2021, vue IGN.
- Fig. 60-61: Vues du château et son parc en 1976, cl. Fr. Fort, A.H.M.

- Fig. 62 : Étang de Bellejame en limite du parc départemental.
- Fig. 63: Entrée du parc départemental du côté du Centre national de Rugby.
- Fig. 64 : Allée plantée près de l'étang, Centre national de Rugby.
- Fig. 65 : Allée le long de la Salmouille à l'entrée du parc départemental.
- Fig. 66-67-68 : Allées droites du parc primitif de Bellejame, XVII<sup>e</sup> siècle.
- Fig. 69 : Allées serpentines du parc, XIX<sup>e</sup> siècle.
- Fig. 70 : Entrée du parc départemental du côté de Chouanville.
- Fig. 71-72 : Ponceau sur la Salmouille en limite de Marcoussis, XVII<sup>e</sup> siècle.
- Fig. 73-74-75 : Pont sur la Salmouille, XVII<sup>e</sup> siècle, état actuel.
- Fig. 76-77-78 : Cours de la Salmouille.
- Fig. 79-80-81 : La Salmouille au droit du ponceau et de la digue ensuite à l'est du parc.
- Fig. 82 : La source restaurée du côté de l'entrée.
- Fig. 83: Revers de la source.
- Fig. 84 : Entrée de la source.
- Fig. 85 : Le bassin et sa voûte restaurés.
- Fig. 86-87-88 : Installations hydrauliques près de la source de la Flotte. Début du réseau.
- Fig. 89-90-91: Installations hydrauliques de part et d'autre du plan d'eau de Bellejame, XVII<sup>e</sup>-
- XIX<sup>e</sup> siècles.
- Fig. 92 : Le réseau ensuite du plan d'eau, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles.
- Fig. 93-94 : Le réseau hydraulique au droit de la Salmouille, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles.
- Fig. 95-96-97: Rigoles et bief au centre du parc départemental.
- Fig. 98 à 101 : Canaux et ponceau d'évacuation sous l'allée au bord de la Salmouille.
- Fig. 102-103-104 : Plan d'eau XIX<sup>e</sup> d'après le miroir d'eau XVII<sup>e</sup>.
- Fig. 105-106 : Pré derrière le plan d'eau.
- Fig. 107: Grand chêne au bout du pré.
- Fig. 108 : Glacière XVIII<sup>e</sup>, face du côté de l'entrée.
- Fig. 109 : Glacière XVIII<sup>e</sup>, face arrière.
- Fig. 110 : Entrée de la glacière.
- Fig. 111 : Cuve intérieure.
- Fig. 112 : Vestige restauré d'une des quatre entrées du parc au XVIII<sup>e</sup>.
- Fig. 113 : Détail de la maçonnerie XVII<sup>e</sup>.
- Fig. 114-115 : Vestiges sur l'allée longeant le parc au sud.

- Fig. 116 : Vestiges du mur de clôture à l'est du parc.
- Fig. 117: Le mur au droit de Chouanville.
- Fig. 118 : Une des quatre entrées du parc sur l'allée limitrophe au sud (GR 11), état actuel.
- Fig. 119 : GR 11 le long du parc au sud, ancien chemin de Chouanville à La Roue.
- Fig. 120: GR 11 en limite du parc au sud.
- Fig. 121 : Le parc de Bellejame en limite sud-est sur le plateau de Guillerville.